



Cinquième séance

Jeu­di 9 juin 2011, 10 h 15

Présidence de M. Nkili et M. Hernández Sánchez

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE PROPOSITION: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Le PRÉSIDENT

Nous allons commencer nos travaux avec le premier rapport de la Commission de proposition, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 3.

J'invite le vice-président travailleur de cette commission, Sir Roy Trotman, à nous présenter le rapport.

Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, vice-président de la Commission de proposition, Barbade)

Malheureusement, le président de cette commission, le représentant de la République islamique d'Iran, a été rappelé en urgence dans son pays pour des raisons familiales. J'ai donc l'honneur, en tant que vice-président travailleur, de vous présenter en son absence le premier rapport de la commission publié ce lundi dans le *Compte rendu provisoire* n° 3.

Comme vous le savez, la Commission de proposition est responsable de l'organisation des travaux de la Conférence et le rapport qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 3 présente un certain nombre de décisions prises par la commission qui concernent le fonctionnement au quotidien des commissions et de la plénière. Permettez-moi d'ajouter que la commission, au terme de sa première réunion, a délégué ses pouvoirs à son bureau, à savoir le président et les vice-présidents et que nous nous sommes réunis à plusieurs reprises et continuerons de le faire pendant toute la durée de la Conférence pour veiller à ce que tout se déroule sans difficultés.

La commission a décidé que la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général débiterait le mercredi 8 juin à 10 heures et que la liste d'orateurs serait close le même jour à 18 heures.

La commission a également établi le cadre de la discussion du rapport global de 2011, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail intitulé *Égalité au travail: un objectif qui reste à atteindre*, sous forme de discussion interactive, suivi de discussions interactives sur la base des arrangements ad hoc énoncés à l'annexe I. Cette discussion aura lieu demain après-midi.

La commission a approuvé le programme de travail provisoire de la présente session de la Confé-

rence, qui figure à l'annexe II du rapport. Ce programme pourra, bien entendu, être modifié par le bureau de la commission en fonction des besoins.

Afin de faciliter les débats de la commission chargée de la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), la Commission de proposition a autorisé à l'avance la transmission à ladite commission de toute information provenant de la Commission de l'application des normes ou de toute conclusion tirée par cette commission à la suite de son examen de *l'Etude d'ensemble concernant les instruments relatifs à la sécurité sociale*. Cette décision a été prise pour donner suite à la décision du Conseil d'administration d'aligner les études d'ensemble établies sur la base des rapports soumis au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT sur les questions faisant l'objet de la discussion récurrente.

Il a été demandé à la Commission de proposition d'examiner un projet de résolution concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et les formulations employées dans les textes juridiques de l'OIT, ainsi qu'une proposition de note de l'éditeur sur le même sujet devant être jointe à la Constitution de l'OIT.

Après quelques ajustements mineurs de traduction, la commission a invité la Conférence à adopter le projet de résolution que vous trouverez à l'annexe IV du rapport. Vous êtes également invités à prendre connaissance de la note de l'éditeur figurant à l'annexe V.

La commission a pris un certain nombre de décisions concernant les élections au Conseil d'administration qui, comme vous le savez, se sont déroulées avec succès lundi dernier. Elle a également examiné un certain nombre de demandes de représentation dans les commissions de la Conférence présentées par des organisations internationales non gouvernementales, approuvé les listes qui lui ont été soumises par le Conseil d'administration et adopté une liste de principes visant à faciliter les travaux de la Conférence.

Enfin, elle a désigné un comité de rédaction de la Conférence dont la composition figure à la section 12 du rapport.

Nous avons estimé que ces questions méritaient d'être notifiées à la Conférence. Je n'ai pas l'intention de m'appesantir. Je me bornerai à remercier le président de la commission et mon collègue vice-président pour leur dévouement et l'esprit de consensus qui a caractérisé leurs travaux. Je recommande à la Conférence d'approuver le rapport de la Commission de proposition.

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence est d'accord avec les décisions prises au nom de la Conférence dans le premier rapport et qu'elle approuve le rapport, paragraphes 1 à 14, ainsi que les annexes I, II et III?

(Le rapport – paragraphes 1 à 14 – et les annexes I à III sont approuvés.)

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET LES FORMULATIONS À EMPLOYER DANS LES TEXTES JURIDIQUES DE L'OIT.

Le PRÉSIDENT

Cette résolution figure à l'annexe IV du rapport. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte cette résolution?

(La résolution est adoptée.)

PROJET DE NOTE DE L'ÉDITEUR

Le PRÉSIDENT

Enfin, la Conférence est appelée à prendre acte de l'annexe V contenant la note de l'éditeur que le Bureau devra ajouter au texte de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail.

(La Conférence prend acte de l'annexe V du rapport.)

Avant de continuer nos travaux, je voudrais juste vous informer que les résultats des élections au Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour la période 2011-2014, qui se sont tenues lundi 6 juin, figurent dans le *Compte rendu provisoire* n° 8.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

Nous allons maintenant reprendre la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original espagnol: M. DÍAZ (travailleur, Chili)

La 100^e session de la Conférence internationale du Travail est un événement marquant, symbole du triomphe du tripartisme international. Il est important de relever qu'en dépit des événements survenus au plan politique mondial, les instances du tripartisme soient convoquées et fonctionnent correctement.

Le dialogue, en tant qu'instrument de paix sociale, est un puissant outil, a fortiori quand les effets de la crise sont encore palpables dans beaucoup d'Etats Membres, tandis que d'autres essaient de consolider leur reprise économique.

Les pays émergents tel que le Chili ont réussi à éviter les pires assauts de crise et continuent d'afficher des taux de croissance positifs et des taux de chômage en baisse.

Cependant, notre pays présente une forte concentration des richesses mal distribuées: 20 pour cent des plus riches possèdent 80 pour cent de la richesse nationale, ce qui constitue une grande inégalité et une société fragmentée au plan social, où la pauvreté est très élevée.

Comment est-il possible qu'un pays comme le Chili, qui affiche des taux de croissance soutenus depuis plus de deux décennies, se refuse, lorsqu'il s'agit de distribuer les richesses, à modifier la législation du travail et à construire des mécanismes en faveur de l'égalité sociale?

Quarante pour cent de la population active chilienne ne bénéficie d'aucune protection sociale en raison de la multiplicité de types de contrats existants et plus de 20 pour cent travaille sans contrat, vivant ainsi dans la misère au plan de la sécurité sociale.

Les gouvernements et les employeurs justifient cela en affirmant que des emplois sont ainsi créés, mais ce sont des emplois qui sont loin de ce que l'on nomme le travail décent. Ils encouragent le maintien des personnes dans l'emploi, même pour quelques heures, mais sans leur offrir un salaire qui leur permette de vivre dans la dignité.

Derrière cette politique d'emploi souple, l'objectif est de donner aux entreprises toutes les facilités et possibilités pour produire et faire des affaires, tandis qu'ils maintiennent la main-d'œuvre dans le besoin afin qu'elle soit prête à travailler en fonction de leurs nécessités.

J'en veux pour exemple l'entreprise transnationale Wal-Mart, le plus gros vendeur au détail du monde, qui s'est installée dans notre pays et qui traite ses travailleurs différemment et de façon arbitraire, accordant des droits et une qualité de l'emploi à certains qu'il n'accorde pas à d'autres.

Nous demandons au gouvernement du Chili de respecter ses promesses électorales, de modifier la notion d'entreprise et de mettre un terme aux pratiques abusives (comme le multi-rut).

La crédibilité des gouvernements se trouve sapée lorsqu'ils ne respectent pas leurs engagements. J'en veux pour preuve, dans notre cas, la faible popularité dont bénéficie le gouvernement du Chili.

Le Chili s'efforce de faire valoir ses succès économiques et ses progrès en matière de démocratie mais il ne peut pas arborer ses défaillances et son retard dans le domaine de la législation du travail. Avec de telles institutions, les travailleurs demeurent exclus et ne jouissent d'aucun droit.

Le taux de syndicalisation ne dépasse pas les 12 pour cent et les travailleurs qui négocient collectivement ne sont pas plus de 6,5 pour cent. Néanmoins, le Chili a été accepté à l'OCDE et ses autorités s'efforcent de présenter les succès enregistrés, mais le récent rapport de l'OCDE nous donne l'avant-dernière place, sur les 34 Etats Membres, pour ce qui est de la qualité de la vie.

L'Etat du Chili ne respecte ni ne reconnaît les droits du travail; ainsi, les employés municipaux n'ont pas touché les primes qui leur permettaient d'équilibrer leur rémunération depuis 1981.

Nous en appelons au gouvernement du Chili à respecter les recommandations renouvelées de la commission d'experts visant à modifier le système de protection sociale du Chili qui n'est pas conforme à certains des principes de base de l'OIT concernant la sécurité sociale.

Nous, travailleurs, avons besoin d'un nouveau traitement au travail, d'institutions qui favorisent une vraie liberté syndicale, de davantage de négociations collectives, d'une volonté politique de contrôle des abus et de relations professionnelles justes et qui respectent les droits des travailleurs.

Nous reprenons à notre compte le thème de cette Conférence «Construire l'avenir avec le travail dé-

cent», dans le respect de l'environnement et à l'image de la plupart des Chiliens, nous rejetons les méthodes utilisées par le gouvernement pour approuver le projet HidroAysen qui sera néfaste pour la Patagonie chilienne.

Enfin, permettez-moi, au nom de la CUT, de saluer la mémoire de notre camarade, Maria Rozas Velasquez, qui était membre du Conseil d'administration du BIT et fut une responsable historique pour notre centrale. Elle fut une femme qui n'a cessé de lutter en faveur des droits sociaux, notamment ceux des femmes.

Original anglais: M^{me} SUNDNESS (travailleuse, Norvège)

Si l'on se tourne vers le passé, on constate que l'OIT n'a cessé de faire en sorte d'améliorer les conditions de travail des travailleurs du monde entier et, par-là même, d'améliorer leur qualité de vie. Certes, beaucoup a été fait, mais il reste encore du chemin à parcourir, notamment en ce qui concerne la discrimination sur le lieu de travail, l'égalité hommes-femmes, le travail et les responsabilités familiales, la protection de la maternité et de la paternité, le harcèlement sexuel, les travailleurs migrants, la religion, les questions de classes et les questions touchant les handicapés. En ce qui concerne la discrimination fondée sur l'âge, 58 pour cent des Européens estiment que la discrimination fondée sur l'âge est monnaie courante dans leur pays. Jusqu'à 64 pour cent estiment que la crise économique entraînera une aggravation des discriminations, notamment à l'encontre des plus âgés.

Les jeunes se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés à l'heure de trouver un emploi, et nombreux sont ceux qui ne trouvent pas de travail après avoir achevé leur formation. C'est également un défi pour les syndicats. La création d'emplois et l'adoption de politiques d'emploi de qualité par les gouvernements en coopération avec les partenaires sociaux pourraient contribuer à réduire le chômage des jeunes.

La discrimination la plus fréquente reste malheureusement la discrimination à l'encontre des femmes. Plus de 50 pour cent de la population mondiale ne bénéficie pas de l'égalité hommes-femmes, d'où l'importance d'accorder la plus haute priorité à cette question. La question de l'égalité hommes-femmes est également présente dans tous les autres domaines susmentionnés.

En dépit des progrès significatifs réalisés ces dernières décennies pour améliorer l'égalité hommes-femmes dans le monde du travail, d'importants défis restent à relever. Les femmes, qui représentent plus de 50 pour cent de la population mondiale, continuent de souffrir de discriminations dans les emplois qui leur sont offerts, les prestations de travail, les conditions de travail, l'accès aux organes décisionnels et l'égalité de salaire à travail égal. L'écart des salaires persiste en dépit de l'amélioration de l'éducation des femmes et celles-ci restent surreprésentées dans les emplois les moins bien rémunérés. Les données les plus récentes révèlent que 829 millions de femmes vivent dans la pauvreté de par le monde, alors que pour les hommes ce chiffre n'est que de 522 millions.

Permettez-moi à présent de formuler quelques observations au sujet de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans ces régions, les populations ont protesté contre les régimes non démocratiques, le coût élevé de la vie et le chômage. Ces manifestations ont débuté en Tunisie pour se propa-

ger à la plupart des pays de la région. En Tunisie, le mouvement syndical a été à l'avant-garde de la défense de la démocratie, des droits de l'homme et du travail. Il en va de même au Bahreïn et la Norvège souhaite exprimer ses plus vives préoccupations face aux attaques perpétrées par le gouvernement contre le mouvement syndical du Bahreïn. Des milliers de travailleurs et d'élus syndicaux ont été renvoyés pour avoir pris part à des manifestations pacifiques. Par ailleurs, la direction de la GFBTU a été accusée de conspiration visant à renverser le régime. La Norvège (LO) soutient pleinement le mouvement syndical du Bahreïn et nous demandons au gouvernement du Bahreïn de mettre un terme au harcèlement visant les syndicalistes et de participer au dialogue avec le mouvement syndical.

Les récents changements survenus dans le monde arabe pourraient permettre d'instaurer un nouveau cadre de négociation entre Palestiniens et Israéliens. La Norvège se félicite des efforts de réconciliation entre le Fatah et le Hamas car l'unité du peuple palestinien est un élément clé pour la paix.

Nous demandons aux Nations Unies, ainsi qu'au Quartet pour le Moyen-Orient, de faire tout leur possible pour relancer le processus de paix. En l'absence de solutions immédiates, l'Etat palestinien devrait être reconnu officiellement à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre.

La Norvège soutient les militants pour la paix israéliens qui ont manifesté à Tel Aviv samedi dernier pour défendre la solution de création de deux Etats.

Original russe: M. ALAKBAROV (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Azerbaïdjan)

Les questions examinées à l'occasion de cette session anniversaire de la Conférence illustrent bien l'attachement de l'OIT à la justice sociale. Cette Organisation respectée, en dépit de la crise internationale, a su préserver ses valeurs en militant pour la justice sociale et l'égalité.

La crise internationale a affecté la croissance économique de l'Azerbaïdjan. Cependant, la stabilité politique et macroéconomique du pays et sa régulation efficace des processus sociaux et économiques ont atténué les effets négatifs de la crise, et le pays a réussi à maintenir une croissance vigoureuse du PIB et à mettre en œuvre des programmes étatiques pour le développement économique et social de notre pays.

L'on sait que, même avec un taux de croissance élevé, le risque est grand que le chômage et la pauvreté augmentent. C'est pourquoi des mesures actives et ciblées ont été prises pour améliorer l'assistance sociale, favoriser l'emploi, améliorer l'éducation et la formation, et réduire l'emploi dans le secteur informel. Ces politiques ont été fondées sur les normes légales, y compris les conventions de l'OIT ratifiées par l'Azerbaïdjan, et écartent la possibilité d'une discrimination dans l'emploi et l'accès aux services sociaux.

Nous avons mené des réformes économiques et sociales importantes pour assurer des taux de croissance satisfaisants du PIB, ce qui a permis d'améliorer le bien-être social de la population. Ces politiques ont permis de faire baisser le taux de chômage de 6,1 à 5,6 pour cent et le taux de pauvreté de 13,2 à 9,1 pour cent au cours des trois dernières années.

Au cours des sept dernières années, 930 000 emplois ont été créés, dont 71,8 pour cent

sont permanents. Selon les constatations d'experts internationaux, nous avons atteint la cible de 90 pour cent fixée pour l'assistance sociale. Plus de 40 pour cent des écoles et des hôpitaux dans le pays ont été construits au cours des sept dernières années.

Les jeunes sont notre priorité absolue, car ils représentent notre avenir. Nous devons leur assurer une bonne éducation et leur donner un rôle dans la démocratie en Azerbaïdjan. C'est la base même du programme sur la jeunesse azerbaïdjanaise 2011-2015 adopté suite à un décret présidentiel.

Nous nous employons à améliorer la compétitivité des femmes sur le marché du travail et à leur permettre de concilier obligations familiales et travail.

Sur la base de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, nous prenons des mesures actives pour l'intégration des personnes handicapées.

La libéralisation de l'économie et la croissance des investissements, conjuguées à la tolérance, à l'absence de discrimination ethnique, raciale ou religieuse, ont augmenté le nombre de travailleurs migrants accueillis dans notre pays. Leurs droits sont garantis sur la base de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, ratifiée par l'Azerbaïdjan.

Les ONG, les représentants de la société civile jouent un rôle actif dans l'élaboration des politiques sociales. Un conseil public a été créé par le ministère du Travail et de la Protection sociale pour poursuivre ces initiatives. Nos réalisations dans le domaine du développement social ont été validées par des institutions internationales telles que l'ONU, la Banque mondiale, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne ainsi que beaucoup d'autres organisations internationales connues.

Le rapport du PNUD 2005-2010 indique que notre pays est monté de la 101^e à la 67^e place selon l'indice de développement humain.

Je dois par ailleurs appeler votre attention sur le fait que, en dépit des résolutions pertinentes des Nations Unies et du Conseil de l'Europe concernant la violation par l'Arménie de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, nous sommes toujours en proie à des difficultés pour installer et trouver des emplois à 1 million de réfugiés et de migrants forcés. Le fait que, depuis trop longtemps, le conflit n'ait pas été résolu devrait être considéré comme une discrimination contre ce groupe de population et comme une violation de leur droit à un emploi librement choisi sur le territoire où ils résident.

La politique sociale que nous avons choisie montre que les orientations du gouvernement visant à développer une économie de marché axée sur le social ont été validées par les résultats. Nous pensons, par ailleurs, que seules des mesures globales et interdépendantes pour traiter les problèmes d'égalité dans l'emploi pourront donner des résultats, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale.

Original arabe: M. FAKEIH (ministre du Travail, Arabie saoudite)

Je voudrais féliciter l'OIT d'avoir organisé cette 100^e session qui illustre bien son rôle de pionnier parmi les organisations internationales.

Le Directeur général, M. Somavia, dans le rapport qu'il a présenté à la Conférence, a demandé la création d'un «nouveau modèle» fondé sur le travail décent dans l'économie mondialisée, et nous sous-

crivons à cette idée. Le travail décent pour tous est un objectif que nous partageons. Il ne fait aucun doute que beaucoup d'efforts seront nécessaires pour atteindre cet objectif. Nous agissons ensemble, dans le cadre de notre partenariat avec l'Organisation internationale du Travail et du G20, pour renforcer la justice sociale, la stabilité et la prospérité à travers le monde.

La réalisation du plein emploi et l'éradication des causes du chômage figurent parmi les principales priorités du Royaume d'Arabie saoudite. C'est ainsi que le gouvernement s'emploie à améliorer la productivité du travailleur saoudien par l'éducation et par la formation.

Dans le même temps, le marché du travail saoudien continue à accueillir des millions de travailleurs immigrés, qui contribuent aux côtés des travailleurs nationaux à la réalisation de nos divers objectifs de développement. Ils répondent aux besoins temporaires de l'économie nationale dans ses différentes étapes de développement. A cette fin, nous avons pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'environnement du travail, la productivité, la stabilité de l'emploi, la justice et la transparence.

Voici quelques-unes des mesures les plus importantes prises par le Royaume afin de développer le marché du travail.

Dans le domaine de l'organisation syndicale, la création d'un comité national des travailleurs d'Arabie saoudite a été approuvée. Ce comité regroupera tous les comités de travailleurs existants. Le comité national devra encourager la création de nouveaux comités de travailleurs de manière à promouvoir un dialogue tripartite dans la liberté et dans l'indépendance.

Dans le domaine des services électroniques, le ministère du Travail saoudien a entamé l'application d'un système électronique de pointe qui fournira divers services aux travailleurs et aux employeurs. Ce système contribuera à améliorer l'efficacité et la transparence et permettra également la communication avec les pays d'origine des travailleurs.

Dans le domaine de la protection sociale, un programme a été lancé pour aider les chômeurs dans la recherche d'un nouveau travail. Un autre programme a été mis sur pied pour assurer des indemnités de chômage à ceux qui ont perdu leur emploi. Ces deux programmes donneront aux personnes cherchant un emploi les revenus nécessaires en attendant qu'ils trouvent un emploi qui corresponde à leurs compétences et à leurs aspirations.

Dans le domaine de l'égalité de rémunération, l'application de l'égalité de rémunération dans le Royaume est un principe juridique consacré dans la législation nationale. Le ministère du Travail s'attaque de manière rigoureuse à toutes les pratiques contraires à la législation.

Dans le domaine de la réglementation des relations entre les travailleurs immigrés et les employeurs, un arrêté ministériel régissant la création de grandes sociétés chargées de l'engagement de la main-d'œuvre immigrée a été édicté. Ces sociétés devront assurer un milieu de travail convenable et garantir les droits financiers des travailleurs, ainsi qu'en matière de santé et de droits humains. Cette initiative est particulièrement importante pour les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs domestiques.

En ce qui concerne la protection des salaires, le ministère élabore actuellement un système électronique avancé pour la protection des salaires, afin de garantir le versement des salaires aux travailleurs nationaux et étrangers, par le biais du système bancaire. Ce système permettra le paiement des salaires dans les délais, ce qui réduira le nombre de différends au travail. Le ministère est en train d'installer dans ce but une permanence téléphonique en différentes langues pour faciliter la communication avec la main-d'œuvre immigrée et l'aider dans ses démarches.

Enfin, avant de conclure, je voudrais souligner le rôle important que l'Organisation joue pour soutenir les travailleurs palestiniens et leur permettre de faire valoir leurs droits légitimes et d'accéder à des emplois convenables qui leur assurent la sécurité et une vie digne.

Original anglais: M^{me} CHARALAMBOUS (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chypre)

Alors que nous célébrons cette année la 100^e session de la Conférence, le rapport du Directeur général, intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, nous pose plusieurs questions cruciales.

La plupart des pays ont subi une période de crise économique extrêmement aiguë, la crise la plus importante depuis la Grande dépression des années trente, et sont actuellement en période de reprise. Le moment est donc venu de décider des orientations que nous choisirons à l'avenir. Nous saluons avec satisfaction le rapport du Directeur général, intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, qui décrit de façon très claire la situation actuelle dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la protection sociale et qui présente le point de vue de l'OIT quant à la marche à suivre dorénavant.

Au cours des dernières décennies, la politique économique que nous avons appliquée a abouti à une mondialisation inégale et déséquilibrée. La force du marché et sa capacité de s'autoréguler ont été surestimées, tandis que l'importance du rôle de l'Etat, des réglementations et politiques publiques, était sous-estimée. Le travail décent, les services sociaux, les politiques de bien-être social, sont passés au second plan.

Pour éviter de reproduire les erreurs du passé, il est essentiel de reconstruire un nouveau modèle de croissance. Nous avons besoin d'une croissance qui ne soit pas évaluée seulement au regard de l'évolution du PIB mais de façon beaucoup plus équilibrée et complète qui tienne compte de sa dimension humaine. Il est évident qu'aux niveaux mondial, régional et local nous devons rétablir l'équilibre entre les politiques budgétaires, les politiques de l'emploi et les politiques sociales.

Le Directeur général dit à juste titre dans son rapport que nous devrions à tout prix éviter le danger de tout recommencer comme avant. Pour sortir définitivement de la crise, nous devons prévoir tout un éventail d'interventions. Nous avons besoin d'une croissance durable, fondée sur des politiques macroéconomiques solides, et d'un niveau élevé d'investissement dans les secteurs de l'économie qui respectent le travail décent et l'environnement. Nous avons besoin de politiques budgétaires équilibrées qui ne creuseront pas les inégalités.

Dans le domaine de l'emploi, les principes et les valeurs de l'Agenda du travail décent et du Pacte mondial pour l'emploi sont plus pertinents que jamais. L'Initiative pour un socle de protection so-

ciale et les objectifs du Millénaire pour le développement définissent le cadre dans lequel des politiques fondées sur la justice sociale peuvent être conçues et mises en œuvre.

La cohérence des politiques économique, sociale, financière, salariale et de l'emploi peut contribuer à une croissance économique durable et à la justice sociale et doit donc être garantie.

La cohésion sociale est une autre question cruciale que nous devons privilégier. C'est elle qui permettra aux populations de tirer parti de la mondialisation et d'être protégées des risques qui y sont associés. La protection sociale n'est pas une conséquence de la croissance, mais un prérequis. Une croissance qui laisse des personnes sur le bord du chemin n'est pas une véritable croissance.

Il est évident que nous avons besoin d'une nouvelle ère de justice sociale. Pour que s'ouvre cette nouvelle ère, nous devons nous attacher davantage à défendre les principes fondateurs de l'OIT. Le dialogue social, le tripartisme, le droit d'organisation et de négociation collective sont les seuls moyens de parvenir à un équilibre socio-économique.

Nous nous félicitons de ce que l'OIT et le FMI aient conjugué leurs efforts en vue de mieux intégrer l'emploi et les politiques sociales dans les stratégies politiques macroéconomiques internationales. Nous prions instamment l'OIT de nouer de nouveaux partenariats afin de garantir une meilleure coordination des politiques et de promouvoir le renforcement des principes et droits fondamentaux au travail.

Le gouvernement de la République de Chypre souscrit pleinement au rapport du Directeur général. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes et devons relever les mêmes défis que beaucoup d'autres Etats Membres, dans l'Union européenne comme dans le reste du monde – hausse du chômage, difficultés budgétaires, insécurité croissante sur les marchés du travail. Nous nous employons à résoudre tous les problèmes que la crise a fait remonter à la surface.

Le gouvernement continuera de combattre les inégalités dans les principaux domaines du monde du travail: l'emploi, les salaires, les revenus, les conditions de travail. Dans le même temps nous poursuivrons nos efforts pour concevoir des politiques fondées sur une approche intégrée qui place la personne au centre de la croissance.

En conclusion, permettez-moi de dire que, pour le gouvernement de la République de Chypre, la promotion des principes et droits fondamentaux au travail est indissociablement liée aux efforts que nous déployons pour trouver une solution juste et viable au problème de Chypre; une solution qui unisse les peuples, l'économie, les terres, les institutions de toute l'île de Chypre et qui jette les bases d'une meilleure croissance pour tous les Chypriotes.

Original espagnol: M. ALVEAR (employeur, Chili)

Au fil des ans, nous avons été, à la Confédération de la production et du commerce du Chili, les témoins privilégiés du travail de cette Conférence. Nous avons vu comment l'OIT et les valeurs fondamentales qu'elle défend restent pleinement valides. L'OIT est l'organisation tripartite par excellence, l'instance suprême du dialogue social au niveau mondial. C'est la raison pour laquelle nous formons le vœu que le succès de cette Conférence se poursuive chaque année, succès qui montre clairement qu'avec de la volonté et du respect, il est

possible de parvenir à des accords satisfaisants pour tous.

S'agissant de mon pays, le Chili, permettez-moi de dire qu'en ce qui concerne le monde du travail, nous vivons une époque très particulière depuis le terrible tremblement de terre qui nous a frappés en 2010. L'ensemble de la société a déployé et continue de déployer des efforts considérables pour se relever et poursuivre son chemin vers un avenir meilleur.

Face à cette catastrophe, les acteurs sociaux, à savoir les travailleurs, les employeurs et le gouvernement, ont réagi avec un esprit ouvert et ont été capables de conclure des accords tripartites pour défendre l'emploi et l'activité productive, renouvelant ainsi les engagements souscrits récemment, notamment lorsque la crise financière internationale de 2009 menaçait l'emploi et la production.

Tous ces efforts ont porté leurs fruits et se traduisent aujourd'hui par de nouveaux emplois, à la suite, notamment du tremblement de terre qui a obligé le pays à travailler de toute urgence à la reconstruction de ses infrastructures et de sa capacité installée, ce qui a permis d'accroître la demande de main-d'œuvre. Par ailleurs, des politiques ont été adoptées par les pouvoirs publics pour favoriser l'embauche. Le chômage a fortement diminué. En février-avril 2011, le chômage se situait à peine à 7 pour cent, du fait de la création de plus de 450 000 emplois sur une période d'un an, autant de chiffres record pour notre pays.

Les fonds de pension chiliens, qui sont fondés sur un système de capitalisation individuelle, ont brillamment surmonté la dure épreuve qu'a représenté la crise financière de 2009. Ils ont tous retrouvé leur valeur antérieure à la crise. Aujourd'hui, ils continuent de contribuer au développement du pays, ce qui permet à notre économie d'afficher, cette année encore, un taux de croissance supérieur à 6 pour cent.

Nonobstant ce qui précède, en tant que pays, nous continuons d'afficher un déficit important en matière d'emploi des jeunes et des femmes. S'agissant des femmes, elles ont progressivement occupé de plus en plus de postes de travail. Néanmoins, les indicateurs restent moins élevés que ceux d'autres pays membres de l'OCDE et inférieurs à ceux d'autres voisins d'Amérique latine.

De la même manière, le chômage des jeunes est élevé, il est près de trois fois plus élevé que celui du reste des travailleurs.

A cela, il convient d'ajouter une autre question: celle de l'amélioration de la couverture et de la qualité de la formation professionnelle puisque, en fin de compte, c'est là le principal atout du travailleur, l'élément clé qui fait la différence, pour que les entreprises puissent se développer de manière durable dans un monde toujours plus concurrentiel. Nous pensons que, dans ces trois domaines, les acteurs sociaux et le gouvernement devront redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de vie et les perspectives de développement de la population.

En ce qui concerne les entreprises, le développement du pays est très important et les bons entrepreneurs sont toujours un atout pour le pays. En effet, grâce à leur vision et à leur engagement, ils créent de nouveaux débouchés, favorisent la croissance et, par-là, le bien-être des populations. Ceux qui possèdent des entreprises savent bien que la croissance et la pérennité des entreprises repose sur de nombreux éléments, dont les travailleurs, qui

sont l'épine dorsale des entreprises. C'est pourquoi il convient de les protéger avec zèle, car ce n'est que grâce à l'engagement et au talent des travailleurs que l'entreprise peut se développer sur une base solide.

La législation du travail au Chili ne cesse d'évoluer et de s'adapter aux particularités de l'activité productive et aux diverses tendances qui améliorent le bien-être au travail. Néanmoins, les chiffres d'aujourd'hui et ceux d'hier sont éloquentes, en ce sens que les secteurs les plus vulnérables de notre économie doivent encore être incorporés au secteur de l'emploi.

Parce que les besoins et les obligations de chaque femme et de chaque jeune sont différents, il est important que la législation du travail reconnaisse l'importance qu'il y a pour le pays de faire en sorte que ces acteurs puissent travailler dans la mesure de leurs possibilités et en fonction du temps dont ils disposent, car rien ne contribue plus à la dignité de l'individu que le fait d'avoir la possibilité de travailler et de développer ses talents.

Il est important, dans le cadre des discussions sur la législation du travail, lorsque les discussions ont lieu en phase de croissance économique, que l'on fasse preuve de prudence et que l'on n'adopte pas de dispositions juridiques qui, à terme, se révéleront peu viables lorsque les cycles économiques seront moins favorables, avec les coûts sociaux importants que cela implique.

C'est la raison pour laquelle dans ce cadre nous prônons le dialogue social tripartite, et nous lançons un appel à la représentation des travailleurs et au gouvernement, afin que l'on puisse travailler ensemble et adopter des mesures concrètes qui permettront aux femmes et aux jeunes de disposer de plus de possibilités d'emploi.

Nous devons reconnaître qu'il existe aujourd'hui des facteurs qui entravent une plus grande insertion de ces groupes dans le milieu du travail. Nous devons considérer que la manière la plus juste de les traiter est précisément de reconnaître à chacun le droit de bénéficier d'un traitement ou d'un régime différencié, qui leur donne des possibilités garantissant le plein respect de leur droit au travail.

Je tiens à réitérer devant cette instance du tripartisme mondial et du dialogue social l'engagement de la Confédération de la production et du commerce du Chili à redoubler d'efforts en faveur du dialogue social, afin de parvenir au développement économique et social et de créer des débouchés pour toute la population.

Original polonais: M. GUZ (travailleur, Pologne)

Cette Conférence internationale a un caractère exceptionnel: pour la centième fois, les représentants des employeurs, des gouvernements et des travailleurs cherchent des solutions à des problèmes sociaux et économiques qui revêtent une importance cruciale pour le monde du travail.

Une fois de plus, nous contribuons à la riche histoire de l'Organisation internationale du Travail en améliorant les principes des normes internationales et en faisant en sorte qu'ils soient mis en pratique.

Pour le mouvement syndicaliste dans le monde, les plus importants de ces principes et normes sont ceux que l'on retrouve dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Malheureusement, ces conventions, si importantes

soient-elles, n'ont pas été ratifiées par beaucoup de pays, malgré le fait qu'il s'en trouve, parmi ceux qui ne les ont pas ratifiées, pour nous enseigner la démocratie. Soulignons que la moitié des travailleurs du monde ne peuvent pas compter sur la protection d'association et de liberté.

Je parle au nom de la délégation des travailleurs de Pologne, un des pays qui a fondé l'Organisation internationale du Travail. Au fil des siècles, nous, les Polonais, avons eu à subir beaucoup d'injustices; c'est pourquoi la solidarité sociale et la protection sociale nous tiennent à cœur.

La crise économique nous rappelle que les fondations du système socio-économique sont extrêmement fragiles. La spéculation financière d'un petit groupe de banquiers a provoqué la récession, le chômage et la pauvreté, donnant lieu à de nombreuses tragédies humaines. Des politiques draconiennes d'austérité ont été proposées par les gouvernements et les employeurs pour sortir de cette situation. Or ces politiques sont des plus dommageables pour les simples citoyens, elles aggravent la pauvreté et font baisser le niveau de vie. Dans leur quête pour le développement socio-économique, les gouvernements n'hésitent pas à réduire les dépenses sociales au lieu de les augmenter.

La protection sociale est un des instruments permettant d'atténuer les effets de la crise. Le droit à la protection sociale est un droit fondamental qui permet de réduire l'incertitude en cas de perte de revenus, de problèmes de santé ou d'incapacité. Malheureusement, et on le voit dans le rapport du Directeur général, 80 pour cent environ de la population mondiale ne bénéficie même pas d'une protection sociale élémentaire. Nous ne pouvons accepter cette situation et laisser les choses reprendre leur cours normal.

Le chômage est un des grands défis du monde du travail. C'est la première cause de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de la polarisation entre pauvreté et richesse extrêmes, comme l'a dit fort justement Juan Somavia dans son allocution liminaire. Il est préoccupant de voir qu'il existe une armée de chômeurs, formée surtout de jeunes dont un grand nombre a reçu une bonne formation. En Pologne, les allocations de chômage qui, en théorie, devraient permettre aux bénéficiaires de survivre sont très faibles et ne sont versées qu'à 20 pour cent des chômeurs. L'allocation de chômage moyenne ne représente que deux tiers du minimum vital. Selon les estimations, environ un tiers des chômeurs ont des revenus inférieurs au minimum vital. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se faire une idée des conditions dans lesquelles les chômeurs et leurs familles sont forcés de vivre. Mais, de nos jours, même le fait d'avoir un emploi n'est pas la garantie d'échapper à la pauvreté. Comme nous pouvons le voir, le nombre de travailleurs pauvres ne cesse d'augmenter.

Malgré l'explosion du coût de la vie, les ressources consacrées à la protection sociale se réduisent. En Pologne, il y a un gel des prestations sociales depuis 2006. Cela veut dire que, pour pouvoir avoir droit à une prestation, il faut vraiment vivre en dessous du seuil de subsistance.

L'OIT et ses normes de travail assurent la protection sociale et sont la base du développement socio-économique durable dans un monde mondialisé. Les syndicats polonais appellent depuis longtemps à la ratification universelle de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum),

1952, notamment en ce qui concerne les allocations de chômage. Dans ce contexte, il est primordial de ratifier la convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988. Il faut faire en sorte que ces conventions soient ratifiées et appliquées dans le monde entier.

Afin de permettre l'adoption de ces conventions, il est nécessaire de s'engager dans un dialogue social. Juan Somavia a insisté sur le fait que tous les délégués à cette Conférence étaient animés par la même conviction: les problèmes auxquels nous devons faire face doivent être résolus par le dialogue social et non par la guerre. Nous sommes d'accord pour dire que les normes que nous avons adoptées sont importantes. Ce sont ces convictions partagées qui permettent à l'OIT d'exister. Cependant, il faut maintenant que cette foi dans le dialogue social se fasse aussi sentir au niveau national. Je suis fermement convaincu que les normes prônées par l'OIT en la matière se traduiront dans la pratique en Pologne.

Original arabe: M. AL DAJANI (gouvernement, Jordanie)

L'économie mondiale continue de subir les répercussions négatives de la crise financière mondiale. Les taux de croissance économique réelle ont chuté entraînant une stagnation économique qui influence les marchés du travail dans le monde. Nous assistons à une diminution des emplois et à la multiplication des licenciements dans beaucoup de pays, atteignant des niveaux que nous n'avons pas connus depuis des dizaines d'années. Nous assistons également à une baisse des salaires et une augmentation des conflits sociaux. Dans ce climat, tous les rapports qui nous viennent du BIT, mais aussi d'autres organisations internationales et régionales, préviennent que les effets de la crise économique pourraient perdurer dans tous les pays, notamment les pays en voie de développement, et les chiffres montrent très bien que cette crise économique a justement plongé des milliers d'habitants des pays en voie de développement dans la pauvreté.

Cette Conférence aborde cette année des sujets très importants, notamment le travail décent pour les travailleurs domestiques et l'inspection sur les lieux du travail. Ces sujets méritent notre attention aux plus hauts niveaux, sur les plans international et régional, en vue d'améliorer les conditions du travail décent, augmenter les taux d'emploi et créer un environnement de travail adéquat.

Mon pays a fait beaucoup d'efforts en faveur des travailleurs domestiques. Ils sont depuis 2009 protégés par la loi n° 8/1996. Nous avons aussi promulgué des lois qui régissent le travail des travailleurs domestiques, des cuisiniers et des personnes occupant des postes similaires. Nous avons aussi fixé des normes très strictes pour les bureaux chargés de l'importation de la main-d'œuvre étrangère, et avons établi des conditions et procédures de recrutement et d'importation de la main-d'œuvre, spécifiques pour ces travailleurs.

Pour ce qui est de l'inspection, mon pays s'occupe de la formation et la qualification des inspecteurs afin de réguler le marché du travail, créer un environnement de travail adéquat et s'assurer de la bonne application du Code du travail.

Concernant notre coopération avec l'Organisation internationale du Travail, nous remercions l'Organisation de tout ce qu'elle nous a apporté comme aide dans les domaines de la lutte contre le travail forcé et le dialogue social, et nous insistons

sur la nécessité de voir cette aide technique se poursuivre dans le domaine de l'inspection du travail, notamment dans les secteurs des travailleurs domestiques, du travail des enfants et l'amélioration des capacités des employés du ministère dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Nous souhaitons aussi remercier le Directeur général d'avoir soumis un rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Le rapport dit qu'il ne saurait y avoir de véritable amélioration tant que les restrictions imposées par l'occupation israélienne ainsi que l'occupation elle-même resteront en vigueur. Le rapport dit clairement que toutes les mesures prises par l'Autorité palestinienne sont arrivées à un point au-delà duquel l'économie et l'emploi ne peuvent plus croître, s'il n'est pas mis un terme aux conditions découlant de l'occupation.

Le Directeur général, dans son introduction, a dit que la situation n'avait malheureusement pas changé par rapport à l'année dernière. En effet, le rapport indique que les colonies sont la raison principale de l'épuisement des ressources naturelles, de la confiscation des territoires arabes, des entraves à la circulation, du morcellement des terres et des politiques d'urbanisation qui brident le développement arabe, ainsi que les actes de violence commis par les colons israéliens.

Le rapport affirme que les multiples limites imposées aux travailleurs et aux entrepreneurs dans la Rive occidentale, y compris dans la partie Est de la ville de Al-Qods et dans le Golan syrien occupé, privent les Palestiniens et les citoyens syriens du Golan syrien occupé de la possibilité de chercher un emploi et d'améliorer leur niveau de vie, et pouvoir ainsi jouir des libertés et droits protégés par la Constitution de notre Organisation.

Quant à la situation à Gaza, le Directeur général a dit clairement que, si le bouclage total n'est pas levé à Gaza, tout le tissu socio-économique risque de s'effondrer et les possibilités de reprise des activités garantissant les moyens de subsistance des hommes et des femmes risquent de s'amenuiser.

Pour terminer, je souhaite à cette Conférence le succès le plus total, et nous aspirons à davantage de coopération avec votre Organisation.

Original portugais: M. PITRA NETO (ministre de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Angola)

La République de l'Angola partage les visions et les deux objectifs contenus dans le rapport intitulé *L'égalité au travail: un objectif qui reste à atteindre*. Notre Constitution, qui a été adoptée en 2010, ainsi que notre législation établissent les principes et les droits fondamentaux qui garantissent le respect de la dignité et de la liberté de tous les citoyens, indépendamment de leur condition sociale, de leur sexe, de leur ethnie, de leur religion, de leur race ou de leurs convictions politiques, philosophiques ou idéologiques.

Malgré les effets dévastateurs de la guerre qui a dévasté mon pays pendant près de trois décennies jusqu'en 2002, la société angolaise aujourd'hui affronte avec pragmatisme et réalisme les défis que sont la réconciliation et la reconstruction de notre pays. Les résultats des efforts déployés en neuf ans de paix sont extrêmement positifs.

L'Agenda du travail décent a été très important pour l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des programmes dans le domaine de la formation

professionnelle, de la protection sociale obligatoire, et de la sécurité et de la santé au travail.

De ce fait, l'Angola dispose aujourd'hui d'un réseau de centres de formation professionnelle dans toutes les grandes villes du pays.

Notre pays s'est également doté d'un système de sécurité sociale obligatoire avec des prestations étendues, une vaste couverture et un financement suffisant.

Dès le départ, nous avons cherché à renforcer, sur le plan qualitatif, les capacités techniques des organes d'inspection du travail. Un nouveau régime d'allocations familiales vient d'entrer en vigueur. En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, nous avons mis en place un programme de prévention et de lutte contre le VIH/sida dans tous les lieux de travail; nous avons également adopté une réglementation du travail domestique et un texte juridique visant à combattre le travail des enfants, autant de mesures prises pour faire de l'objectif du travail décent une réalité tangible.

Nous vivons dans un monde incertain quant à son avenir et à ses choix, tant sur le plan économique et financier qu'en ce qui concerne la stabilité et la sécurité. C'est pourquoi notre gouvernement et les partenaires sociaux travaillent à l'amélioration des cadres institutionnels législatifs et techniques, afin de favoriser et faciliter l'investissement, qui est un facteur essentiel pour la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration de vie de nos concitoyens.

Nous saisissons cette occasion pour remercier très vivement l'Organisation internationale du Travail et ses responsables pour le soutien et l'assistance apportés à notre pays, aux pouvoirs publics comme aux partenaires sociaux, par le biais, en particulier, de programmes de formation et de perfectionnement et une aide en matière législative.

Nous aimerions également remercier toutes les délégations qui ont appuyé notre élection en qualité de membre suppléant du Conseil d'administration.

Je forme des vœux pour que les travaux de cette Conférence soient couronnés de succès et que ses recommandations contribuent à la construction d'un monde toujours plus harmonieux et solidaire, durablement caractérisé par le travail décent, le développement technologique, l'innovation et l'emploi.

Orateur espagnol: M. BARANDA (gouvernement, Chili)

C'est pour moi un honneur de participer à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, qui est pour nous une occasion unique de partager avec vous certaines des réflexions concernant l'importance que revêtent, pour notre gouvernement et notre Président, M. Sebastián Piñera, les relations professionnelles et leur qualité car elles constituent un moyen efficace pour construire un meilleur avenir pour tous nos concitoyens et pour lutter contre la pauvreté.

Mais je voudrais tout d'abord rendre hommage à M^{me} María Rozas, dirigeante syndicale chilienne qui est décédée au début du mois de mai, après avoir travaillé avec dévouement au service du mouvement syndical pendant des années. Elle a joué un rôle essentiel en tant que dirigeante syndicale, membre du Conseil d'administration du BIT et parlementaire. Mais elle n'est pas la seule que nous ayons perdue. Nous avons également célébré récemment, avec le plus grand respect, le 21^e anniversaire de la mort du dirigeant syndical M. Clotario Blest, qui fut le premier président de l'Association de travailleurs

de la fonction publique au Chili et qui a beaucoup lutté pour l'unité syndicale, les droits au travail et les droits de l'homme. Ses qualités humaines et sa profonde spiritualité méritent également cet hommage.

Aujourd'hui, il existe un large consensus concernant les défis auxquels le monde du travail doit faire face. Nous sommes d'accord avec le Directeur général du BIT, Juan Somavia, qui dit que l'objectif fondamental de toute politique économique doit être de créer un cercle vertueux entre croissance économique et travail décent. Sans cela, il est très difficile de relever l'immense défi que représente la création d'emplois durables et réellement productifs.

Dans ce cadre, le gouvernement du Chili s'est engagé à construire une société d'opportunités où tout un chacun puisse atteindre un épanouissement personnel et, en même temps, ait les garanties nécessaires face la prise de risques que constituent la création d'entreprise, l'innovation et l'effort. Nous souhaitons une société basée sur des valeurs telles que le respect des personnes, des droits de l'homme et de la liberté, au sein de laquelle nous n'ayons pas uniquement été capables de relancer la croissance économique, la productivité et la création d'emplois, mais aussi de produire une plus grande efficacité et de nous concentrer sur le rôle social de l'Etat.

Le Chili, avec 17 millions d'habitants, une population active de 7 millions de personnes et un taux de chômage d'environ 7 pour cent, a été frappé au début de l'année par un tsunami et le tremblement de terre le plus fort de notre histoire. Seulement quelques mois après, notre pays a été de nouveau secoué par l'accident de la mine San José, dont 33 mineurs étaient emprisonnés à plus de 700 mètres sous terre et qui, au bout de 70 jours et ayant eu une attitude responsable et exemplaire, ont tous été secourus et sauvés.

Ainsi, le gouvernement du Président Sebastián Piñera a dû affronter non seulement les difficultés liées au changement de coalition politique à la tête du gouvernement, qui avait présidé le pays pendant plus de 20 ans, mais aussi, tous ces événements extraordinaires qui ont altéré le programme qu'avait élaboré le gouvernement.

Néanmoins, et parallèlement à ce contexte difficile, le gouvernement s'est engagé à faire augmenter la population active de 15 pour cent en créant, d'ici quatre ans, un million de nouveaux emplois de qualité. Nous souhaitons étendre et populariser l'exercice des bonnes pratiques de travail, créer des relations professionnelles constructives et basées sur la collaboration, renforcer les droits et la sécurité au travail, mettre en œuvre et approfondir la réforme de la sécurité sociale et améliorer considérablement la compétitivité et la productivité afin de retrouver le taux de croissance annuel de 6 pour cent que nous connaissons.

En matière de sécurité au travail, le gouvernement encourage la reconnaissance de la valeur de la vie, de la santé et de la sécurité des travailleurs et des employeurs. Notre gouvernement a souscrit à la convention de l'OIT (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006. Nous avons par ailleurs créé une commission tripartite qui a parcouru tout le pays pour recueillir les avis et les suggestions des travailleurs, des dirigeants syndicaux, des employeurs et de tous ceux qui ont souhaité faire des propositions. Nous avons récemment créé des tables rondes de dialogues tri-

partites dans les 15 régions de notre pays, qui sont en ce moment en train de faire des propositions de réformes de notre législation dans le but de relever les normes et de définir une politique nationale aux objectifs partagés.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le gouvernement a relevé le défi de former 5 millions de personnes en quatre ans d'exercice, avec un investissement de presque 500 millions de dollars et il a constitué un panel d'experts transversal afin d'élaborer des programmes de création d'emplois plus pertinents et efficaces. Il faut aussi remarquer que nous avons élargi et renforcé le système d'officialisation des compétences et d'intermédiation au travail.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés à respecter pleinement la législation régissant les relations professionnelles. C'est pourquoi nous avons lancé un processus de modernisation de l'inspection du travail et des procédures de contrôle.

De même, en cohérence avec notre politique de perfectionnement des normes minimales et d'établissement d'un socle de protection sociale encouragé par le BIT, le gouvernement chilien est en train de mettre en place le revenu éthique familial, qui permettra de garantir un revenu minimum pour les familles chiliennes plus vulnérables.

Quelques mots pour terminer sur notre système de retraites. Notre système de capitalisation individuelle a fonctionné avec beaucoup de succès pendant 30 ans. Ce système a fait l'objet d'un consensus et a été mis au point et perfectionné pendant ces trois décennies par des gouvernements de différentes orientations politiques. Les travailleurs sont les seuls propriétaires de leurs fonds, ce qui a produit une moyenne de rentabilité historique de 10 pour cent au-dessus de l'inflation. Il a permis à tous les Chiliens d'avoir une retraite de qualité.

Notre gouvernement continuera à encourager des politiques publiques qui placent la personne au centre de ses préoccupations, qui créent plus d'emplois de meilleure qualité dans des entreprises durables et qui permettront que la productivité et le développement se transforment en progrès et améliorent la qualité de vie de tous les travailleurs et travailleuses chiliens.

Original arabe: M. MAJDALANI (gouvernement, Autorité palestinienne)

Comme vous le savez, nous participons aux travaux de cette Conférence alors que le monde arabe connaît une série de mutations démocratiques qui démontrent de manière nette et précise que ces peuples ont opté pour la liberté et la démocratie comme moyen de parvenir au progrès, à la construction et à la réalisation de la paix sociale.

L'organisation de cette session de la Conférence internationale du Travail, alors que le monde arabe vit des bouleversements, avec tout ce que cela comporte d'aspects délicats et sensibles et d'ouverture vers le changement, reflète l'importance de la responsabilité qui incombe à la communauté internationale envers les peuples et le monde arabes qui ont longtemps aspiré à vivre en paix, dans la liberté et la démocratie qui seules sont capables de leur apporter la dignité, la sécurité, la tranquillité et les moyens décents de subsistance.

Les révolutions populaires et sociales qui ont secoué et continuent de secouer le monde arabe ont des causes bien spécifiques, en premier lieu le chômage et la pauvreté, deux facteurs intimement liés

et qui s'influencent réciproquement. Etant donné que le chômage constitue dans nos pays l'un des principaux facteurs d'aggravation de la pauvreté, nous nous retrouvons aujourd'hui face à des défis qui nécessitent la mise en place de plans, de programmes et de politiques globales d'emploi sérieux et réalistes qui prennent en compte la dimension du développement. Nous devons également définir nos obligations à court et long terme envers nos peuples, ce qui exige que nous renforçons et soutenions la coopération internationale en matière de lutte contre le chômage.

Le peuple palestinien continue de subir l'oppression de l'occupation israélienne de nos territoires depuis plus d'un demi-siècle dans un affrontement inégal, jonché de violations quotidiennes, de confiscation de territoires et de colonisation aveugle, bénéficiant de toutes sortes de soutiens et de forces et s'effectuant avec l'approbation et le mutisme du gouvernement israélien. Le peuple palestinien vit dans des conditions difficiles, vu notamment l'enchevêtrement des tâches liées à la libération nationale et à l'édification de la démocratie, sous le joug de l'occupation israélienne avec ses politiques et ses mesures arbitraires et en matière de colonisation, la liberté d'action qu'elle se permet dans la ville de Al Qods et le blocus de Gaza, agissements qui ont tous conduit à l'arrêt du processus de négociation.

Nous exprimons à cette occasion notre appréciation de la teneur du rapport du Directeur général portant sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Nous saluons également son suivi attentif de la situation dans le cadre de la commission d'enquête au sujet des violations des droits des travailleurs et des citoyens palestiniens, d'autant que le rapport est venu corroborer ce que nous avons toujours dit, à savoir que la situation découlant de l'occupation constitue une violation grave du droit international, des droits de l'homme et des droits des Palestiniens. Cependant, le problème le plus important et le plus dangereux, comme l'a signalé le rapport, réside dans l'occupation elle-même et nous considérons ce rapport comme un important document international condamnant l'occupation et soulignant les violations du droit international, des droits de l'homme et des droits des travailleurs. Nous invitons les délégations de tous les pays du monde à lire ce rapport attentivement.

Nous devons réunir nos efforts pour mettre un terme à l'occupation israélienne et obliger Israël à se soumettre au droit international et aux résolutions des Nations Unies. Il n'est effectivement plus acceptable, dans le contexte des changements régionaux et internationaux, qu'Israël demeure un État au-dessus des lois, qui renie les droits des Palestiniens, réfute leur existence et les empêche de vivre dignement, faisant fi de la volonté du monde entier, y compris des États-Unis qui veulent voir se créer un État palestinien.

Le discours du Président américain Obama en faveur de la création d'un État palestinien, basé sur les frontières du 4 juin 1967, et le climat international positif que nous observons depuis quelque temps et dans lequel s'inscrit l'initiative française que nous avons approuvée, nous laissent espérer que notre peuple sera soutenu par la Communauté internationale afin qu'il puisse recouvrer ses droits sur sa terre et faire reconnaître la création d'un État indépendant basé sur les frontières du 4 juin 1967,

avec pour capitale Al Qods, et afin que notre demande de reconnaître la Palestine comme un pays à part entière dans l'Organisation des Nations Unies, laquelle sera présentée en septembre prochain, soit soutenue.

Nous demandons du haut de cette tribune à l'Organisation internationale du Travail et à la communauté internationale en général de soutenir notre peuple dans cette demande, face à l'obstination israélienne de refus de la paix. Nous croyons à la paix et au respect des chartes et des conventions et nous ferons tout ce qui est nécessaire pour réaliser la paix qui fait partie des intérêts de notre peuple et des autres peuples, sur la base de la justice et de l'équilibre.

Dans le cadre du processus de construction et de développement des institutions entamé par l'Autorité nationale palestinienne pour préparer ainsi notre indépendance nationale et l'avènement d'un État libre et débarrassé de la colonisation, j'ai le plaisir de vous annoncer que le ministère palestinien du Travail collabore avec les partenaires sociaux, avec un sens aigu des responsabilités et de la solidarité, pour développer le marché palestinien du travail et adopter des politiques et des programmes d'emploi ainsi que des stratégies nécessaires à cet effet, conformément aux orientations du gouvernement exposées dans le plan de développement national pour 2011-2013.

Compte tenu de toutes ces transformations, nous espérons qu'un partenariat arabe international véritable sera institué et qu'il sera susceptible de venir à bout de la pauvreté et du chômage et de permettre à notre peuple d'accéder à la liberté, à la démocratie, à la vie décente et à la création de notre État.

Original portugais: M^{me} HOPFFER ALMADA (ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et du Développement des Ressources humaines, Cap-Vert)

Alors que nous nous réunissons en cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, le Cap-Vert en est à sa huitième législature et le monde continue à subir les conséquences d'une crise qui est l'une des pires que nous ayons connue dans les soixante-quinze dernières années et dont les conséquences continueront à se faire sentir au cours des prochaines années, en particulier dans les pays en développement.

Nous attendons beaucoup des décisions et orientations prises par les organisations internationales, et en particulier par l'OIT, espace privilégié du débat tripartite.

Je félicite, au nom du gouvernement cap-verdien, le Directeur général du BIT d'avoir consacré son rapport à la protection sociale et l'OIT d'avoir organisé un débat de haut niveau sur la crise dans le cadre de cette Conférence.

La dernière décennie a été une période particulièrement positive pour le Cap-Vert. En tant que nation, nous avons consolidé nos acquis et lancé un programme national de transformation économique et de modernisation sociale.

La croissance économique et les innovations stratégiques ont permis de diminuer le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, qui est passé de 37 pour cent de la population en 2001 à 24 pour cent en 2010.

Nous avons déjà atteint quatre des huit objectifs du Millénaire pour le développement et nous sommes certains de les atteindre tous d'ici à l'échéance de 2015.

Le Cap-Vert a également pris une série de décisions stratégiques dans le secteur social, en particulier des mesures de soutien aux familles. Pour l'instant, ces mesures s'adressent aux fonctionnaires mais nous comptons les étendre à de nombreuses autres catégories professionnelles.

Le montant des prestations sociales de santé, dont bénéficient quelque 23 000 personnes âgées ou handicapées, est passé à 5 000 escudos. Quoi qu'il en soit, beaucoup reste à faire.

Dans un monde en pleine mutation et du fait d'une dépendance excessive de notre économie vis-à-vis de l'extérieur, nous sommes très vulnérables face aux chocs extérieurs. C'est pourquoi nous devons mettre en œuvre notre vision, celle d'une nation inclusive, juste et prospère offrant des perspectives à chacun.

Fort de cette vision, notre gouvernement a lancé un grand dialogue national sur ses sept grands objectifs stratégiques, dont je ne mentionnerai que quatre, à savoir la construction d'une économie dynamique, compétitive, innovante et durable; assurer la croissance du secteur privé, de l'investissement et de la productivité; promouvoir la cohésion sociale et le développement; mettre en valeur les ressources humaines.

Le Cap-Vert tient compte de ces objectifs dans ses programmes publics, qui intègrent toutes les composantes du travail décent. Le chômage est un problème structurel et, malgré toutes les actions entreprises, notre gouvernement devra continuer à mettre l'accent sur la lutte contre le chômage, qui s'articule autour de trois axes.

Tout d'abord, une action énergique sera menée pour promouvoir la croissance économique. Ensuite, le gouvernement s'emploie, par une série de mesures, à développer le secteur privé, créateur d'emplois. Mais l'impact de la crise a réduit la capacité de création d'emplois des entreprises. C'est pourquoi il faut miser sur la formation professionnelle pour répondre aux besoins du marché, en mettant l'accent sur la qualité.

Notre troisième objectif est, effectivement, de créer les compétences du XXI^e siècle pour bâtir une société du savoir où les travailleurs ont les qualifications qui leur permettent de soutenir la concurrence des meilleurs. Au chapitre du travail décent, notre pays a lancé un programme de réformes et de modernisation du système de protection sociale.

Nous allons continuer à étendre le revenu minimum à davantage de bénéficiaires et nous employer à faire participer les PME et les microentreprises au système de sécurité sociale. Nous allons également lancer une initiative pour élargir le système de sécurité sociale à ceux qui n'en bénéficient pas encore, notamment les Cap-Verdiens de la diaspora et les personnes qui souhaitent une couverture complémentaire.

Le Cap-Vert dispose d'un code du travail moderne qui intègre les normes fondamentales et le respect des principes et dispositions internationales. Néanmoins, pour rendre le pays plus compétitif et créer un environnement propice aux échanges, nous devons rendre notre marché du travail plus efficace et plus respectueux des principes du travail décent.

Pour cela, nous mettons en place un nouveau paradigme de dialogue social à travers un consensus national et la construction d'un pacte de création d'emplois auxquels participent tous les partenaires sociaux.

En ce qui concerne le travail domestique, mon pays a mis en place un régime spécifique pour les travailleurs pour compte d'autrui. Je dois dire qu'au Cap-Vert, même si le contrat de travail est informel, le travailleur est protégé en cas de maladie, maternité, paternité, adoption, invalidité, vieillesse et décès et a droit à des allocations familiales.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer l'engagement du gouvernement du Cap-Vert de tout faire pour respecter ses engagements découlant des conventions et recommandations internationales. Nous espérons être en mesure, dès le mois de juillet, de signer avec l'OIT un accord pour l'exécution du programme de promotion du travail décent et compter ainsi sur l'appui technique et financier du BIT. Le Cap-Vert analyse les possibilités d'adhérer au socle de protection sociale.

Original arabe: M. AL RUBAYE (ministre du Travail et des Affaires sociales, Iraq)

La marche vers une collaboration tripartite efficace est la seule façon de nous amener à prendre des décisions et des recommandations qui confirmeront l'importance de nos responsabilités réciproques, en particulier face aux conditions extrêmement difficiles que nous vivons aux niveaux politique, économique et social.

La volonté de changement et de réforme visant à faire face aux crises locales, régionales et internationales étaient bien ancrée dans le rapport du Directeur général de l'Organisation. Ce rapport était riche en idées réalistes tirées de l'analyse des expériences internationales en Asie et dans le Pacifique et qui constituent un cadre pratique pour la réalisation d'un avenir durable et conforme à l'Agenda du travail décent. Cet Agenda constitue un outil favorable à la mise en place d'une réponse nationale efficace visant à limiter les répercussions négatives de la crise financière et économique.

Dans mon pays, cela nous a amenés à adopter le texte de la politique nationale de l'emploi que nous avons élaborée avec l'aide de l'OIT sur une période de deux ans. Les partenaires sociaux et les universitaires irakiens ont joué un rôle clé dans l'alignement de cette politique avec la Constitution, les droits de l'homme et la citoyenneté. Cette politique a également fixé les priorités relatives à orienter les investissements vers la création d'emplois, qui préservent la dignité et la relation entre la main-d'œuvre productive et les entreprises pérennes, ainsi que le renforcement des cadres législatifs et institutionnels du dialogue social considéré comme le moyen de garantir la stabilité et la coexistence pacifique. L'emploi permet également au secteur privé d'être le moteur principal de la promotion des différents secteurs économiques.

Le texte a été voté au Conseil des ministres lors de sa quatorzième séance tenue le 22 mars 2011 et la décision 83/2011 a été adoptée. Cette décision comporte deux stratégies: la stratégie nationale pour le développement (2010-2014) et la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Ce texte revêt une importance capitale dans cette période de transition car sa dimension institutionnelle a renforcé les rôles et les responsabilités du ministère du Travail et du haut comité tripartite chargé de l'emploi, qui englobe 14 responsables ministériels ainsi que le secteur privé et les partenaires sociaux, en plus du rôle du Parlement irakien dans la création d'une commission chargée de l'emploi et la réduction du chômage.

Nous continuons à coopérer avec le bureau régional de l'OIT à Beyrouth. Nous avons un projet de mémorandum d'accord visant à définir un cadre pratique pour la mise en place de notre programme pour le travail décent et qui aborde les sujets du plein emploi, du dialogue social, de la protection sociale, de l'extension des applications de la santé et de la sécurité au travail. Cet effort nécessite un soutien exceptionnel de la part de l'OIT.

En conclusion, je voudrais dire qu'il est important de reconnaître un Etat palestinien qui prend une place sur la scène internationale en tant qu'Etat souverain, clé de la stabilité dans le Moyen-Orient et dans le monde. Nous affirmons également sur le droit de retour des réfugiés palestiniens.

Nous avons besoin de l'expertise de l'OIT afin de mettre en place des plans et des programmes nationaux pour l'emploi, notamment en matière de développement de méthodes de formation professionnelle basée sur les nouvelles technologies, de soutien aux institutions du marché du travail et la régulation du secteur informel, ainsi que le renforcement des capacités du ministère du Travail pour qu'il puisse fournir des services destinés à l'emploi, la diversification des sources d'investissements pour les PME et l'amélioration de la flexibilité et la création de laboratoires d'analyses environnementales. Nous croyons en la capacité de notre ministère à remplir son rôle d'orientation et de coordination pour engager les institutions publiques et le secteur privé à œuvrer pour un avenir durable pour toutes les composantes du marché du travail iraquien.

(M. Hernandez Sanchez prend place au fauteuil présidentiel.)

Original espagnol: M. GONZÁLEZ (gouvernement, Paraguay)

Permettez-moi de féliciter Monsieur le Directeur général du BIT, Juan Somavia, pour son rapport global intitulé *L'égalité au travail: un objectif qui reste à atteindre*.

Permettez-moi également de le féliciter pour le projet de convention et de recommandation sur le travail domestique, soumis à discussion dans le cadre de cette session de la Conférence.

Au Paraguay, sous la houlette du ministère de la Justice et du Travail et du Secrétariat de la femme de la Présidence de la République, la Commission tripartite pour l'égalité et la participation des femmes au monde du travail a organisé plusieurs séminaires et réalisé des études, qui ont permis de dégager une position consensuelle sur les documents relatifs au travail décent pour les travailleurs domestiques. Pour la première fois, trois personnes représentant précisément ce secteur sont ici avec nous pour participer à la Conférence.

Par ailleurs, il importe de signaler que le renforcement des institutions est un thème transversal. Nous sommes d'accord sur la nécessité de renforcer les institutions du travail et de l'emploi. Nous avons d'ailleurs accordé la priorité à trois éléments fondamentaux: la création du ministère du Travail, l'unification des institutions de formation professionnelle et la création de directions thématiques au sein du ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Je voudrais à présent m'attarder brièvement sur une question précise. Au Paraguay, nous estimons avoir accompli d'importants progrès dans un domaine prioritaire aux yeux du Directeur général du BIT. Je veux parler de l'emploi des jeunes. Dans

mon pays, cinq chômeurs sur dix sont des jeunes et six sous-employés sur dix sont âgés de 15 à 29 ans. Aujourd'hui, au Paraguay, nous disposons d'une enceinte tripartite, au sein de laquelle a été adoptée une politique de l'emploi des jeunes, approuvée par les syndicats, les employeurs et le gouvernement.

Le Bureau national pour la création d'emplois pour les jeunes a été créé par décret présidentiel. Il s'agit d'une enceinte tripartite coordonnée par la direction de l'emploi des jeunes. Deux ans après sa création, l'objectif premier de ce bureau a été atteint, à savoir l'élaboration d'une politique en faveur de l'emploi des jeunes.

Notre priorité est à présent de consolider le processus de création d'emplois pour les jeunes, grâce à la mise en œuvre de cette politique et des programmes connexes et au renforcement de la direction pour l'emploi des jeunes. Nous pensons que c'est le préalable de l'adoption d'une politique en faveur de l'emploi.

Dans un autre domaine, des mesures concrètes ont été prises pour promouvoir les droits fondamentaux, notamment pour combattre le travail forcé et le travail des enfants. Il y a quelques mois, une nouvelle stratégie nationale de prévention et d'éradication du travail des enfants et de protection du travail des adolescents a été adoptée, de même que deux guides à l'intention des travailleurs de moins de 18 ans.

Notre pays accorde la plus haute importance au BIT. J'en veux pour preuve le travail très approfondi mené auprès des parlementaires afin de faire passer le projet de loi que le pouvoir exécutif a soumis au pouvoir législatif en 2009 et qui propose de réformer le Code du travail dont plusieurs articles ont été examinés par la Commission d'experts en ce qui concerne la liberté syndicale.

A cet égard, j'aimerais demander, une fois encore, le soutien de l'OIT en matière de formation. Nous avons besoin des conseils de l'OIT dans ces domaines pour nous permettre d'adopter les mesures qui s'imposent pour surmonter les problèmes concrets que nous rencontrons.

Original portugais: M. MAZIOLO (travailleur, Mozambique)

Cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail est une date clé dans l'histoire des organisations du système des Nations Unies.

En effet, les conventions et les recommandations approuvées par l'OIT tout au long des cent conférences organisées jusqu'ici, ainsi que les autres instruments internationaux adoptés, l'assistance technique mise à disposition pour aider les Membres de l'Organisation à appliquer les normes, et la croissance remarquable de l'Organisation et, je ne parle pas seulement ici du Siège à Genève mais également des différents bureaux régionaux créés sur différents continents et dans de nombreux pays, montrent clairement son importance et le rôle qu'elle joue dans le cadre des relations de travail dans le monde entier.

Le dialogue social, à tous les niveaux, est un instrument essentiel pour résoudre les problèmes et les différends, en tant que mécanisme de définition de normes nationales et internationales acceptées par tous, pour garantir la paix, la stabilité et l'harmonie dans les relations professionnelles et socio-économiques.

Je voudrais saluer le Directeur général du BIT pour son brillant rapport qu'il a présenté à cette Conférence.

Ce rapport décrit clairement les activités réalisées dans le contexte général des objectifs définis dans le cadre du mandat de notre Organisation. Il donne aussi une vision claire des défis qu'il nous reste encore à relever pour promouvoir des relations sociales plus justes, basées sur un dialogue social équilibré, libre, démocratique, juste et équitable.

Permettez-moi de mettre un accent particulier sur le Programme de l'OIT en faveur d'un emploi décent et d'un emploi digne, avec ses différents piliers, et en particulier celui concernant la protection des travailleurs domestiques.

L'élaboration d'un programme pour le travail décent au Mozambique s'est faite avec la participation des partenaires sociaux, qui se sont engagés envers un objectif commun, celui de promouvoir un emploi sûr, durable et viable, qui respecte les droits des travailleurs.

Les partenaires sociaux se sont engagés conjointement pour faire face aux défis que posent l'emploi précaire, les niveaux de salaire très bas et une protection sociale qui est encore loin de répondre aux besoins et aux attentes des travailleurs.

La perspective de l'adoption d'une convention et d'une recommandation sur le travail digne pour les travailleurs domestiques constitue donc un événement de la plus haute importance.

Dans notre pays, le mouvement syndical s'est fortement engagé dans la syndicalisation des travailleurs domestiques pour leur permettre de promouvoir et de défendre leurs intérêts légitimes.

L'adoption de normes internationales pour ce secteur sera sans aucun doute un grand encouragement pour l'organisation des travailleurs, car ils constituent aujourd'hui le groupe le plus défavorisé et le moins protégé de notre pays.

Nous avons de nombreux défis à relever pour que l'emploi décent devienne une réalité, pour surmonter les difficultés résultant de la dynamique propre d'une économie de marché basée sur la concurrence et la recherche du profit, sans tenir suffisamment compte des aspects sociaux et humains.

Le Mozambique est un pays qui a une économie basée essentiellement sur l'agriculture, et compte tenu du contexte actuel du développement, il faut donner une meilleure protection aux travailleurs de ce secteur.

Ceci signifie que le mouvement syndical de notre pays encourage le gouvernement à ratifier la convention n° 129 sur l'inspection du travail dans l'agriculture, un instrument qui pourrait contribuer à prendre des mesures concrètes en vue de la promotion et de la défense des droits des travailleurs et pour mieux valoriser la contribution qu'ils apportent à l'économie.

C'est dans ce contexte que le mouvement syndical du Mozambique s'efforce de devenir plus fort, plus présent et plus actif dans la lutte pour la promotion et la défense des droits et des intérêts des travailleurs.

Nous voulons donc souligner l'importance de l'appui technique de l'OIT pour la formation des syndicalistes pour leur permettre de participer de façon efficace aux négociations collectives afin de mettre sur pied des initiatives pour l'emploi, pour l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes et pour développer le dialogue social.

Notre syndicat (OTM-CS) exhorte l'OIT à continuer, dans le cadre de son programme d'action, à appuyer le Mozambique afin que celui-ci mette sur

pied des programmes concrets de promotion de l'emploi décent.

Nous voudrions, pour terminer, remercier le Directeur général une fois de plus de son rapport et exprimer notre appui au rapport qui doit être approuvé, afin qu'il devienne un instrument d'orientation et de travail.

Nous appuyons la convention et la recommandation sur l'emploi digne pour les travailleurs domestiques.

Nous pensons que tous les pays doivent travailler dans le cadre d'un dialogue social inclusif et pertinent à la promotion du travail décent.

M. HOSSU (*travailleur, Roumanie*)

Nous saluons le rapport présenté par le Directeur général. Il y a en effet besoin d'entrer dans une nouvelle ère de justice sociale. Nous devons faire de notre mieux pour mettre fin à la crise sociale et pour promouvoir et appliquer les principes du travail décent. Nous soutenons le principe contenu dans le rapport du Directeur général, Juan Somavia, concernant la construction d'un monde fondé sur le travail décent et le progrès social.

Il est essentiel pour les acteurs sociaux d'être adaptables et flexibles afin qu'ils puissent répondre rapidement, et par des solutions efficaces, aux nouveaux besoins ou nouvelles crises qui se manifestent à l'échelle mondiale. C'est pourquoi il est plus nécessaire que jamais de promouvoir les valeurs et les politiques de l'OIT par la relance du dialogue social lors de cette 100^e session de la Conférence.

Dans ces circonstances qui changent rapidement, nous apprenons les uns des autres, nous trouvons et retrouvons autant de sources d'inspiration pour le troisième millénaire, un millénaire où la dignité des travailleurs doit être respectée, où la liberté d'expression, la participation et la démocratie doivent trouver des fondements encore plus forts pour se développer. Les Membres de l'OIT doivent représenter partout dans le monde un exemple pour la promotion du travail décent, du progrès social, des principes communs du dialogue et de la justice sociale sur le lieu de travail.

Malheureusement, la crise économique continue en Roumanie, à la faveur d'une politique qui ne comprend pas de dialogue social avec les employeurs et les syndicats et qui fait état de la subordination des hommes politiques qui gouvernent la Roumanie envers la politique du FMI, de la Banque mondiale et du Conseil des investisseurs étrangers. C'est sur demande de cette institution que l'on est parvenu à adopter une nouvelle législation pour le marché du travail, ce qui n'est pas acceptable.

Le désir d'éliminer les syndicats roumains s'est en effet manifesté plus vite que ne s'y attendait l'opinion publique, puisqu'en peu de temps, seulement quelques mois, le gouvernement a imposé l'amendement du Code du travail et de cinq lois fondamentales pour le marché du travail, à savoir: la loi d'organisation des employeurs, la loi d'organisation des syndicats, la loi sur les conflits du travail, la loi sur les contrats collectifs du travail et la loi sur le Conseil économique et social, réunies toutes dans une même loi appelée, de manière inadéquate et tout à fait hypocrite, la loi du dialogue social.

Permettez-moi de soutenir par des exemples ce que je viens d'affirmer. Le gouvernement a posé des entraves au droit d'association des syndicats. Les critères de la représentativité sont devenus arbi-

traires, le gouvernement de Roumanie a accru, de manière disproportionnée, le rôle des représentants des employés, au détriment des syndicats, en permettant à des représentants qui sont en réalité des proches des employeurs de négocier les contrats collectifs de travail, sans restriction, bien qu'il y ait des organisations syndicales au sein des mêmes entreprises.

Les conditions de travail et d'embauche, les relations entre employés et employeurs, les relations entre ceux qui engagent leur organisation, d'une part, et une ou plusieurs organisations de travailleurs, d'autre part, ne sont plus définies de manière claire, malgré les efforts qu'ont faits les experts du Bureau international du Travail - que je dois remercier encore une fois - en analysant des projets gouvernementaux et en rédigeant un protocole de recommandation dans des délais très brefs. Au mois de janvier, le gouvernement n'a pas pris en considération ce point de vue, tout comme il n'a pas pris en considération le point de vue des organisations syndicales nationales, européennes et internationales.

En même temps que ces amendements aberrants de la législation du travail étaient promus, l'Etat social roumain a été déstructuré par des mesures économiques contreproductives sous prétexte de l'instauration d'un soi-disant climat d'austérité construit autour d'une fausse idée de solidarité, ce qui a entraîné une paupérisation sans précédent de la population roumaine. Tout cela représente autant d'interventions brutales contre l'équité et la justice sociale, qui sont mises en œuvre avec la complicité du FMI, des représentants de la Commission européenne, ce qui sape en fait le pilier social même de l'Union européenne. Le pouvoir doit donc renoncer à recourir au double langage et aux doubles engagements, l'un pour des réunions internationales telles que cette Conférence, l'autre au niveau national lors de l'activité quotidienne.

Nous espérons pouvoir à l'avenir, grâce au soutien de l'OIT et par un effort commun des partenaires sociaux, arrêter la destruction de l'Etat social pour commencer une nouvelle ère sociale fondée sur les principes du travail décent. Je suis d'accord avec mes collègues dont la conviction est qu'il faut avoir confiance en nos valeurs et politiques afin de construire une société prospère pour tous, et je soutiens cette position.

Dès lors, avant de conclure, je vous rappelle les principes consacrés par la Déclaration de Philadelphie, dans l'espoir qu'ils seront toujours présents dans nos esprits pendant les débats qui suivent: «Le travail n'est pas une marchandise; la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu; la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous; la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation, et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.»

Si nous croyons vraiment à ces principes que nous affirmons tous, il est temps de le prouver tous ensemble. Le moment est venu pour ce faire.

M. OUATTARA (*ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Burkina Faso*)

Je voudrais m'acquitter ici d'un devoir, celui de vous présenter le regret de Son Excellence M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, invité à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail pour partager avec l'ensemble des délégués sa lecture stratégique des problèmes de l'Afrique et du monde. Mais pour des contraintes d'agenda, il ne peut honorer ce rendez-vous. Il me charge de transmettre ses plus vives félicitations à l'Organisation qui commémore cette année la 100^e session de sa Conférence.

L'attachement de Son Excellence M. Blaise Compaoré à la construction d'un monde du travail meilleur et la construction de la dignité humaine n'est pas nouveau.

En effet, déjà initiateur du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en septembre 2004 à Ouagadougou, le Président Compaoré avait encore appelé les pays africains le 24 avril 2007 à Addis Abeba, lors de la 11^e réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail, à placer la création d'emplois décents au cœur de leur politique économique.

Pour authentifier le discours dans l'acte, le Burkina Faso a accueilli en décembre 2009 le premier colloque africain sur le travail décent. C'est pourquoi mon pays saisit l'occasion de cette Conférence pour renouveler son engagement à soutenir et à accompagner toute initiative visant la promotion du travail décent à travers le monde.

Cette 100^e session de notre Conférence se déroule dans un contexte particulièrement difficile. Elle se tient à un moment où les Etats Membres s'efforcent de consolider la reprise et de jeter les bases d'une croissance forte, durable et équilibrée.

Nous sommes tous convaincus de la nécessité de garantir un modèle de croissance à forte intensité d'emploi offrant des opportunités de travail et améliorant les conditions de vie des populations.

Le Burkina Faso salue la pertinence du thème de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail: «Construire l'avenir avec un travail décent». Ce thème visionnaire nous interpelle en ce moment historique de la vie de notre institution sur le travail décent qui reste et restera la clé indispensable de l'épanouissement de la femme et de l'homme au travail.

Le Burkina Faso est convaincu, comme l'a affirmé Son Excellence M. Blaise Compaoré, lors du Sommet extraordinaire des chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union africaine sur la lutte contre la pauvreté en Afrique, tenu en septembre 2004 à Ouagadougou, que la paix et la stabilité de nos Etats se construiront et se consolideront en relation avec les conquêtes réalisées sur le terrain de l'emploi.

En effet, par le biais de la création d'emplois productifs, il deviendra possible d'atténuer le conflit dans le monde et particulièrement en Afrique. Le Burkina Faso, malgré les contraintes de tous ordres, développe des stratégies innovantes pour accélérer la croissance et la rendre plus sensible dans le panier de la ménagère.

De nombreuses initiatives orientées en faveur de l'emploi des jeunes, la mise en place de cadres de concertation directe entre, d'une part les partenaires sociaux et, d'autre part, les couches sociales vulnérables, ont permis d'atteindre des résultats significa-

tifs et de minimiser les effets de la crise que nous traversons.

Par ailleurs, en matière de protection sociale, l'innovation majeure reste le projet de mise en place à moyenne échéance des systèmes d'assurance maladie qui, à terme, va prendre en charge l'ensemble de la population.

Pour atteindre cet objectif du travail décent, le gouvernement burkinabè a entrepris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sectorielles pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

C'est ici qu'ont été adoptées une politique nationale de l'emploi, une politique nationale de la jeunesse, une politique nationale d'enseignement et de formation technique de professionnels.

Un document de politique nationale du travail est en phase finale d'élaboration et sera adopté incesamment pour renforcer l'ensemble de ces dispositifs. Dans cette dynamique et juste avant le début de cette Conférence, le document du programme national de promotion du travail décent, élaboré en collaboration avec le BIT, vient d'être validé le 27 mai 2011 par l'ensemble des acteurs nationaux.

Je voudrais ici saisir l'occasion pour adresser mes remerciements au BIT pour tous les efforts consentis ayant permis l'aboutissement du processus d'élaboration et d'adoption de cet important instrument-cadre pour le Burkina Faso.

A l'heure où notre organisation a entamé un processus d'amélioration du fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, le Burkina Faso formule ses vœux de plein succès aux discussions en cours.

Le Burkina Faso espère que de nos travaux, des pistes de solutions innovantes et consensuelles seront dégagées pour promouvoir une croissance durable et garantir un travail décent pour tous.

C'est sur cette note d'espoir que je voudrais remercier le Président et lui renouveler mes souhaits de succès de la conduite de nos travaux.

Original espagnol: M. RAMOS (travailleur, République dominicaine)

Je vous salue au nom de la Confédération nationale des travailleurs de la République dominicaine.

Cette Conférence présente une importance historique. Elle permet, en effet, à la majorité des travailleurs du monde de mettre en lumière la situation du travail dans leur pays.

Nous avons pour coutume de mesurer l'histoire de l'humanité en décennies. C'est la raison pour laquelle le fait que l'Organisation internationale du Travail célèbre aujourd'hui sa 100^e Conférence ne peut que nous remplir de fierté. Ce siècle de conférences a, à n'en pas douter, permis d'améliorer les relations de travail de ses pays Membres. Nous ne pouvons que nous féliciter d'être tous ici, aujourd'hui, héritiers des dirigeants qui ont su, en leur temps, défendre la démocratie et les droits des travailleurs. Nous adressons aujourd'hui nos félicitations à ceux qui dirigent à présent cette Organisation des Nations Unies que nous devons préserver et renforcer.

Alors que nous assistons à cette 100^e Conférence, dans la plupart de nos pays, on intensifie une politique visant à réduire les droits du travail, associée à la déréglementation imposée par le biais de différentes instances sociales, économiques et politiques, par des groupes économiques qui pensent encore que réduire les droits acquis des travailleurs leur

permettra d'améliorer leur économie mais pas celle de leur pays.

Réduire les droits du travail ne fait que creuser les inégalités, renforcer la précarité et la pauvreté, comme en attestent les statistiques officielles de mon pays, malgré plus de quatre décennies de croissance continue du PIB et de stabilité économique.

Dix pour cent des personnes les plus riches enregistrent un revenu de 23 pour cent supérieur à celui des 40 pour cent des plus démunis; 14 pour cent de la population vit dans une situation de pauvreté extrême.

Entre 2000 et 2006, le PIB a augmenté de 5,18 pour cent. En dépit de cette augmentation, l'emploi, lui, n'a augmenté que de 1,95 pour cent. De 2007 à 2010, le PIB a augmenté de 5,4 pour cent alors que l'emploi ne progressait que de 1,12 pour cent.

Le chômage atteint environ 14,9 pour cent, et 56 pour cent de la population active est piégée dans le secteur informel de l'économie. Telle est la réalité dans notre pays. Notre économie progresse mais pas l'emploi. Il s'agit d'un problème structurel qui exige un changement de modèle économique comme l'envisagent déjà plusieurs secteurs de la République dominicaine.

Ces cinq dernières années, les études publiées par de prestigieuses firmes internationales mettent en exergue le chômage comme principal problème de la population dominicaine.

Notre mouvement syndical exige la création d'emplois décents et s'efforce d'identifier les domaines, les moyens et les programmes pour y parvenir. En effet, ce n'est qu'en créant des emplois décents que nous pourrions sortir les travailleurs de la marginalité et de l'exclusion dans laquelle vivent la majorité d'entre nous.

Il y a moins d'un mois, les principales centrales syndicales du pays, à savoir la Confédération autonome syndicale classiste (CASC), la Confédération nationale d'unité syndicale (CNUS) et la Confédération nationale des travailleurs dominicains (CNTD), ont réussi, au terme de plusieurs mois de lutte et de mobilisation des masses ouvrières, à obtenir une augmentation du salaire minimum dans le secteur privé de 17 pour cent, disposition entrée en vigueur le 1^{er} juin selon la résolution du Comité national des salaires.

Ce pourcentage ne correspondait pas à la demande du mouvement syndical mais il a dépassé l'augmentation habituelle de 15 pour cent. Ceci a permis de relancer le dialogue social entre nous, les employeurs et le gouvernement. Lors d'une première rencontre, un espace de discussion a été créé, espace qui a permis au secteur des employeurs d'exhorter ses membres à accorder une augmentation salariale supérieure au minimum requis. Nous espérons que d'autres mesures de compensation seront bientôt mises en œuvre au bénéfice des travailleurs.

Permettez-moi, à l'occasion de cette importante Conférence, de mettre en avant le rôle joué par le ministre du Travail, le docteur Max Puig, dans le cadre de ce processus. Il a toujours été favorable à l'augmentation du salaire minimum et s'est efforcé d'encourager les parties en conflit à parvenir à un accord. Cette demande d'augmentation de salaire est présentée tous les deux ans et ne concerne que le salaire minimum du secteur privé. Les centrales syndicales ont rédigé un projet de loi présenté au congrès afin d'indexer les salaires sur l'inflation, et

ce de manière à permettre une augmentation automatique des salaires dès lors que les coûts de base des ménages augmentent.

En ce qui concerne la liberté syndicale, le problème reste récurrent, bien que ce principe ait été adopté avec les autres droits des travailleurs dans l'article 62 de notre Constitution, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, le 26 janvier de l'année dernière. En dépit de cette mesure, ce principe n'est toujours pas respecté par une grande partie des employeurs.

Ces dix dernières années, plus de 50 000 travailleurs ont été licenciés pour avoir exercé leur droit à la liberté syndicale, comme l'exigent les conventions n^{os} 87 et 98 de l'OIT. Les femmes sont les plus touchées par ces mesures et sont contraintes de vivre dans des conditions très précaires, et de travailler essentiellement dans des secteurs précaires de l'économie informelle.

Nous devons poursuivre la lutte sans relâche pour garantir le respect de ce droit car, en l'absence de syndicats solides, il est impossible de créer un mouvement syndical solide.

C'est la raison pour laquelle, en plus des plaintes dont nous saisissons les tribunaux de notre pays et l'OIT, j'espère que, dans le cadre de cette assemblée, nous pourrions lancer des initiatives qui permettront de renforcer les peines imposées en cas de violation de ce droit, ce qui constituerait une victoire de la plus haute importance.

La CNTD a tenu une conférence nationale portant sur la liberté syndicale au mois d'avril dernier dans l'université d'Etat. Elle a présenté un documentaire relatant les cas dramatiques de travailleurs licenciés, tous ces efforts visant à montrer au monde la manière dont les droits du travail sont violés dans notre pays.

Le système de sécurité sociale dominicain a fêté ses dix ans d'existence le mois dernier. Sa création est l'un des principaux acquis du mouvement syndical et de la société dans son ensemble.

Néanmoins, les principes de l'universalité, de la solidarité, de la qualité des services et des médicaments, des éléments fondamentaux du système de sécurité sociale ne sont toujours pas appliqués.

L'exclusion reste monnaie courante et il n'existe toujours pas de réelle politique de généralisation du système, tel que prôné par la loi votée par les législateurs, afin de mettre un terme à cette injustice qui interdit l'accès aux services de santé à la majorité des Dominicains.

Nous insistons sur la nécessité de mettre en pratique le modèle d'accès aux soins de santé primaires, pour activer une stratégie de promotion et de prévention en matière de santé, garantissant ainsi les coûts et la durabilité dudit modèle.

Le réseau de santé public devrait également être renforcé, de même que les programmes d'accueil de la petite enfance. Nous demandons également l'entrée en vigueur de la pension de solidarité afin de réduire la pauvreté. Nous avons également demandé la création d'un institut responsable de la gestion des risques du travail, pour autant qu'il s'agisse d'une entité professionnelle de la plus grande efficacité.

Pour conclure, nous pensons que la loi n° 87-01, qui a donné naissance au système de sécurité sociale, devrait être révisée afin d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la société dominicaine et des personnes les plus vulnérables qui en constituent la majorité.

Nous espérons que cette 100^e session de la Conférence, en soi historique, permettra de créer des précédents pour obtenir des résultats qui renforceront la démocratie en général et le mouvement syndical en particulier.

Original arabe: M. LUQMAN (représentant, Organisation arabe du travail)

Je renouvelle toute mon estime à M. Somavia à l'heure où nous célébrons le 100^e anniversaire de la Conférence internationale du Travail. Nous le remercions pour le travail qu'il accomplit, en concertation avec le Conseil d'administration pour consacrer le principe du travail décent et attirer l'attention sur les dangers qui guettent à l'avenir un monde rempli d'incertitudes où la valeur du travail est sous-estimée et où les vrais producteurs supportent les répercussions de la crise financière dont ils ne sont pas responsables.

Les peuples arabes présents dans cette session ont changé par rapport aux sessions précédentes. Ils ont repris l'initiative avec une forte détermination et des millions d'entre eux sont descendus dans la rue pendant des jours, des semaines et des mois pour présenter leurs revendications de manière pacifique. Ces revendications portent sur les droits présents dans la Déclaration de Philadelphie et dans les Constitutions de l'OIT et de l'Organisation arabe du travail, à savoir le droit au travail et à des salaires équitables, ainsi qu'à une vie digne et la réalisation de la justice sociale.

Ces événements historiques ont démontré que la stabilité et le progrès ne peuvent se réaliser si les peuples sont pauvres et si leur liberté est confisquée et ne peuvent se maintenir sans un dialogue social efficace, une représentativité réelle des employeurs et des travailleurs et une justice sociale qui réalise un équilibre entre les droits et les devoirs, consacre la responsabilité sociale des entreprises et réduit les écarts dans le développement et le revenu entre les habitants et les régions.

Le Directeur général a, à juste titre, souligné dans son rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, l'importance des révolutions arabes et la nouvelle vision des changements pacifiques qu'elles ont fournies aux peuples et aux jeunes. Il a aussi eu raison d'affirmer dans son rapport que l'Organisation était du bon côté de l'histoire, et que nous devons continuer à mettre en valeur les caractéristiques de cette nouvelle ère au cours des prochaines années.

Celui qui croit aux objectifs de l'OIT soutiendra sans hésitation la démarche pacifique des peuples arabes vers la liberté et la démocratie. Il est temps de fournir tout le soutien nécessaire à l'emploi et au développement des administrations du travail dans le cadre du dialogue social et de renforcer les droits fondamentaux au travail. Nos deux organisations, l'OIT et l'Organisation arabe du travail, ont commencé des consultations au sujet des visions communes, issues de l'Agenda arabe pour l'emploi adopté lors de la Conférence de Beyrouth, qui présente une réponse régionale au Pacte mondial pour l'emploi et aux décisions du Sommet économique du Koweït.

Nous sommes fiers de participer à cette session historique de la CIT. Il s'agit de la 30^e session de suivi de la Conférence sur la situation des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, en application des résolutions de la Conférence de 1974 et 1980. Nous remercions M. Somavia de son engagement pour mettre en ap-

plication les résolutions de cette Conférence et pour l'envoi d'une mission d'investigation de haut niveau qui se caractérise par sa neutralité et son engagement. Le Directeur général est arrivé dans son rapport de cette année à la conclusion suivante: il n'est pas possible d'améliorer la situation dans ces territoires si l'occupation ne lève pas les restrictions imposées et si cette occupation se poursuit. Nous sommes complètement d'accord avec lui et nous demandons comment la Conférence va-t-elle répondre aux vérités révélées par la mission. Nous savons que la situation dans les territoires palestiniens occupés représente le point le plus noir de l'histoire de l'humanité depuis plus de soixante ans. Les peuples de la région tiennent à la paix, au droit et à la légitimité internationale.

Reste la question suivante: est-ce qu'Israël veut la paix ou un asservissement soutenu par sa machine militaire? La première option est une invitation à la vie. La deuxième est une incitation à la destruction. Reconnaître la volonté internationale, c'est réclamer la reconnaissance de l'Etat de Palestine dans les frontières du 4 juin 1967.

Nous sommes au seuil d'une nouvelle ère historique dans la région. C'est l'occasion pour l'OIT de redynamiser ses instruments et de mettre en œuvre ses objectifs pour la réalisation de l'équité, de la justice et de la paix sociale. Je souhaite succès et réussite à cette session de la CIT.

Original anglais: M^{me} MONDON (ministre de l'Education, de l'Emploi et des Ressources humaines, Seychelles)

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole aujourd'hui, à cette 100^e session historique de la Conférence internationale du Travail, tandis que nous nous préparons également à célébrer les cent ans d'existence de notre Organisation. Depuis 1919, l'Organisation internationale du Travail s'est engagée sur une voie difficile pour réaliser la dignité humaine, établir la justice et instaurer une paix durable dans le monde.

Je voudrais aussi adresser au Directeur général, M. Juan Somavia, mes meilleurs vœux, au nom du Président, du Gouvernement et des habitants des Seychelles, pour son leadership éclairé à l'OIT, pendant toutes ces années. Il a insufflé un nouveau dynamisme à l'OIT, malgré les problèmes auxquels l'Organisation continue de faire face.

J'ai étudié attentivement le rapport du Directeur général, *Une nouvelle ère de justice sociale*. C'est un document qui vise à créer une plus grande synergie pour promouvoir le développement durable, afin d'instaurer une justice sociale durable. L'égalité au travail est un défi permanent, mais il peut être atteint, même s'il est ambitieux; dans cette nouvelle ère de justice sociale, il faut parvenir à l'égalité.

Tandis que l'économie mondiale se transforme, les problèmes prennent de nouvelles dimensions. La mondialisation est apparue, il y a une dizaine d'années, et nous en connaissons tous les conséquences. Certains pays ont bénéficié de nouvelles opportunités, alors que d'autres se sont appauvris. C'est pour nous une source de préoccupation et, malheureusement, ce sont souvent ceux qui ne sont pas responsables de ces catastrophes mondiales qui souffrent le plus. Dans cette époque où nous aspirons à la justice sociale, une telle situation est inacceptable.

La lutte pour la justice sociale est une tâche immense. Partout, l'instabilité, la pauvreté et le sous-

développement sont des menaces permanentes pour la prospérité. La piraterie dans l'Océan Indien menace la stabilité des Seychelles, privant notre peuple de possibilités de travail dans les deux domaines qui sont les principaux piliers de l'économie: le tourisme et les pêcheries. Dans ces temps difficiles, le soutien financier et technique de la communauté internationale devrait être plus concret et plus accessible, en particulier aux petits Etats insulaires vulnérables.

Nous sommes au seuil d'un grand événement, tant pour l'OIT que pour l'humanité. Notre présence témoigne du plaidoyer en faveur des valeurs et des politiques de l'OIT, des efforts conjoints et de l'engagement à améliorer le niveau de vie et l'égalité partout dans le monde. Les délibérations de la Conférence fournissent un cadre propice pour examiner attentivement les questions qui se posent à nous et débattre de l'action que devraient entreprendre l'OIT et ses mandants nationaux – les gouvernements, les employeurs et les travailleurs – pour éliminer les obstacles à la justice sociale, à l'approche du 100^e anniversaire de l'OIT.

Les ministres de l'Emploi et du Travail doivent plus que jamais jouer un rôle moteur pour faire en sorte que le modèle de croissance inefficace soit examiné de manière appropriée et rétablir les équilibres socio-économiques. Je suis heureuse de constater que l'administration du travail et l'inspection du travail sont à l'ordre du jour, cette année, car ce sont des éléments essentiels pour lutter contre l'inégalité et la discrimination au travail. Ensemble, nous devons aller de l'avant en faisant preuve de plus de courage et en étant mieux inspirés pour servir cette noble cause.

Aux Seychelles, nous sommes confrontés au même dilemme. Le Gouvernement s'est engagé dans un Programme de réformes macroéconomiques en 2008 pour rééquilibrer l'économie. Ce faisant, il a pris des décisions audacieuses: rationalisation de la fonction publique, renforcement de la gestion fiscale et flottement de la monnaie nationale. Cependant, il a aussi adopté des stratégies et des mesures pour atténuer l'impact des conséquences sociales de la réforme pour la population. La fourniture de services de retour à l'emploi et des programmes de formation et de reconversion professionnelle ont facilité l'emploi dans le secteur privé pour ceux qui ont quitté la fonction publique. Ainsi, le taux de chômage est resté en dessous de 5 pour cent.

Je note, dans le rapport, que la justice sociale est la voie pour aller de l'avant et que les programmes par pays de promotion du travail décent sont l'un des instruments de l'OIT pour atteindre cet objectif. J'ai le plaisir d'annoncer que, cette année, le Gouvernement des Seychelles va signer un Programme par pays de promotion du travail décent, pour assurer de manière continue des emplois de qualité, la protection sociale et les droits des travailleurs dans une économie de marché plus ouverte. Je suis convaincue que le Programme contribuera à apporter une solution aux problèmes qui se posent sur le marché du travail et à améliorer les résultats économiques du pays, pour aller vers une meilleure qualité de la vie.

En conclusion, j'aimerais remercier l'OIT pour toutes ses réalisations. Nous savons tous que la justice sociale est un défi pour tous les Etats membres. Par conséquent, renouvelons notre engagement à travailler ensemble – gouvernements, employeurs et

travailleurs – pour atteindre les nobles objectifs de l’humanité, tels qu’ils ont été définis par les fondateurs de l’OIT, il y a près d’une centaine d’années.

Original espagnol: M. DON MALAVO (gouvernement, Guinée équatoriale)

Le gouvernement de mon pays, la Guinée équatoriale, a l’honneur de féliciter le BIT pour le choix du thème de réflexion de la Conférence de cette année, intitulée «Construire l’avenir avec le travail décent». On retrouve cette réflexion dans le plan de développement élaboré par notre gouvernement en 2007 et qui était intitulé *La Guinée équatoriale, horizon 2020*.

J’aimerais vous donner quelques informations sur l’économie de mon pays, qui connaît une transformation spectaculaire depuis que nous avons découvert des gisements de pétrole il y a plus de dix ans.

Aujourd’hui, la Guinée équatoriale a une population d’environ un million d’habitants, elle est le troisième producteur de pétrole en Afrique subsaharienne, derrière le Nigéria et l’Angola et le premier producteur de brut en Afrique centrale. Nous produisons 3 pour cent de la demande mondiale de gaz méthane et 17 pour cent du marché américain. Nous exportons 3,4 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié, principalement vers le Japon, la République de Corée, Taiwan et la Chine.

Cette situation de prospérité économique, en dépit de la crise financière internationale, a permis à mon pays au cours des dernières années de mettre sur pied un programme de construction d’infrastructures telles que des routes, des logements sociaux, des écoles, des hôpitaux, des aéroports et a également permis l’électrification du pays, l’adduction d’eau, etc. Toutefois, il nous reste encore un long chemin à parcourir.

En conséquence, un grand nombre d’entreprises provenant d’Europe, d’Amérique, d’Asie et d’Afrique sont venues s’installer dans notre pays. Des entreprises extérieures et des sous-traitants se sont implantés dans les différents secteurs des hydrocarbures, pétrole et gaz, dans le bâtiment, dans le secteur financier et celui des services, et ont créé des milliers de nouveaux métiers et postes de travail.

Malgré cette évolution positive, sans précédent au cours des deux siècles de colonisation espagnole, nous constatons cependant que de nouveaux conflits sociaux apparaissent dans notre pays, dont les causes sont imputables aux entreprises ainsi qu’à la méconnaissance qu’ont les travailleurs de leurs droits et de leurs obligations, mais aussi au fait que notre Code du travail, hérité de la période coloniale, est obsolète.

C’est pourquoi, dans le but d’améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, le gouvernement de la Guinée équatoriale à travers le ministère du Travail et de la Sécurité sociale que je dirige, est en train de réviser, à l’aide des employeurs et des travailleurs, toute la législation du travail – en particulier le Code du travail et le Code de la sécurité sociale –, afin d’y introduire des aspects novateurs tels que le salaire minimum, la protection sociale des travailleurs domestiques et des chauffeurs de taxi et l’extension de la couverture sociale aux handicapés, pour ne citer que quelques-uns des exemples de cette réforme que notre gouvernement souhaite mettre en œuvre.

Nous souhaitons lutter contre la pauvreté, la précarité du travail, les contrats «poubelle», c’est pour-

quoi la révision en cours du Code du travail a pour objectif de promouvoir une nouvelle législation favorisant le travail décent et garantissant la protection sociale de tous les travailleurs dans un cadre consensuel qui respecte les intérêts de tous.

Pour cela, nous voudrions saisir cette occasion pour inviter officiellement le BIT à apporter son soutien technique à notre gouvernement, dans l’élaboration d’une étude de la population active, de la formation et de l’emploi, que notre ministère souhaite programmer avec le ministère de la Planification.

L’objectif de cette étude est entre autres de : déterminer de façon fiable le taux de chômage et de sous-emploi; savoir quelle est la partie de la population active en âge de travailler à qui la formation ne permet pas d’obtenir un emploi; prévoir quelle quantité de main-d’œuvre serait susceptible d’avoir accès au marché du travail chaque année; permettre au gouvernement d’adopter des politiques cohérentes qui facilitent la création d’emploi et d’activités indépendantes pour tous d’ici 2020, en particulier les jeunes, les femmes et les handicapés; mettre sur pied un programme de formation professionnelle adapté en qualité et en quantité dans l’objectif de réduire la dépendance vis-à-vis de la main-d’œuvre étrangère, relativement plus qualifiée en raison des décalages engendrés par la prédominance du secteur pétrolier dans l’économie nationale.

Je ne voudrais pas conclure sans dire que mon pays organise, du 29 juin au 1^{er} juillet, le Sommet de l’Union africaine, à laquelle participeront plus de 52 chefs d’Etat ou de gouvernement, autour du thème «Croissance économique et intégration des jeunes dans l’activité économique et sur le marché du travail».

Pour conclure, le gouvernement de mon pays est profondément convaincu que la réponse au Pacte mondial pour l’emploi et la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement passent non seulement par la création d’emplois, mais surtout par la création d’emplois décents, qui garantissent la protection sociale et la protection de l’intégrité physique et morale des travailleurs, dans un contexte qui permette aussi aux entreprises de prospérer et d’attirer davantage d’investissements nationaux et étrangers, créateurs d’emplois de plus en plus décents.

Original anglais: M^{me} OPECHOWSKA (employeuse, Pologne)

Je tiens à vous dire que je me réjouis expressément de l’accent mis par la présente Conférence sur certaines questions importantes, notamment, le travail décent pour les travailleurs domestiques, la protection sociale et l’administration du travail.

Dans ce contexte, je suis heureuse de vous parler de la situation économique en Pologne. On prévoit une croissance économique dans notre pays de plus de 4 pour cent cette année. Le PIB, grâce aux investissements publics dans les infrastructures et aux investissements privés, devrait également progresser ainsi que la consommation.

Aujourd’hui, la Pologne doit relever le défi suivant: réduire le déficit public pour le faire passer à moins de 3 pour cent en 2012. Cette croissance économique est principalement due à la croissance constante de la demande intérieure. Les résultats de la Pologne – 3,8 pour cent du PIB en 2010 – figurent donc parmi les meilleurs de l’Union européenne.

Les employeurs pensent que ces performances s'expliquent notamment par la solidité du marché du travail et sa bonne résistance à la crise. Les organisations d'employeurs prévoient cette année une croissance modérée de l'emploi et des salaires qui améliorera le pouvoir d'achat des ménages.

Aujourd'hui, les Polonais sont relativement épargnés par la crise. Cependant, nous devons rester vigilants et ne pas dépenser notre argent inconsidérément. Nos décisions doivent être calculées si nous ne voulons pas mettre les entreprises, et notamment les PME, en difficulté.

Dans le contexte actuel, le gouvernement polonais propose des réformes qui ne sont pas propices au développement du dialogue social et qui pourraient même porter sérieusement atteinte à ce dernier. Il propose des réformes pour protéger les plus vulnérables. Comme d'habitude, dans un tel contexte, les changements proposés par les pouvoirs publics sont assez impopulaires car ils conduisent généralement à une réduction des prestations sociales.

Les organisations d'employeurs participant à la commission tripartite des affaires économiques et sociales comprennent les propositions des syndicats visant à protéger les plus pauvres. Nous devons cependant prendre conscience qu'au vu de l'état actuel des finances publiques, de telles mesures pourraient avoir des conséquences néfastes sur le budget de l'Etat et la dette publique.

L'année dernière, le gouvernement a proposé de modifier le fonctionnement des caisses de retraite dans le but de résoudre les problèmes du régime de retraite.

Dans la situation actuelle, nous ne pouvons plus compter exclusivement sur l'Etat. Nous devons individuellement faire preuve de prévoyance et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger nos futures retraites. Nous devons analyser soigneusement les coûts des fonds de pension pour veiller à ce qu'ils soient les plus performants pour les personnes assurées. Les institutions de dialogue social continuent de débattre de la question.

Les employeurs polonais sont très satisfaits de constater qu'au cours de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, une commission chargée de la discussion récurrente sur la protection sociale a été nommée.

Aujourd'hui, le dialogue social se ressent également des problèmes rencontrés dans le cadre du processus de consultation qui se déroule en Pologne. Il serait nécessaire de mettre en place un mécanisme de concertation performant qui joue un rôle moteur dans le processus de négociation.

Dans notre pays, la concertation est loin d'être parfaite car les propositions controversées ne sont pas discutées avec les partenaires sociaux. Les règles ne sont pas respectées et les consultations ne peuvent avoir lieu entre les organisations participantes.

Seul le ministre du Travail respecte la législation existante à cet égard. Les autres ministres, bien qu'ils soient membres de la commission tripartite, consultent rarement les partenaires sociaux au sujet de leurs propositions de loi ou de réforme.

Les organisations d'employeurs, en coopération avec les syndicats polonais, essaient de régler les problèmes liés aux consultations. Nous sommes attachés aux principes du dialogue social et c'est dans le cadre de ce dialogue que nous voulons résoudre les problèmes. Notre but est de préserver le bon fonctionnement des finances publiques et

d'éviter la crise grave qui ne manquerait pas de se produire si celui-ci était mis en péril.

Original russe: M. ALIMUKHAMEDOV (gouvernement, Ouzbékistan)

Le rapport du Directeur général du BIT met essentiellement l'accent sur le travail décent, l'emploi et la protection sociale.

Le rapport note avec justesse que «les pays qui ont adopté une stratégie plus ouverte et davantage centrée sur l'emploi ont été récompensés parce que les suppressions d'emplois y ont été moins nombreuses, la tension sociale y a été moins aiguë et, par conséquent, la reprise de l'économie y a été plus rapide».

Ces objectifs et priorités stratégiques reflètent les mesures que l'Ouzbékistan met en œuvre actuellement et que je vais vous présenter.

Je parlerai en premier lieu de développement économique durable. En un temps très bref, l'économie de l'Ouzbékistan a surmonté les conséquences négatives de la crise mondiale et a enregistré une croissance du PIB de 8,5 pour cent en 2010. D'après les institutions financières internationales, cet indice est l'un des plus élevés au monde.

Deuxièmement, nous avons renforcé le système bancaire et financier. Les fonds propres des banques commerciales ont augmenté de 36 pour cent en 2010 et nous prévoyons une hausse de 1,3 pour cent des crédits commerciaux accordés par les banques pour financer la création d'entreprise, les microentreprises et atteindre des objectifs en matière d'investissement.

Troisièmement, nous avons mis en œuvre avec succès un programme spécial de mesures de lutte contre la crise pour 2009-2012. Nous sommes également en train de mettre en œuvre un programme gouvernemental intitulé «L'année de l'entreprise privée», qui comporte également des initiatives en faveur de la création d'emplois.

Quatrièmement, nous avons enregistré une forte croissance de l'emploi. En 2008, 660 000 emplois ont été créés et en 2010, plus de 950 000 dont 600 000 dans les petites entreprises et environ 200 000 à domicile.

Cinquièmement, conformément au document d'orientation sur l'élaboration de réformes démocratiques et la formation d'une société civile, une attention toute particulière a été accordée à la création de partenariats sociaux. Cela répond aux objectifs fixés par le rapport du Directeur général du BIT (protection sociale, sécurité sociale et tripartisme).

Les réformes économiques et sociales mises en œuvre en Ouzbékistan ont permis au pays d'enregistrer une croissance économique stable, d'augmenter le nombre des emplois et d'accroître le revenu des ménages. Ce sont là des conditions préalables essentielles à la réduction de l'incidence du travail des enfants.

Au cours des vingt années pendant lesquelles l'Ouzbékistan a poursuivi son développement en toute indépendance, les salaires minima ont été multipliés par 14. Le revenu global des ménages a été multiplié par 8,6 en termes réels. Les dépenses publiques de protection sociale par habitant ont plus que quintuplé. Chaque année, 60 pour cent du budget public est consacré à la santé, à l'éducation et à d'autres domaines liés à la protection sociale, notamment à la protection des enfants.

L'Ouzbékistan a ratifié les treize conventions fondamentales de l'OIT, notamment les conventions

n^{os} 138 et 182, et pris par la suite toutes les mesures nécessaires pour assurer leur application effective. Il a notamment adopté une législation importante sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, ainsi que sur les sanctions encourues en cas de violation de la législation sur l'emploi des mineurs, et mis sur pied un groupe de travail interdépartemental chargé de fournir des informations sur les conventions de l'OIT qui ont été ratifiées. Une campagne d'information sur les normes internationales du travail est en cours, et des mesures expresses ont été prises pour éradiquer les pires formes de travail des enfants et mettre ces derniers à l'abri de fléaux tels que la drogue, la prostitution et la traite des personnes. L'esclavage des enfants n'existe pas dans notre pays et les enfants ne sont pas utilisés dans les conflits armés.

Les priorités économiques et sociales de l'Ouzbékistan s'inscrivent donc dans le prolongement des principes fondamentaux de l'OIT sur le travail décent, la promotion de l'emploi et la protection sociale.

Nous relevons la note optimiste qui se dégage du rapport. Nous apprécions qu'il y soit préconisé de tenir compte de la spécificité de la situation et des intérêts des Etats Membres de l'OIT.

M. BULUPIY GALATI (*ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, République démocratique du Congo*)

Mes sincères remerciements s'adressent à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour son rapport et spécialement pour l'appui technique qu'il ne cesse d'apporter à la République démocratique du Congo dans les domaines de l'emploi, du travail et de la protection sociale.

Les points inscrits à l'ordre du jour des présentes assises ont retenu toute mon attention dans la mesure où ils couvrent divers aspects du monde du travail.

La délégation tripartite de la République démocratique du Congo exprime sa satisfaction à l'égard du rapport global du Directeur général qui met en évidence la corrélation entre la crise financière économique mondiale et la crise de l'emploi, avec comme toile de fond la pauvreté et la désarticulation des conditions sociales à plusieurs échelles.

Le gouvernement de la République démocratique du Congo soutient le projet de convention et de recommandation élaboré sur le travail décent pour les travailleurs domestiques car, à l'instar d'autres catégories d'emploi, le travail domestique, qui est encore marginalisé, devrait être apprécié à sa juste portée et s'exercer dans les conditions de sécurité et de dignité.

Ainsi, une fois adoptées, ces nouvelles réformes permettront, j'en suis persuadé, d'améliorer les niveaux de vie des travailleurs domestiques dans le monde.

Dans le souci, non seulement de promouvoir la qualité du travail, mais aussi de se conformer aux normes pertinentes de l'Organisation internationale du Travail, mon pays a élaboré en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui du bureau régional de l'Organisation internationale du Travail pour l'Afrique, le programme national de promotion du travail décent. Ce programme sera bientôt présenté en Conseil des ministres en vue de sa validation.

Je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour affirmer l'attachement de la République démocratique

du Congo aux droits humains et aux libertés fondamentales tels que cités par les instruments juridiques internationaux auxquels mon pays a adhéré.

Il convient de noter que, dans le cadre de la reconstruction du pays, le gouvernement s'est doté sous l'impulsion du chef de l'Etat, Son Excellence Joseph Kabila Kabange, d'un programme de cinq chantiers dans lequel l'emploi occupe une place de choix.

C'est dans cette optique que je suis heureux d'annoncer, du haut de cette tribune, l'adoption par le Conseil national du Travail de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle au cours de sa cinquième session extraordinaire tenue du 25 au 27 mai dernier.

La mise en œuvre de cette politique stimulera la croissance et le développement endogène de notre pays par le plein emploi productif et décent. Pour ce faire, la République démocratique du Congo dispose, d'une part, de l'Institut national de préparation professionnelle pour l'amélioration des compétences des demandeurs d'emploi et des travailleurs et, d'autre part, de l'Office national de l'emploi pour l'organisation du marché du travail.

Il convient également de citer la réforme de l'inspection générale du travail en service spécialisé, jouissant d'une autonomie administrative et financière pour accroître son efficacité.

S'agissant de la protection sociale, la délégation tripartite de la République démocratique du Congo est d'avis qu'il faut améliorer et élargir la couverture sociale à toutes les couches de la population.

C'est dans ce cadre précis que le gouvernement de la République vient d'organiser, avec le concours du bureau régional de l'OIT, au début de ce mois de juin, le premier atelier national sur le socle de protection sociale et le fonds national d'appui au développement d'une assurance santé.

Par ailleurs, dans le but de renforcer le dialogue social et suite à la réforme des entreprises publiques, le gouvernement vient de restaurer la gestion tripartite au sein des conseils d'administration de l'Institut national de sécurité sociale et de l'Institut national de préparation professionnelle.

Le gouvernement de mon pays s'engage à respecter ses engagements à l'égard de l'Organisation internationale du Travail et reste animé par une volonté forte de bâtir, au cœur de l'Afrique, un Etat de droit et une nation démocratique puissante et prospère.

Original arabe: M. GHOSN (travailleur, Liban)

Je souhaiterais, au nom des travailleurs du Liban, remercier le Président de la Conférence ainsi que le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de tout ce qu'il font pour attirer l'attention sur la nécessité d'établir la justice sociale qui est non seulement un concept mais un droit humain et une nécessité absolue du monde aujourd'hui.

Ce sujet occupe depuis des années une place prioritaire dans les rapports, les discussions et les activités de l'Organisation, à travers la diffusion à grande échelle de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, ou la focalisation sur l'égalité au travail et la promotion du travail décent, sans oublier la quête perpétuelle pour le respect des droits syndicaux et des libertés syndicales ainsi que des normes internationales relatives au travail et les conventions et les recommandations des précédentes sessions de notre Conférence.

A l'ère de la mondialisation économique que vivent nos sociétés, nous ne pouvons pas parler de justice sociale, telle que nous la voyons dans les pays en développement, sans aborder les politiques suivies par les principaux pays de la finance, aux Etats-Unis et dans quelques pays de l'Europe occidentale, et sans parler du rôle extrêmement dangereux de l'OMC, de la Banque mondiale et du FMI.

Je pense qu'il est erroné de croire que les conséquences de la crise financière et économique de 2008 ont été résorbées.

Si certains pays où la crise a éclaté en premier, ont essayé d'en camoufler les conséquences en soutenant massivement les principales banques, en rachetant les dettes avec l'argent du Trésor public et en augmentant les impôts pour les couches les plus pauvres de la société, ainsi que pour les classes moyennes ou les ménages à revenus limités, espérant ainsi repousser le problème ou l'écarter momentanément, la pression mise sur une large part des couches populaires comme c'est le cas dans certains pays du Sud, montrent bien la faiblesse des mesures prises et l'injustice qu'elles entraînent. Les crises des centres du néolibéralisme ne peuvent être réglées par le pillage des richesses des pays du tiers-monde et de leurs ressources financières et humaines.

A partir de là, et sans occulter les raisons internes qui ont causé les révolutions et les révoltes dans les pays arabes, nous pensons que l'un des principaux facteurs réside dans l'évaluation mondiale de la richesse et du travail ainsi que les pressions constantes exercées sur nos pays pour leur imposer la réorganisation des économies, l'incitation à la privatisation, la fin du rôle du secteur public et du rôle protecteur de l'Etat dans les principaux secteurs sociaux.

Comment voulez-vous qu'un pays émergent qui n'a pas accès à un minimum de moyens techniques pour l'industrie et l'agriculture puisse conclure un partenariat équitable dans le cadre de l'OMC?

Les résultats clairs sont davantage de destruction des structures existantes (déjà faibles) de l'industrie, l'agriculture et des autres secteurs réels de production, et le maintien d'investissements externes, internes ou mixtes dans des secteurs à forte rentabilité financière, qui rendent les riches plus riches, alors que les rangs de ceux qui sont poussés en dessous du seuil de pauvreté ne cessent de grandir, sans oublier ce qui s'ensuit en matière d'accumulation de dettes, d'effondrement de la souveraineté de l'Etat et de dépendances économique et politique.

Notre Organisation, dont la création s'est depuis plus de 100 ans associée à l'effort des peuples du monde visant à réaliser la paix est aujourd'hui invitée à créer un nouvel ordre mondial, conduisant à une mondialisation où les peuples sont maîtres de leurs richesses et de leurs ressources, loin des pressions, des injonctions, des guerres et des pillages à grande échelle de leurs ressources.

Le travail de notre Organisation est lié, depuis sa création, de façon organique au concept de la paix juste, du refus de toutes les formes d'occupation, et de la recherche d'un environnement favorable à la réalisation de ses objectifs. Notre Organisation ne peut pas accepter ce qui sévit sur la terre de Palestine depuis plus de six décennies, que ce soit l'occupation des terres des autres, les tueries, l'éloignement des habitants palestiniens et l'importation de hordes de colons venus du monde entier, et qui fait de notre région une terre fertile

pour des crises perpétuelles causées par les politiques d'agression d'Israël.

C'est pourquoi nous considérons que la stabilité mondiale, la justice et la paix, ne peuvent aller de pair avec une politique israélienne d'agression, une politique dont nous avons entendu les pires représentations lors du dernier discours du Premier ministre israélien devant le Congrès américain.

Ceci s'applique aussi à la poursuite de l'occupation israélienne d'une partie du territoire libanais, que le rapport du Directeur général a omis de mentionner, et du Golan syrien. Cette occupation impose à nos peuples l'obligation et leur confère le droit à la résistance dans toutes ses formes pour mettre fin à cette occupation et créer un Etat palestinien indépendant avec Al-Qods pour capitale, et la libération des terres arabes occupées dans le Golan syrien et les fermes de Chebaa et les collines de Kfarchouba au Liban.

Pour faire face aux conséquences de l'économie mondialisée, nous devons travailler pour un nouveau pacte social, un nouveau contrat social, qui redessine la relation entre l'Autorité/l'Etat et la société, un pacte basé sur la justice sociale.

Original anglais: M. RIMAL (travailleur, Népal)

Dans le monde du cricket, le chiffre 100 a une signification très importante. Les joueurs reçoivent des félicitations d'autres sympathisants qui les encouragent en disant: «Bravo, bien joué, c'est le score du siècle». Aujourd'hui, j'aimerais féliciter l'OIT pour ce score du siècle – la centième session – au nom de l'ensemble de la classe des travailleurs du Népal, au nom des syndicats regroupés dans une seule entité, le JTUCC, et au nom du GEFONT, le centre national dont je suis membre.

Il ne fait aucun doute que l'OIT a été créée à une période difficile de l'histoire, lorsqu'elle a lancé un processus visant à aborder différemment l'âpre lutte des classes qui a lieu en permanence entre les nantis et les démunis. L'OIT aura bientôt cent années d'existence – un jalon historique. Pendant cette période, le monde du travail a connu de profondes transformations. Il y a eu un changement intéressant: apparemment, ce n'est plus dans le monde développé mais dans les pays les moins avancés (PMA) que le mouvement ouvrier mondial prend toute son importance; c'est dans le Sud que vivent aujourd'hui de larges masses de travailleurs, ainsi qu'une jeunesse, qui survit en rêvant d'un avenir qui lui assurera un travail décent et, si ses rêves sont brisés, elle osera se révolter partout et en utilisant tous les moyens.

Dans son discours inaugural, M. Somavia a déclaré qu'en ce moment où nous célébrons notre 100^e session, le monde du travail est en proie à des turbulences. Il a cité des chiffres, par exemple: 3,5 milliards de personnes ne peuvent pas avoir ensemble les mêmes revenus que 61 millions de personnes. Dans ses conclusions, il dit que la mondialisation inéquitable a augmenté systématiquement les inégalités presque partout ces 30 dernières années, ce qui est confirmé par ces chiffres. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point.

M. Somavia, à propos de votre question, pouvons-nous, voulons-nous faire la différence, le faisons-nous? Ma réponse est mitigée: oui et non. Honnêtement, j'en doute, lorsque je vois la lenteur d'exécution de cette institution spécialisée des Nations Unies. Réfléchissons à la manière de synchroniser notre programme, l'action et la structure

même de notre Organisation pour prendre en compte les changements actuels et futurs.

En tant que délégué des travailleurs venant d'un des pays les moins développés, je peux dire que des questions similaires sont pour nous à l'ordre du jour. Cette année, l'OIT débat des thèmes suivants: protection sociale, extension des droits aux travailleurs domestiques, questions relatives à la sous-évaluation de l'administration du travail et à l'inspection du travail, discrimination. Nous débattons aussi de modalités et de programmes pour gérer le système de sécurité sociale récemment mis en place en faveur de tous les travailleurs. Nous avons conclu un accord historique avec les organisations d'employeurs, malgré les clameurs d'une partie des milieux d'affaires. Je tiens à remercier sincèrement l'OIT pour son concours dans la réforme de la législation du travail.

Au Népal, nous luttons pour que se termine une transition politique qui perdure. C'est un travail herculéen de passer de l'institutionnalisation de la première république de ce siècle à la déclaration d'un nouveau statut, qui prend en compte le monde du travail; mais les progrès sont encore lents.

Comme le sait la communauté internationale, dix années de conflits ont montré à la jeunesse népalaise la voie vers le marché international du travail; l'insécurité de l'emploi nous affecte considérablement. La majorité de nos travailleurs ont des emplois précaires. Un grand nombre sont employés uniquement dans le secteur du travail domestique. Pour nous, le travail domestique, c'est un emploi qui attend les Népalais dans leur pays et à l'étranger. Nous savons ce que signifie l'exploitation dans ce secteur.

C'est la raison pour laquelle je demande instamment à la Conférence de marquer cette 100^e session en adoptant sans hésitation une nouvelle convention pour les travailleurs domestiques. En ce qui concerne la discrimination, j'aimerais mentionner notre parlement, où toutes les tendances sont représentées.

J'aimerais relever un autre point à l'ordre du jour de cette Conférence, l'administration du travail, qui est très pertinent dans notre cas, puisque nous réclamons tous une commission nationale du travail efficace, pour assurer rapidement un suivi et l'exécution de la justice. Tous les travailleurs du Népal et leurs syndicats me demandent de vous remercier en leur nom. Témoinant de sa confiance à l'égard du centre national auquel j'appartiens, le Collège électoral des travailleurs a élu mon camarade au Conseil d'Administration du BIT. Chers collègues, je tiens à vous remercier, et je vous assure que nous n'allons pas vous décevoir. Nous ferons de notre mieux.

Original anglais: M. KONKOLEWSKI (représentant, Association internationale de la sécurité sociale)

Permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter la Conférence internationale du Travail pour l'immense travail qu'elle a accompli depuis 1919. Dans des périodes de changement, souvent tumultueuses, la Conférence a rassemblé les représentants des gouvernements, des employeurs et des syndicats afin de promouvoir la justice sociale dans l'intérêt des populations du monde entier.

Cette année, plus de 330 départements gouvernementaux et administrations de sécurité sociale de 153 pays, tous membres de l'AISS, ont attendu cette session de la Conférence avec beaucoup

d'impatience. La discussion récurrente sur la protection sociale devrait permettre de dégager des orientations significatives et de donner un nouvel élan aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour étendre la couverture de la sécurité sociale.

Nous devons saisir l'occasion unique que nous offre la session de cette année pour tenter d'être à la hauteur de cet enjeu capital: parvenir à étendre sensiblement la couverture de la sécurité sociale. L'AISS et ses membres participent activement au débat engagé dans le cadre de la CIT sur cette question cruciale.

Comme l'a déjà dit le Président de l'AISS au cours de la discussion récurrente sur la protection sociale, notre point de vue peut être résumé dans les sept points suivants.

Premièrement, nous souscrivons pleinement à la stratégie bidimensionnelle adoptée par l'OIT pour élargir la couverture de la sécurité sociale, stratégie qui vise à la fois à couvrir l'ensemble de la population et à garantir un haut niveau de sécurité des revenus à l'aide de systèmes par répartition.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'importance attachée par l'OIT à la bonne gouvernance et à la gestion efficace et efficiente des régimes de sécurité sociale. Des institutions de sécurité sociale bien administrées et performantes sont vraiment la condition du succès de toutes les initiatives nationales visant à élargir la protection.

Troisièmement, conformément à la nouvelle stratégie de l'AISS sur l'extension de la couverture, nous nous sommes engagés à aider nos membres dans les efforts qu'ils déploient pour étendre la protection. Pour les institutions de sécurité sociale, ceci implique notamment d'améliorer le recouvrement et le contrôle des cotisations, de mettre au point des solutions administratives pour atteindre les groupes difficiles à couvrir, de soutenir l'administration des régimes non contributifs et de faire campagne en faveur de l'extension de la sécurité sociale.

Pour aider nos membres à engager une action plus efficace dans ces domaines clés, nous nous sommes assigné l'objectif ambitieux de mettre au point des directives de bonne gouvernance, notamment administratives, et de proposer aux membres de l'AISS tout un ensemble de bonnes pratiques, d'évaluations comparatives et de plates-formes d'échanges.

Quatrièmement nous mettons l'accent sur les capacités des administrations de sécurité sociale. Les activités de l'AISS complètent donc la stratégie bidimensionnelle de l'OIT.

Cinquièmement, l'AISS peut, par ses activités, contribuer directement à la réalisation des objectifs du socle de protection sociale, notamment en diffusant des connaissances sur les dispositifs les plus performants en matière d'octroi de prestations minimales ou en aménageant les marges budgétaires permettant d'assurer ce type de prestations.

Sixièmement, l'AISS propose son plein appui et son savoir-faire à l'OIT et à ses partenaires pour continuer à développer les capacités des pays à assurer une extension verticale et horizontale de la protection sociale.

Enfin, tout en restant déterminés à promouvoir les conventions et recommandations de l'OIT sur la sécurité sociale, nous sommes nous aussi d'avis qu'il est important de mettre au point un instrument international qui donnerait aux décideurs politiques et aux administrateurs des orientations sur l'extension horizontale de la couverture.

Il est possible d'élargir la couverture de la sécurité sociale, et les initiatives des institutions de sécurité sociale sont à cet égard déterminantes. Nous pouvons nous appuyer sur les fortes synergies entre les stratégies respectives de l'OIT et de l'AISS et nous nous réjouissons de pouvoir ainsi bientôt ajouter une nouvelle page à l'histoire de notre collaboration. Nous sommes convaincus que si l'AISS et l'OIT s'emploient ensemble à jeter les bases politiques et administratives de régimes pérennes de sécurité sociale, le sort des milliards de personnes qui ne bénéficient toujours pas d'une protection sociale adéquate s'en trouvera sensiblement amélioré.

Original espagnol: M. AGUILAR (travailleur, Costa Rica)

Le mouvement syndical du Costa Rica souscrit au contenu très fort du rapport du Directeur général que nous félicitons de ses efforts déterminés devant la communauté internationale en vue d'instaurer la justice et l'égalité, pour tous les habitants du monde qui souffrent des conséquences d'une croissance économique dissociée du développement humain.

Pour nous, le développement humain revient à mettre en valeur les capacités et à garantir l'égalité des chances en centrant l'action sur le bien-être des êtres humains qui doivent être en droit de vivre longtemps et en bonne santé, de développer leurs talents, d'acquérir des connaissances, de percevoir des revenus dignes et d'être libérés de toute menace pour leur personne ou pour leurs biens.

La société aspire à plus de justice et à une répartition véritable des richesses et doit ouvrir à tous l'accès aux possibilités d'emploi, aspirations reprises dans le rapport, comme le droit à la sécurité sociale, l'accès à une éducation de qualité, au travail décent, à des salaires dignes, une réduction des disparités sociales, l'élimination de la pauvreté, le respect du droit à la vie, la non-discrimination, l'élimination du travail des enfants, et l'abolition totale et absolue de l'esclavage et du travail forcé.

Nous pourrions en énumérer beaucoup d'autres, comme l'aspiration à un logement digne, au sport et à la culture. Mais il est vrai que ce rapport reconnaît les inégalités criantes qui existent encore dans certains pays, bien plus que dans d'autres, d'où la décision de faire de l'OIT un moteur puissant qui ouvre une voie nouvelle face à une communauté internationale où trop souvent nous nous heurtons aux sarcasmes, au mépris et aux mensonges.

Les institutions financières internationales, et aujourd'hui même l'Union européenne, préconisent un assainissement budgétaire, et, ce qui est fort regrettable, elles n'imposent pas la mise en place d'un système d'imposition suffisant, efficace et progressif parce qu'elles répondent aux exigences du marché. Elles exigent néanmoins la réduction des déficits budgétaires, au détriment des droits des citoyens. Jamais elles n'ont songé à demander une réduction très significative des dépenses militaires, qui n'ont pas de raison d'être dans des sociétés saines, mais dont les coûts sont excessifs et sans lesquelles tant de gens n'auraient à connaître ni pauvreté ni misère.

La dette extérieure demeure problématique pour beaucoup de pays, et son annulation est indispensable pour que les ressources ainsi libérées puissent être réaffectées à d'autres objectifs poursuivis par l'OIT.

Très nombreux ont été les sommets présidentiels, ainsi que les grandes manifestations mondiales sur divers sujets qui touchent l'humanité, les denrées

alimentaires, le changement climatique, les nouvelles sources d'énergie, la sécurité sociale, l'éducation, où les gouvernements se sont engagés à résoudre les problèmes. Dans cette salle, à maintes reprises, des chefs d'Etat ont été applaudis. Or, une fois rentrés chez eux, à la fin de ces manifestations, ces gouvernements ne tiennent pas leurs promesses, qui n'ont donc pas de retombées positives pour les habitants de leur pays.

Pour l'OIT, les objectifs proposés sont loin d'être faciles à réaliser, mais l'application des conventions ne l'a pas été non plus. Nous ne voulons pas pour autant nous avouer vaincus. C'est pourquoi nous appuyons les propositions du Directeur général de continuer à aller de l'avant, même si nous nous heurtons à des murs de pierre extrêmement solides. Il faut donc être déterminé à briser ces murs de pierre, et nous, les travailleurs, devons appuyer de telles initiatives.

S'agissant de notre pays, vers le milieu du XX^e siècle, nous avons eu des hommes politiques qui pensaient plus aux êtres humains qu'aux théories et qui ont voulu créer un Etat-providence, conférant ainsi à notre pays une place importante dans le monde pour ce qui est du développement humain.

Des garanties sociales ont été inscrites dans la Constitution politique et des instruments de sécurité sociale ont été créés au début des années 40. L'armée a été abolie à la suite d'une guerre civile à la fin de cette décennie.

Original anglais: M. POTTER (employeur, Etats-Unis)

En examinant le rapport du Directeur général sur la justice sociale, nous constatons que l'économie mondiale n'est pas encore sortie de la profonde récession qu'elle a connue. Les répercussions immédiates de la crise – exprimées en taux de croissance cumulés et en perte d'emplois – ont été plus graves dans certains pays et la reprise économique a été plus rapide dans certains domaines.

Ceci souligne le fait que les politiques économiques doivent être adaptées à la situation particulière et au contexte d'un pays. Aucune politique économique unique ne sera optimale pour tous les pays – chacune doit être conçue pour tenir compte des conditions locales et nationales, y compris les institutions politiques, économiques et sociales d'un pays.

Mes observations porteront sur les trois questions qui, de l'avis des employeurs américains, sont les plus importantes: augmentation de la croissance et des investissements; flexibilité sur les marchés du travail et mesures à prendre pour combler les lacunes dans la mise en œuvre.

Tout d'abord, même si la crise économique a été très grave pour un grand nombre de pays et de personnes – et le demeure encore pour un trop grand nombre, les principes fondamentaux de l'économie, qui ont orienté la croissance et le développement au cours des soixante dernières années, sont toujours pertinents. L'entreprise privée et les investissements ont créé des millions d'emplois et permis à des millions de personnes de s'affranchir de la pauvreté. Les principaux éléments qui facilitent la création d'emplois et d'entreprises sont une politique macroéconomique stable avec des taux d'inflation faibles, un environnement économique qui encourage l'investissement dans des entreprises durables et des marchés compétitifs, où les conditions sont les mêmes pour tous.

Dans de nombreux marchés émergents et pays en développement, l'économie est majoritairement informelle, ce qui crée des obstacles importants à une croissance qui bénéficie aux plus pauvres. L'absence d'autorisation de création d'entreprise, de droits de propriété ou d'autres statuts juridiques dans l'économie informelle sont des obstacles qui affaiblissent la croissance et la création d'emplois, parce il n'existe pas de possibilité d'accéder aux capitaux associés à des taux d'emprunt faibles, pouvant être investis dans des entreprises productives.

Deuxièmement, il est évident que la flexibilité sur le marché du travail – et la mobilité de la main-d'œuvre – prendront de plus en plus d'importance dans les années à venir. Le rythme de l'innovation technologique s'accélère dans un vaste éventail d'activités, notamment les communications, la production et les transports, et dans d'autres domaines qui ont des implications importantes pour le type d'emplois demandés, la quantité de travail et le lieu où il sera effectué. Dans cet environnement, la main-d'œuvre devra s'adapter à des changements croissants: nouveaux emplois, nouvelles méthodes de travail et nouveaux lieux. Ceci exigera des marchés du travail flexibles pour permettre aux employeurs et aux salariés de s'adapter aux changements dans le travail. Des définitions d'emploi rigoureuses et des marchés du travail rigides seront de plus en plus en contradiction avec l'organisation et l'exécution du travail. La stratégie la plus claire pour dépasser cette tendance consiste à promouvoir une éducation, appropriée, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, afin d'améliorer l'employabilité et de disposer d'une main-d'œuvre capable de s'adapter.

Enfin, l'OIT doit travailler avec ses Etats Membres pour combler les lacunes dans la mise en œuvre: il s'agit des différences entre les lois et pra-

tiques nationales et les normes de l'OIT qui ont été ratifiées. Comblar ces lacunes doit être une des principales priorités de l'OIT. Lorsqu'un Etat Membre de l'OIT ratifie une convention, il assume une obligation en matière de droits de l'homme, celle de protéger ses citoyens. Les Etats violent leurs obligations en matière de droits de l'homme, même en ce qui concerne les normes techniques de l'OIT, lorsqu'ils ne prennent pas des mesures pour prévenir les violations, mener des enquêtes en cas de violations, les sanctionner et obtenir réparation. En règle générale, les Etats peuvent décider en toute liberté à cet égard, mais ils doivent envisager toutes les mesures de prévention et de réparation, « conformément aux lois et pratiques nationales »: politiques, lois, réglementation, négociation collective et mise en place d'un appareil judiciaire libre et impartial.

Les Etats ont le devoir de protéger et de promouvoir la règle de droit, notamment de prendre des mesures pour garantir l'égalité devant la loi, l'équité dans son application, l'établissement des responsabilités et la certitude juridique, ainsi que la transparence des procédures et des processus juridiques, ce qui est en conformité avec le cadre de référence «Protéger, respecter, réparer», qui devrait être adopté par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à la fin du mois.

En conclusion, nous avons besoin, nous le soulignons, de politiques macroéconomiques solides et d'un environnement propice aux affaires, et de marchés du travail flexibles. Il faut que les Etats respectent leur devoir de protéger les droits de l'homme et les libertés civiles de leurs citoyens. La liberté de vivre à l'abri du besoin et la protection des droits sont indissociables.

(La séance est levée à 13 h 20.)

Sixième séance

Jeudi 9 juin 2011, 14 h 30

Présidence de M. Lima Godoy

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous allons reprendre la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original espagnol: M. ECHAVARRÍA (employeur, Colombie)

Concernant le rapport du Directeur général, nous apprécions l'intérêt qu'il manifeste pour la recherche de solutions au chômage, étant donné la gravité de la crise financière internationale qui frappe tout particulièrement les jeunes.

Les spécificités de chaque pays nous font penser qu'en la matière, il n'existe pas de panacée et que la solution ne réside pas dans l'application inflexible des normes internationales. La possibilité qui a été donnée, lors des dernières conférences, aux chefs d'Etat et aux experts internationaux d'exposer leurs expériences ouvre de nouveaux horizons à d'autres pays s'agissant de politiques en matière de crédit et de change, de politiques monétaires et fiscales, ainsi que de politiques de formation professionnelle propres à favoriser l'investissement, la confiance et l'emploi.

J'aimerais revenir sur les événements qui se sont produits récemment dans mon pays dans le domaine du travail: il y a eu l'Accord complémentaire tripartite de 2006, auquel a participé l'OIT et qui constitue un pas décisif sur la voie du dialogue social. Cet accord reprend les propositions de la mission de haut niveau de l'OIT qui est venue dans notre pays récemment et va même parfois au-delà.

Les centrales syndicales réclamaient depuis de nombreuses années le renforcement des institutions du travail, et en particulier la création d'un ministère exclusivement chargé du travail; cette revendication est devenue réalité depuis la loi que le Congrès de la République vient d'adopter en ce sens.

L'assistance technique que l'OIT a apportée ces dernières semaines a été déterminante pour mettre en place cette nouvelle institution.

Il convient de souligner que l'accord reprend un aspect qui avait suscité l'adhésion de tous les participants à la Commission nationale de concertation des politiques du travail, à savoir le renforcement de l'inspection du travail afin de promouvoir, assurer et vérifier le respect des droits et obligations en matière de travail par les employeurs comme par les travailleurs.

Nous nous félicitons que l'accord souscrit prévoie la nomination de 480 nouveaux inspecteurs du travail, soit presque le double du chiffre actuel. Des programmes de formation et d'orientation des inspecteurs sont prévus pour faire en sorte que ces nominations débouchent sur des résultats concrets. C'est là notre réponse à ceux qui prétendent que le système est inefficace et inopérant.

Depuis l'adoption, à la fin de l'année dernière, de la loi de formalisation et de création d'emplois, un certain nombre de démarches superflues ont été supprimées afin que les inspecteurs disposent de plus de temps sur le terrain. Les visites d'inspection qu'ils mènent et qu'ils continueront de mener doivent promouvoir le respect des relations du travail entre employeurs et travailleurs et faire en sorte que les acteurs sociaux voient quels sont leurs points de convergence afin d'améliorer la pérennité des entreprises, qui est la base même aux droits du travail car, sans entreprises, il n'y aura ni emplois, ni syndicats, ni négociation collective.

Par ailleurs, j'aimerais souligner que les signataires de l'accord sont convenus qu'il fallait améliorer et affecter de nouvelles ressources au programme de protection offert aux syndicalistes colombiens, non seulement pour qu'il y en ait davantage, mais aussi pour qu'il soit ouvert aux travailleurs qui sont sur le point de constituer un syndicat et permette de protéger d'anciens syndicalistes dont la famille est menacée en raison de leurs activités passées.

Les employeurs font leur possible pour que les droits du travail soient respectés comme ils doivent l'être dans une démocratie digne de ce nom, comme c'est le cas de la démocratie colombienne.

Non moins important, l'accord prévoit le renforcement des services du procureur général de la nation: 95 nouveaux juges d'instruction viennent s'ajouter aux 19 procureurs qui enquêtent actuellement sur les atteintes dirigées contre les militants et les dirigeants syndicaux. Nous sommes convaincus que les enquêtes permettront de faire la lumière sur les circonstances dans lesquelles se sont produites ces atteintes, contribuant ainsi à instaurer un climat de vérité, de justice, de réparation et de non répétition, dont on aperçoit déjà des signes aujourd'hui.

L'Association des employeurs colombiens a procédé à une analyse approfondie des faits sur la base des jugements rendus jusqu'à la fin de 2010. Nous avons notamment constaté qu'il existait un écart énorme entre les dénonciations internationales des centrales syndicales et de certaines organisations non gouvernementales et la vérité qui s'est manifestée.

tée dans le cadre des procès. Nous avons remis les résultats de notre étude à la mission de haut niveau de l'OIT. Nous espérons que ce sera un document constructif pour les relations de travail en Colombie.

L'accord qui a été signé récemment représente un certain nombre d'avancées pour les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non. Les employeurs considèrent que ces accords sont conclus afin de montrer que la Colombie est une société qui progresse dans le contexte international, comme toutes les autres nations du monde, qui permet que les droits syndicaux soient librement exercés, qui transforme ses institutions par patriotisme, qui aspire à s'insérer dans les circuits économiques qu'offre la mondialisation pour que cela se traduise par le bien-être économique et social de tous les Colombiens.

Original anglais: M. FARRUGIA (employeur, Malte)

L'occasion de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail donne matière à réflexion. C'est le moment de faire le point et d'évaluer les succès et les échecs de l'histoire de cette Organisation. Dans son rapport, *Une nouvelle ère de justice sociale*, le Directeur général dit à juste titre que «nous sommes les héritiers d'un passé dont nous avons raison d'être fiers et les dépositaires d'un présent difficile». Il ne fait point de doute que la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des citoyens du monde est un défi permanent et la situation actuelle est la preuve du fait que le travail du BIT est loin d'être achevé.

Le modèle tripartite de dialogue social a créé une différence considérable dans le monde du travail en instaurant les principes et normes établis par l'Agenda du travail décent. C'est aussi un élément essentiel de l'élaboration des réponses à la crise internationale par le Pacte mondial pour l'emploi. La pertinence des principes fondamentaux et des droits au travail promus par l'OIT et le potentiel de l'institution à contribuer aux résultats positifs de la mondialisation ont également été reconnus dans la Déclaration de Pittsburg des chefs d'Etat et de gouvernement du G20, en 2009.

Toutefois, le rapport semble blâmer l'économie de marché, disant que «la politique économique dominante [...] a surévalué la capacité d'autorégulation des marchés, sous-évalué le rôle de l'Etat, des politiques publiques et de la régulation et dévalorisé le respect de l'environnement, de la dignité du travail et du rôle protecteur de la société».

Il recommande également des remèdes à l'échelle mondiale alors qu'il est évident que les patients souffrent de symptômes différents. La situation économique et sociale varie considérablement d'un pays à l'autre et, par exemple, proposer des systèmes fiscaux progressifs pour tous peut déstabiliser les économies de certains pays plutôt que de stimuler la croissance. Ceci impliquerait également un développement du secteur informel, qui ne bénéficierait certainement pas aux travailleurs touchés. Une telle proposition n'est sûrement pas à recommander pour Malte.

Accroître le rôle de l'Etat et des dépenses sociales, comme le suggère le rapport, peut être inutile et insoutenable. Indépendamment de la crise financière, de nombreux gouvernements ont accumulé la dette par des années de déficit chronique qui inévitablement se sont traduits en coupes budgétaires et mesures d'austérité. Les systèmes de protection so-

ciale ne peuvent être viables que s'ils sont gérés efficacement et financés par le développement de l'économie formelle et de l'entreprise privée. Le financement d'un secteur public inefficace par une fiscalité accrue est la recette pour accroître les déficits et engendrer un avenir amer pour toute la société.

Le rapport fait également des généralités sur la gouvernance irresponsable dans le secteur des services financiers. Malte n'a pas souffert d'un effondrement financier à cause de la prudence et de la bonne gouvernance des institutions financières. Il est cependant admis que le secteur des services financiers devrait être au service de l'économie réelle et non l'inverse, notamment pour favoriser un environnement qui soutienne les entreprises privées et fournisse des ressources financières aux PME.

Une autre généralisation du rapport porte sur les marchés du travail flexible qui sont considérés comme étant «l'une des caractéristiques d'une croissance inopérante». Aucune distinction n'est faite entre le travail précaire et l'emploi atypique. L'emploi atypique, s'il est soutenu par la législation du travail, ne conduit pas à la dégradation des droits des travailleurs mais constitue plutôt une réponse à la demande croissante de certaines catégories de travailleurs d'une organisation alternative du travail qui leur permette d'équilibrer leur vie familiale et professionnelle ou de rester actifs après la retraite. Il est également nécessaire d'augmenter le taux d'activité en raison des défis démocratiques qui touchent l'offre de main-d'œuvre. A Malte, la plupart des personnes ayant des contrats atypiques (par exemple des contrats à temps partiels, des contrats à durée déterminée) jouissent des mêmes droits que ceux qui ont un contrat à durée indéterminée et à plein temps, et ils ne considèrent pas leur travail comme étant précaire. C'est là l'une des fonctions de l'administration et de l'inspection du travail, que de garantir les droits des travailleurs, indépendamment de leurs relations de travail, et de mettre en place des mesures visant à faire respecter l'application et la conformité aux réglementations du travail. Ce principe est appuyé publiquement par les employeurs maltais et fait partie du débat constructif qui se tient à cette Conférence.

La flexibilité du travail est également un élément essentiel qui permet à notre économie de s'adapter à l'évolution rapide du marché mondial, étant donné que nous avons l'une des économies les plus ouvertes du monde. Cette évolution a mis en relief la nécessité d'apporter des ajustements, de transférer l'emploi des domaines qui n'en produisent plus vers ceux qui ont un potentiel de croissance et une valeur ajoutée plus importante. Ces transitions sont parfois douloureuses et les choix en matière de politique sont difficiles. Par exemple, la restructuration de nos lignes aériennes visant à adopter une orientation durable et rentable est inévitable et peut avoir une incidence sur la vie de milliers de familles à Malte. Toutefois, une situation s'est produite dans des circonstances similaires par le passé et je suis convaincu qu'avec les structures de dialogue social qui existent, les partenaires sociaux feront face à ces difficultés et formuleront une solution qui aille dans l'intérêt national.

Je conclurais en affirmant que les remèdes aux maux actuels du monde – chômage des jeunes, pauvreté, faiblesse des normes du travail, manque de sécurité et la santé au travail, et d'autres – ne se trouveront certainement pas en renonçant à

l'économie de marché ni en s'écarter «d'un modèle de croissance discrédité et stérile», comme le dit le paragraphe 178 du rapport. Une réponse plus efficace consisterait à utiliser les ressources et les connaissances du BIT pour élaborer et soutenir les politiques nationales dans leur réaction face aux problèmes économiques et relatifs au marché du travail auxquels se heurtent les mandants partenaires.

Aucune autre institution internationale n'est mieux équipée que le BIT, avec sa structure tripartite solide, pour traiter de questions concernant le marché du travail et le lieu de travail. Délaisser ce rôle fondamental au profit d'une implication dans un éventail de domaines trop large risque d'affaiblir l'impact que cette institution peut avoir à l'échelle mondiale.

Original anglais: M^{me} MOTOBOLI (ministre du Travail et de l'Emploi, Lesotho)

C'est pour moi un privilège que d'être associée pour la première fois à cette auguste Conférence; privilège d'autant plus grand que cette année est celle de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Bien qu'étant nouvelle ici, je pense que nous devrions tous nous congratuler pour toutes ces années de réussite et d'efforts couronnés de succès en faveur de la justice sociale et de la paix, et ce qui est plus important encore, en faveur du développement économique mondial. Par conséquent, je pense que, tandis que nous fêtons cette centième édition de la Conférence, nous devrions prendre un peu de recul pour faire le bilan de nos réalisations, évaluer les difficultés qu'il nous reste à surmonter et préparer l'avenir.

Permettez-moi à présent d'en venir aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette Conférence. L'année passée, la Conférence a une fois encore donné la preuve de l'esprit démocratique de cette Organisation, en adoptant une recommandation sur le travail domestique en dépit de fortes divergences de vues sur la réglementation de ce secteur. Cette année, j'espère que les participants venus de pays qui ont d'ores et déjà commencé à réglementer ce secteur nous feront part de l'expérience qu'ils ont acquise. Dans mon pays, nous sommes déjà convenus que, pour protéger les travailleurs de ce secteur, une réglementation spécifique était mieux indiquée que la législation générale du travail.

Dans le même ordre d'idées, la discussion sur la sécurité sociale permettra également aux Membres qui peinent à se doter de systèmes de sécurité sociale complets de s'inspirer des meilleures pratiques en vigueur dans d'autres Etats Membres. Je suis encouragée par le fait que l'Organisation internationale du Travail reconnaît aujourd'hui la valeur de différents programmes d'assistance sociale mis en place par différents pays, à travers le concept de socle de protection sociale. Aux yeux de ma délégation, ce socle de protection sociale équivaut à la reconnaissance et à la prise en compte, par l'OIT, des efforts déployés par les gouvernements, dans le monde entier, pour améliorer la vie des couches les plus vulnérables de la société. Le gouvernement du Lesotho a pleinement conscience qu'il est de sa responsabilité d'offrir à ses citoyens un système de sécurité sociale digne de ce nom. Nous souhaitons obtenir le soutien et les conseils de l'OIT dans ce domaine et nous lui sommes reconnaissants pour l'aide déjà reçue.

Enfin, permettez-moi de me féliciter des discussions consacrées au renforcement des systèmes d'administration et d'inspection du travail. Nous nous félicitons également de l'établissement d'un système d'administration et d'inspection du travail au siège de l'OIT. Je suis fier d'annoncer que certains d'entre nous commencent d'ores et déjà à recueillir les fruits de ces activités. En mai de cette année, l'OIT, en collaboration avec Better Work Lesotho, a organisé un atelier destiné aux inspecteurs du travail, qui a connu un franc succès. Cet atelier de formation faisait suite au deuxième programme de promotion du travail décent, dans lequel l'accent était notamment mis sur l'inspection du travail. Par conséquent, nous allons utiliser le rapport de la commission pour faire fond sur les progrès historiques enregistrés dans le domaine de l'administration et de l'inspection du travail.

Permettez-moi à ce stade de saluer le travail remarquable réalisé par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Leurs efforts inlassables ont contribué à la protection des droits de l'homme dans le monde du travail.

En guise de conclusion, permettez-moi de réitérer ce que j'ai déjà dit au sujet de l'engagement de cette Organisation et de cette Conférence en faveur du renforcement de la démocratie et de la paix sociale. Sur ce, je terminerai en souhaitant à chacun de prendre part à de fructueuses discussions au sein des différentes commissions.

Original azéri: M. MOHBALIYEV (travailleur, Azerbaïdjan)

J'aimerais maintenant vous faire part de notre avis sur le rapport du Directeur général. Il existe un certain nombre de textes législatifs et de mécanismes qui sont mis en œuvre pour éviter la discrimination contre tous les citoyens en Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan a ratifié la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, ainsi que la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et ce, en 1992; la convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, l'égalité de traitement pour les travailleurs et les travailleuses, ainsi que la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, ont été également ratifiées en 2010.

Par ailleurs, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'encontre des femmes, qui date de 1995, la convention contre toutes les formes de discriminations ainsi que les 17 articles de la Charte sociale européenne ont été ratifiés par notre pays. Les dispositions pertinentes concernant ces conventions sont reflétées dans la constitution de la République d'Azerbaïdjan, ainsi que dans la législation du travail, la loi sur la sécurité de l'égalité entre hommes et femmes et divers actes normatifs au niveau national.

Avec la mise en œuvre de la législation concernant l'égalité entre hommes et femmes, nous avons pu traiter les problèmes touchant à l'égalité entre hommes et femmes grâce aux politiques mises en œuvre dans notre pays et cela a conduit à une amélioration du bien-être de la population ainsi qu'à des changements positifs dans la sphère de l'emploi.

D'après les statistiques, les hommes représentent 61 pour cent de la population active dans l'économie mais les femmes représentent 39 pour cent. Cela étant, la part des femmes augmente de jour en jour. L'emploi des femmes âgées de 15 à

56 ans était de 66 pour cent environ en 2010. Bien que cet indicateur ait marqué une progression ces dernières années, le pourcentage est inférieur au niveau général de l'emploi, soit 64,4 pour cent, et la part des hommes se chiffre à 73,4 pour cent. Le pourcentage des femmes dans les différents secteurs de l'industrie a régressé de 8,3 pour cent ces dernières années et représentait 22,2 pour cent en 2009.

Assurément, l'écart que ces chiffres révèlent par rapport aux normes européennes nous préoccupe. Cela étant, j'aimerais appeler votre attention sur le fait que dans certains cas, la mise en œuvre de nouvelles normes ne prend pas le même temps dans les différents pays, en raison des mentalités et des coutumes nationales.

J'aimerais également rappeler que le niveau du secteur informel a augmenté récemment, en particulier en ce qui concerne les femmes. En 2005, le pourcentage des femmes dans le secteur informel était de 32 pour cent, mais il a augmenté pour atteindre 61 pour cent en 2009. Le taux de chômage chez les femmes – 9,8 pour cent en 2003 – était retombé à 7,2 pour cent en 2010. En 2009, dans notre République, 14,9 pour cent des personnes physiques sans statut juridique étaient des femmes. Dans le secteur privé et dans le secteur public, au cours de la décennie passée, le pourcentage de femmes occupant des postes de direction a été compris entre 10 et 11 pour cent.

Les écarts de salaire se réduisent; à l'heure actuelle le salaire mensuel des femmes représente 50 à 55 pour cent du salaire des hommes, mais dans certains secteurs, par exemple dans le contrôle aérien, le salaire des femmes est plus élevé que celui des hommes, et il a continué à augmenter en 2008.

Les femmes travaillent surtout dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Dans ce dernier secteur, elles comptent pour environ 76 pour cent (mais 67 pour cent dans le secteur de l'éducation).

Il faut savoir que la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan contribue activement à assurer l'égalité des conditions de travail des citoyens de la République. Un accord tripartite a été signé entre le Gouvernement, la Confédération syndicale d'Azerbaïdjan et la Confédération nationale des employeurs de l'Azerbaïdjan (2010-11), fruit des efforts déployés par les syndicats, dont l'objet est de faire en sorte que les hommes et les femmes reçoivent un même salaire pour un travail égal, d'élaborer des normes scientifiques et sanitaires, de considérer les nécessités du monde moderne, en tenant compte des particularités de la vie reproductive des femmes, d'améliorer les possibilités de formation professionnelle, et d'offrir aux femmes, en particulier à celles qui ont entre 20 et 30 ans, de nouvelles professions.

Ainsi, la Confédération syndicale d'Azerbaïdjan a pu renforcer le rôle que jouent les femmes dans le mouvement syndical, dans lequel les femmes, qui comptaient pour 38 pour cent il y a quelques années, ont aujourd'hui une présence qui se chiffre à plus de 50 pour cent.

Nous espérons que nos programmes ainsi que nos politiques de partenariat social sur les questions de discrimination contribueront à améliorer la situation des femmes sur leur lieu de travail et à créer des possibilités égales pour tous les citoyens.

(La séance est levée à 15 heures.)

Septième séance

Jeudi 9 juin 2011, 17 h 25

Présidence de M. Hernández Sánchez et de M. Lima Godoy

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons maintenant la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

M^{me} NGOMA (ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Prévoyance sociale, Gabon)

Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole devant cette auguste assemblée, à l'occasion de la 100^e session de notre Conférence. Permettez-moi de vous adresser mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence des présentes assises. Il s'agit d'un honneur fait à l'Afrique, à votre illustre pays et surtout au doyen des ministres du Travail que vous êtes.

Je voudrais vous assurer à vous-même ainsi qu'à l'ensemble des membres de votre bureau, de notre entière coopération tout au long de votre mandat. Je voudrais également rendre un hommage mérité à Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour les efforts assidus qu'il déploie pour l'aboutissement des objectifs de notre Organisation.

Lors de la présentation de son rapport sur l'état du monde du travail après la crise financière, intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, le Directeur général du BIT a soulevé un certain nombre de questions d'actualité. Je retiens que, par sa voix, les jeunes ont à nouveau poussé un cri d'alarme. Je dirais plus une revendication légitime allant droit aux dirigeants politiques, du monde des affaires, de la société civile et des organisations internationales, pour qu'ils se mettent d'accord sur les mesures et les politiques qui donnent à tous une chance équitable de trouver un emploi décent. Il est donc temps pour nous d'entendre et de répondre à ce cri de détresse.

Je n'ai pas de solution miracle, mais je sais qu'il faut conjuguer nos efforts, être pleinement conscients que du traitement de l'épineuse question du chômage des jeunes dépendra la crédibilité, sinon la survie, des fondements de la démocratie et de la gouvernance mondiale. De ce point de vue, notre Conférence demeure un riche laboratoire pour débattre de la manière dont nous devons faire de l'emploi des jeunes un objectif concret.

A l'échelon du continent africain, cette problématique est encore plus saisissante, l'actualité récente

nous le démontre. Dans bien des cas, il en résulte un exode massif des jeunes, de nos campagnes vers les villes, et de nos pays vers d'autres régions du monde, où ils connaissent des fortunes diverses.

Les jeunes représentent l'espoir, l'espoir de bâtir notre économie et la société de demain. Investir dans la jeunesse permettra à l'Afrique d'atténuer durablement les déséquilibres générateurs des graves crises que nous connaissons.

Les solutions urgentes et crédibles sont une nécessité impérieuse, que ce soit en matière de formation, de programmes d'entrepreneuriat, de politiques d'égalité de chances pour l'emploi, des systèmes d'information et d'analyse du marché du travail.

A cet égard, le prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements africains qui se tiendra en Guinée équatoriale sur le thème: *Accélérer l'autonomisation des jeunes*, le développement durable offrira une occasion supplémentaire de traiter la question globale de l'avenir de la jeunesse du continent.

Ceci dit, au plan interne et en parfaite adéquation avec ce que je viens d'indiquer, mon pays est résolument engagé à mettre en œuvre une politique d'emplois décents et productifs en tant que cible prioritaire des objectifs du Millénaire et moyen privilégié pour éradiquer l'extrême pauvreté. Cet engagement, en phase avec les idéaux de l'OIT, a été décidé au plus haut niveau de l'Etat par Son Excellence M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République, chef de l'Etat, en tant que priorité de son action et de celle du gouvernement. Les partenaires sociaux et les jeunes eux-mêmes sont impliqués activement dans la recherche de solutions novatrices.

Au sujet de la question normative sur le travail domestique soumise en seconde discussion, nous sommes d'avis qu'il faut étendre les normes du travail à cette catégorie de travailleurs évoluant, pour l'écrasante majorité, dans l'économie informelle. C'est aussi l'occasion d'insister sur l'attention plus soutenue qui doit être accordée aux femmes, souvent peu formées et victimes de maltraitance dans cette activité aux contours complexes.

Il est important que les projets des instruments en discussion apportent des réponses à certaines de nos préoccupations. Ils doivent à la fois fournir une plus large protection à tous ceux qui exercent dans ce domaine, et offrir suffisamment de souplesse pour permettre une ratification et une application à grande échelle, comme ce fut déjà le cas; bien évidemment, notre pays reste favorable à leur adoption.

Toujours au plan normatif, je tiens à souligner que mon pays a ratifié il y a quelques mois la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, parachevant ainsi son processus d'engagement dans le cadre des instruments de l'OIT. Certaines dispositions de notre Code du travail vont être révisées et aussi, on a introduit bien évidemment certaines données pour répondre à l'évolution du monde du travail.

J'ai examiné avec intérêt le rapport global de cette année et je partage la ferme conviction que notre instance doit rappeler de manière claire que le principe de non-discrimination dans l'emploi et la profession fait partie intégrante des droits de l'homme et constitue le fondement d'une société plus juste. Or, nous constatons que les disparités de rémunération existent entre les hommes et les femmes et que le harcèlement sexuel est un grave problème sur le lieu de travail, que les femmes jeunes, financièrement dépendantes, célibataires ou divorcées et les travailleuses immigrées sont de plus en plus vulnérables, ainsi que les personnes handicapées et celles vivant avec le VIH/sida.

A ce propos, le gouvernement gabonais, sous la très haute impulsion du Président de la République, vient de prendre d'importantes mesures et ces mesures ont pour objectif d'infléchir la courbe évolutive de l'épidémie du VIH/sida dans notre pays et d'atteindre des OMD dans ce secteur d'ici à 2015.

Sans préjuger de l'issue des discussions en cours en matière budgétaire, et même si je ne dissimule pas mon inquiétude face à la proposition de diminuer le budget de notre organisation, je souhaite vivement que les programmes d'assistance technique soient maintenus et que le rôle des bureaux régionaux de l'OIT soit renforcé.

En d'autres termes, la solidarité et la coopération technique doivent être préservées, c'est pourquoi je reste confiante dans le fait que la négociation que nous venons d'engager en vue de l'élaboration de notre programme par pays de promotion du travail décent aboutira dans des délais raisonnables.

Je ne terminerai pas mon propos sans dire quelques mots sur la question de la protection sociale, question pour laquelle le Gabon soutient l'adoption du nouvel instrument. Dans le sens de l'extension de la protection sociale, le gouvernement gabonais relève un défi majeur, celui de la couverture sociale et de l'accès aux soins de santé pour tous grâce à la mise en place et au renforcement de la synergie opérationnelle entre la Caisse nationale de sécurité sociale et la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale.

Tels sont les quelques commentaires que je souhaitais partager avec vous.

Original anglais: M. NGATJIZEKO (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Namibie)

C'est un honneur et un privilège pour moi que de pouvoir, une fois de plus, m'adresser à la Conférence internationale du Travail, non seulement en tant que chef de la délégation tripartite namibienne, mais aussi en ma qualité de président du secteur du travail et de l'emploi de la Communauté de développement d'Afrique australe (CDA) et de président de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine.

Dans mon allocution à la plénière de la 99^e session de la Conférence internationale du Travail, en 2010, j'ai parlé de la nécessité de réformer l'OIT de manière à ce qu'elle assure une meilleure représentativité géographique et reste ainsi perti-

nente, transparente et responsable, conformément à l'idéal de justice sociale et d'équité qu'elle promeut avec tant de vigueur.

Cette année, que ce soit lors de la réunion des ministres et des partenaires sociaux, organisée par le secteur du travail et de l'emploi de la CDAA, qui s'est tenue en mars à Windhoek (Namibie), ou lors de la réunion de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, qui a eu lieu à Yaoundé (Cameroun), en avril, un consensus tripartite s'est dégagé entre les Etats Membres participants quant à la nécessité de ratifier d'urgence l'instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986. Aux termes de cet instrument, les sièges des représentants gouvernementaux seraient répartis entre quatre régions (Afrique, Asie, Amérique et Europe). Cinquante-quatre sièges seraient ainsi attribués en fonction du nombre d'Etats Membres que compte chaque région, de sa population et d'autres indices appropriés. La répartition initiale des sièges serait la suivante: 13 pour l'Afrique, 12 pour l'Amérique, 15 et 14 sièges, à tour de rôle, pour l'Asie et l'Europe.

A l'heure actuelle, 54 des 183 Etats Membres de l'OIT, sont des Etats africains mais, comme vous le savez, l'Afrique n'a pas de représentation non électorale au Conseil d'administration.

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir que, en avril 2007, la réunion régionale africaine, à sa 11^e session, a adopté à l'unanimité une résolution tendant à faire en sorte que l'Afrique soit représentée à la mesure de son importance numérique et stratégique, conformément au Consensus d'Elzuwini (2005), relatif à la position africaine commune sur la réforme des Nations Unies.

En outre, au cours de la session de 2009 de la Conférence internationale du Travail, le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé qu'il était favorable à la ratification de l'instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986.

A l'heure actuelle, 95 Etats Membres ont ratifié l'instrument d'amendement et il manque encore 27 ratifications pour atteindre la majorité requise, soit les deux tiers des membres. Seuls deux Membres dont l'importance industrielle est la plus considérable, à savoir l'Inde et l'Italie, ont ratifié cet instrument à l'heure actuelle.

La Namibie, quant à elle, a ratifié en 1997 l'instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986. J'appelle à nouveau tous les Etats Membres de l'OIT qui ne l'ont pas encore fait, et en particulier ceux dont l'importance industrielle est la plus considérable, à ratifier cet instrument de toute urgence.

J'espère de tout cœur que la seconde discussion consacrée au travail décent pour les travailleurs domestiques débouchera sur l'adoption d'une convention complétée par une recommandation à la fin de cette session de la Conférence. Cela permettrait de donner une heureuse conclusion à la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

En Namibie, le travail domestique est un secteur dans lequel il faut instaurer un salaire minimum pour réévaluer la rémunération des travailleurs qui y opèrent, car celle-ci est bien souvent très faible. Nous nous réjouissons à la perspective de l'adoption de cette nouvelle norme et nous ne doutons pas que les Etats Membres y trouveront des orientations précieuses pour faire face aux défis que présente ce secteur, et notamment pour lutter contre

l'insécurité professionnelle, les journées de travail excessivement longues et les pratiques abusives.

Les travaux de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale, au titre du suivi de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, revêtent un intérêt tout particulier pour notre délégation, étant donné la situation actuelle en Namibie.

La Commission de la sécurité sociale de Namibie est, en vertu de la loi sur la sécurité sociale n° 34 de 1994, responsable du paiement aux salariés des prestations liées aux congés-maternité, congés-maladie et décès ainsi que de la création d'un fonds à cette fin; du paiement des prestations médicales aux salariés; du versement des pensions dues aux employés retraités ainsi que de la création d'une Caisse nationale de retraite; et enfin du financement des régimes de formation pour les personnes défavorisées et les chômeurs, avec la création d'un fonds dédié.

En plus d'alimenter le fonds consacré aux congés-maternité, aux congés-maladie et aux allocations-décès, la Commission de la sécurité sociale travaille à présent d'arrache-pied, avec la collaboration du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, à la création du fonds dédié à la formation et de la Caisse nationale de retraite.

Il y a trois semaines à peine, la Commission de la sécurité sociale a présenté des propositions relatives à la mise en place de la Caisse nationale de retraite. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les conclusions de cette commission.

J'aimerais conclure en exprimant le soutien de notre délégation à la Déclaration tripartite de Yaoundé sur la mise en œuvre du socle de protection sociale. L'impact de la protection sociale sur l'éradication de la pauvreté est indéniable et il est donc de notre devoir, en tant que gouvernements, d'étendre cette protection aux citoyens de nos pays respectifs, à commencer par les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables.

Original portugais: M. LISBOA (travailleur, Brésil)

Cette Conférence est historique: nous allons y adopter la convention sur le travail domestique, secteur qui emploie plus de sept millions de travailleurs et travailleuses au Brésil.

Ce n'est pas rien que de parvenir à la 100^e Conférence avec un ordre du jour qui couvre toute une série de sujets contemporains et de garder toute sa pertinence au sein d'une communauté internationale de plus en plus complexe et multipolaire. L'OIT continue à anticiper l'avenir et préserver des valeurs chères à l'humanité.

C'est ainsi qu'elle peut relever les contradictions et les problèmes sociaux qui découlent d'une mondialisation injuste, tout en réaffirmant ses valeurs fondamentales, c'est-à-dire le tripartisme comme base du dialogue social, la recherche du plein emploi, la lutte pour la justice sociale. C'est la voie suivie par le Directeur général dans son rapport.

Ce rapport contient une analyse courageuse du moment historique que nous vivons, à partir de la crise financière de 2008. Dans un tel contexte, l'OIT se doit de coordonner l'action internationale, pour que s'ouvre une nouvelle ère de justice sociale.

Cette organisation a donc un rôle pertinent dans la mondialisation, puisque les gouvernements et les acteurs sociaux qui y sont représentés ont un rôle de premier plan s'agissant de relever ces défis. Depuis que l'OIT a été créée, les normes internationales

qu'elle a produites forment le cadre du dialogue social.

Sa structure tripartite a apporté une contribution importante à la scène internationale. Parmi les différents éléments relevés dans le rapport, nous aborderons les quelques sujets qui concernent les travailleurs brésiliens en particulier.

La crise mondiale, provoquée par le système financier, a sonné le glas des vérités qui nous ont été vendues par le Consensus de Washington et les adorateurs du dieu marché. Les pays qui ont rompu avec les contraintes imposées par la politique macroéconomique issue de ce modèle, notamment le Brésil, sont sortis plus rapidement de la crise et ont retrouvé la voie de la croissance.

Parmi les politiques anti-consensus de Washington, qui ont été appliquées par ces pays, notons la réglementation et le contrôle du système financier, le crédit axé sur l'économie réelle, la répartition des revenus, la réduction du marché informel au profit de postes de travail digne. Et, dans le cas du Brésil, nous pouvons dire que les travailleurs ont été entendus et que le dialogue social joue un rôle central dans la formulation des politiques.

Par ailleurs, dès que les indicateurs ont montré que la crise commençait à reculer, bon nombre de pays en sont revenus aux politiques qui, précisément, les avaient conduits à la crise. Pis encore, ils ont repris le modèle économique qui avait fait la preuve de sa faillite et ont fait subir aux travailleurs et aux travailleuses les effets néfastes de la pression fiscale, du chômage et de la perte de leurs droits.

Le rapport du Directeur général montre que, si nous n'avons pas encore établi un nouveau paradigme de politiques destinées à remplacer le modèle néolibéral qui a mené de nombreux pays à la ruine, nous avons quand même la certitude que certaines voies doivent être évitées. Nous ne devons pas persister sur la voie néolibérale.

Ainsi, nous devons insister pour que le système financier fasse l'objet d'une réglementation internationale, de manière à financer les activités qui sont productives, efficaces et durables, comme l'indique le Directeur général, assurer ainsi une croissance durable, la création de postes de travail décent, la promotion de l'économie verte et des politiques de l'emploi pour la jeunesse, garantir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et contribuer à la création d'une nouvelle ère de justice sociale tant désirée.

L'OIT doit continuer à défendre fermement le tripartisme, à commencer par chez elle, en garantissant le contrôle tripartite et la transparence dans les processus de décision interne. Au moment où l'ONU discute de la réforme de ses organes et mécanismes de décision, l'heure est venue pour l'OIT d'en faire autant.

Nous devons ouvrir un débat pour faire en sorte que la réforme permette que l'action tripartite soit plus paritaire, plus transparente et plus efficace et que, en même temps, l'adoption de normes se poursuive, comme en témoigne la nouvelle convention sur le travail domestique.

En même temps, il est urgent que les structures politiques et administratives de l'OIT reflètent la nouvelle réalité multipolaire de la planète, de manière à assurer un meilleur équilibre dans la représentativité des peuples du Sud et du Nord.

Elaborer des normes et contrôler leur application, c'est la raison d'être de l'OIT. C'est ce que des millions de travailleurs organisés attendent d'elle.

L'heure est venue de proposer de nouvelles normes qui correspondent aux nouvelles réalités et permettent de relever les défis de la mondialisation.

Original anglais: M. SAID (secrétaire parlementaire pour les consommateurs, la concurrence équitable, les autorités locales et le dialogue public, Malte)

C'est un honneur et un privilège pour moi, en qualité de secrétaire parlementaire chargé des relations industrielles et de l'emploi, de saisir une fois encore l'occasion de m'adresser à la Conférence internationale du Travail, à sa 100^e session, moment historique pour l'OIT.

Mais il s'agit également d'un moment difficile pour l'économie mondiale. Les rapports du Directeur général nous ont ouvert les yeux à tous.

Cette année, notre attention est concentrée sur la justice sociale. Les gains, issus de la croissance économique, ne sont pas répartis uniformément et peuvent contribuer à l'injustice sociale. Nous sommes liés dans un climat économique rude. Les défis sont nombreux et les énergies des gouvernements dans le monde sont concentrées sur le traitement urgent de différentes crises qui sont sans aucun doute générées par les hommes. Parfois, nous nous concentrons trop sur l'inversion des tendances de la récession économique et ce, au détriment d'autres priorités. C'est important, mais nous ne devons pas perdre de vue la situation dans son ensemble, à savoir les principes sur lesquels reposent l'égalité et la solidarité, ainsi que l'importance de la dignité de l'individu.

Le développement économique, bien sûr important, ne doit pas se faire aux dépens de la justice sociale. Nous devons rester fidèles à nos principes directeurs qui sont de construire une société juste et équitable. Une société qui donne à chaque individu, dans chaque région, dans chaque pays, sur chaque continent, les moyens, le cadre propice nécessaire, en ce qui concerne l'éducation, l'égalité, la santé, les droits de l'homme et les possibilités d'emploi, permettant à tous de s'épanouir pleinement.

La réalité sur le terrain est quelque peu différente. Les choses ne sont pas roses. Les inégalités sont combattues beaucoup trop lentement. Les bouleversements sociaux et politiques attirent l'attention des médias du monde pendant un certain temps et cessent d'attirer l'attention publique, alors que leurs effets continuent à se faire sentir. Il reste encore beaucoup à faire sur le front de l'environnement. Les effets sociaux et sur l'emploi de la crise économique et financière actuelle demeurent. Les inégalités en matière de revenus persistent. Alors que l'économie mondiale a amorcé une reprise lente et fragile, il faut craindre, à juste titre, que certains gouvernements, certaines institutions soient tentés de faire comme si de rien n'était et de revenir à l'état des choses antérieur.

Si tel était le cas, cela supposerait que les raisons fondamentales, qui ont donné lieu à la crise et qui continuent à causer des inégalités et des déséquilibres, perdurent. Une catastrophe a été évitée mais ne pas prendre des mesures pour changer le cours des choses qui nous a entraînés dans des eaux troubles et adopter des politiques adaptées qui permettent le développement durable, n'est pas une option. Cela ne fait que garantir qu'il y aura une nouvelle crise économique et sociale, ce n'est qu'une question de temps et peut-être que cette fois, nous serons moins préparés. Le risque que cela se produise, si des mesures préventives ne sont pas

prises pour corriger les déséquilibres en matière de justice sociale, et les coûts que cela entraînerait pour nos sociétés sont trop élevés.

Il y a donc un besoin urgent de revoir des politiques économiques établies de longue date pour assurer une croissance efficace, en accordant l'importance et l'attention nécessaires aux aspects sociaux et environnementaux et aux individus. Il faut faire face au déficit en matière de travail décent. Des mesures sont nécessaires pour renforcer les investissements productifs, pour mieux régler les marchés financiers et pour favoriser des marchés du travail inclusifs et équitables, et pour adopter des politiques macroéconomiques appropriées.

Nous devons éradiquer toute pratique discriminatoire qui subsiste, notamment à l'encontre des femmes, et qui limite la participation des femmes au marché du travail. Tout en reconnaissant qu'il y a eu une augmentation importante de la participation des femmes au marché du travail, nous ne pouvons pas être totalement satisfaits de la situation de l'emploi des femmes. En tant que gouvernement, nous restons confrontés à la nécessité de prendre des mesures sévères et éventuellement impopulaires. Les citoyens sont la priorité dans l'élaboration des politiques, et il est essentiel que les individus sentent que leurs voix et leurs préoccupations sont entendues et prises en considération.

Les consultations avec les partenaires sociaux restent un instrument fondamental qui permet d'élaborer des politiques qui, à leur tour, ont des effets sur le lieu du travail en particulier et sur la société en général.

Malte, mon pays, a fait siennes les vues des partenaires sociaux, en adoptant une stratégie centrée sur l'emploi, au niveau des entreprises en réponse à la récession et aux difficultés rencontrées sur le lieu de travail, et qui a produit les résultats positifs souhaités, à savoir la réduction du chômage et des troubles sociaux. Mais nous restons préoccupés par la reprise qui reste fragile, du fait de l'interdépendance des économies mondialisées.

En aidant les pays à canaliser leur énergie sur ce qui doit être fait pour améliorer l'égalité et la solidarité, l'OIT peut être fière de son action sur plusieurs décennies. L'OIT a permis de mettre en lumière les problèmes mais a également contribué à formuler des politiques, par le biais d'un tripartisme efficace, qui a servi de boussole pour nous aider à mieux naviguer en eaux troubles. L'élaboration de normes du travail, l'Agenda du travail décent et ses travaux sur la dimension sociale de la mondialisation viennent directement à l'esprit.

L'OIT a bien rempli son mandat, l'OIT a bien joué son rôle de chef de file, et je suis convaincu que la collaboration avec toutes les parties permettra d'élaborer des stratégies qui nous permettront d'essayer de mettre au point un nouveau modèle de croissance efficace, qui nous rapprochera de nos objectifs, des objectifs de travail décent et de justice sociale pour tous.

Original anglais: M^{me} KABAKA (ministre du Travail et de l'Emploi, République-Unie de Tanzanie)

Je tiens à signaler le grand cas que nous faisons du rapport du Directeur général intitulé *L'égalité au travail: un objectif qui reste à atteindre*. Qu'il y ait lieu de se féliciter des résultats indiqués dans le rapport, s'agissant des politiques nationales et des cadres juridiques mis en place pour renforcer

l'équité et la justice sociale sur le lieu de travail, ne nous dispensera pas de prendre les mesures radicales qui s'imposent pour être en mesure de relever les grands défis qui continuent de se poser dans les domaines de l'égalité au travail et de la justice sociale.

Comme l'indique le rapport, les femmes sont encore victimes de pratiques discriminatoires dans de nombreux domaines – possibilités d'accès à un travail décent, traitements et avantages, conditions d'emploi, accès aux postes de direction, parcours scolaire, et, de façon encore plus prononcée, accès à la propriété.

La discrimination contre les femmes, outre qu'elle constitue une atteinte à la dignité humaine et à la justice, empêche les femmes de participer au développement économique et au progrès social; à cet égard, il nous incombe à nous, les partenaires sociaux, de lutter de concert contre la discrimination sexiste.

Les articles 22 et 23 de la Constitution de la République-Unie de Tanzanie de 1977 consacrent le droit au travail et à une rémunération équitable. La Tanzanie a ratifié les huit conventions fondamentales, y compris la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. La loi n° 6 de 2004 sur l'emploi et les relations de travail interdit toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'état civil, le handicap, la grossesse et le VIH/sida. Le gouvernement s'est engagé à mettre en place des politiques, des programmes et des cadres juridiques pour assurer l'égalité hommes-femmes; il a décidé d'axer son action sur le renforcement des capacités juridiques des femmes, les moyens d'assurer leur autonomie sur les plans politique et économique et la lutte contre la pauvreté.

Je tiens également à remercier le BIT pour le soutien technique et financier qu'il nous apporte pour la mise en œuvre du programme relevant du projet des Nations Unies «Unis dans l'action». Ce programme couvre notamment des problématiques touchant aux droits en matière de protection de la paternité et de la maternité sur le lieu de travail; je tiens à signaler que nombre d'interventions menées dans le cadre de ce programme ont eu une incidence positive sur le travail décent.

Le deuxième programme national de promotion du travail décent, approuvé par le Conseil d'administration, va vraisemblablement permettre à la Tanzanie d'accomplir des avancées décisives dans la promotion des droits et des prestations touchant la maternité.

Nous savons tous que la lutte contre le VIH/sida se heurte encore à d'importantes difficultés un peu partout dans le monde, d'où la nécessité de mener une action concertée pour parvenir aux objectifs visés. Le Bureau a progressé sur le plan de l'appui stratégique; nous continuons à l'encourager à élargir cet appui et à renforcer la coopération technique au cours de la prochaine décennie.

L'emploi est essentiel pour le progrès humain et l'équité sociale. La création d'emplois pour nos populations devrait être l'objectif fondamental de nos politiques économiques et sociales. Le chômage des jeunes est un problème crucial, qui risque, si nous ne trouvons pas de solutions adéquates, de compromettre la paix et la stabilité dans le monde entier. Nous avons pu être témoins de cette dramatique évolution dans certains pays. Nous invitons donc

instamment les Etats Membres à mettre en place des stratégies dynamiques et viables pour tenter de régler ce problème. Il serait à cet égard souhaitable que le Bureau fournisse un appui technique aux Etats Membres.

En ce qui concerne la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie invite les parties au conflit à revenir à la table de négociation, puisque c'est la seule manière d'instaurer les conditions d'une paix durable entre Israël et la Palestine.

Original anglais: M. ZARB (travailleur, Malte)

Je voudrais féliciter le Directeur général pour son rapport, dans lequel il a évoqué le principe de justice sociale comme un moyen efficace pour aller de l'avant et faire face aux modèles qui ne sont pas favorables à la croissance et qui ont augmenté les inégalités dans le monde.

Cette année, nous sommes présents à la 100^e session de cette assemblée depuis la création de l'OIT en 1919. C'est pourquoi c'est une occasion à saisir pour regarder un peu en arrière et revoir ce que l'OIT a réussi à faire au cours des 92 dernières années. Je suis sûr que nous nous sentirons tous fiers de ses réalisations.

L'OIT a été un organe clé pour combattre la pauvreté à travers le monde et le travail des enfants. Cependant beaucoup de travail reste à faire. L'OIT mérite tout de même d'être applaudie pour ce qu'elle a réussi à accomplir et doit être encouragée afin de continuer son remarquable travail pour faire en sorte que la pauvreté dans le monde et le travail des enfants appartiennent à l'histoire.

La justice sociale et le travail décent sont au cœur du travail de l'OIT. Malheureusement nous sommes témoins du recul de la justice sociale à de nombreux égards et dans de nombreux pays, à tel point que le travail décent a été transformé en travail précaire dans des conditions indécentes de travail et de rémunération.

Il est clair que la tendance du travail précaire dans des conditions indécentes ne cessera pas tant que les gouvernements continueront d'élaborer et de mettre en place des politiques néolibérales au nom de la concurrence et en faveur d'une économie de marché.

Dans mon pays nous avons souvent entendu que notre économie nationale était croissante, que notre PIB était sur la pente ascendante. On nous a dit que les politiques et les économies fiscales qui avaient été introduites ont aidé Malte à enrayer les effets de la crise économique et financière. La réalité est toute autre. Les conditions de travail précaire et le travail instable ne cessent d'augmenter dans notre pays, et les pratiques injustes de travail continuent.

De nombreux travailleurs dans le domaine de la sécurité, du nettoyage ou des soins ont peur de perdre leur travail et ont peur de s'organiser en syndicats. Cette situation est très inquiétante, dans la mesure où elle survient à un moment où le droit syndical est consacré dans notre Constitution. De plus, un certain nombre de travailleurs syndiqués dans ces secteurs se voient forcés d'être enregistrés comme travailleurs indépendants, comme une condition préalable à leur emploi.

De plus, l'augmentation des coûts induits par le gouvernement comme les coûts des services et les prix du pétrole ont fait que les employeurs ont plus souvent eu recours au travail précaire comme moyen de maintenir leur rentabilité. Ces coûts ont

également eu des effets néfastes en atteignant directement le pouvoir d'achat garanti par les salaires et les indemnités de retraite.

Malgré cette situation, peu a été accompli pour y remédier. Le Syndicat général des travailleurs quant à lui, est préparé à travailler avec toutes les parties impliquées dans la recherche des meilleures solutions dans l'intérêt de notre pays, des travailleurs et des retraités.

Dans ce contexte, le Syndicat général des travailleurs s'engage à faire tout son possible et à ne pas épargner ses efforts jusqu'à ce que le gouvernement change le cours des choses. A cet effet, le Syndicat général des travailleurs a lancé une campagne qualifiant le gouvernement d'insensible et d'impitoyable, afin d'attirer son attention pour qu'il œuvre à améliorer la situation des familles de travailleurs pour lesquels il est difficile de joindre les deux bouts.

Original arabe: M. ABU EL RAGHEB (employeur, Jordanie)

Les employeurs de Jordanie ont pris connaissance du rapport du Directeur général concernant les réalisations du Bureau international du Travail et les services rendus à la communauté internationale en matière de principes fondamentaux du travail décent qui interdisent le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et favorisent le dialogue social, les négociations collectives, les possibilités de formation, la participation des femmes au travail et le renforcement des comités tripartites, ainsi que la justice sociale.

Les employeurs de Jordanie félicitent l'Organisation pour ses efforts dans ce domaine et sont désireux de réaliser tout ce qui figure dans le rapport, en collaboration avec toutes les parties concernées.

La Jordanie, sous la direction de Son Altesse le Roi Abdallah II a adopté une approche de collaboration véritable entre le secteur privé et le secteur public, en vue de l'adoption de politiques, stratégies et plans visant à améliorer la situation dans le monde du travail grâce à des mécanismes de promotion du dialogue social. Le Conseil économique et social qui a été créé récemment a effectué des études à l'issue desquelles il a fourni des conseils au gouvernement au sujet des projets de lois et de règlements et ce, de manière préalable à leur adoption. Il a aussi entamé un dialogue avec les institutions de la société civile et a permis d'élaborer avec succès la stratégie nationale pour l'emploi.

Un plan global de réforme du secteur de l'emploi, de la formation et de l'enseignement professionnel et technique est actuellement en cours d'adoption sous le contrôle du ministère du Travail, et par l'intermédiaire du Conseil de l'enseignement et de l'emploi dans lequel sont présents des représentants des établissements de formation et des représentants du secteur privé. Ce plan prévoit la restructuration des établissements d'enseignement et de formation professionnelle, la création d'organismes d'orientation professionnelle, un régime de suivi et d'évaluation, une modernisation des programmes, la formation de formateurs et ce, pour que le système d'enseignement professionnel et technique et la formation soient liés aux besoins du marché du travail. Par ailleurs, les organisations d'employeurs ont créé des services d'emploi, de formation et de développement des ressources humaines leur permettant de participer effectivement avec le gouvernement aux programmes d'enseignement professionnel et de formation. Nous demandons à cette occasion à

l'Organisation internationale du Travail de soutenir les services et activités dans ce domaine.

Une procédure de modification du Code du travail est actuellement engagée en Jordanie en vue de le mettre en conformité avec l'ensemble des normes internationales du travail et pour assurer la protection des droits des travailleurs et des employeurs. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'action de l'OIT qui établit, de manière équilibrée, des normes applicables aux partenaires tripartites.

Ces normes sont complètement bafouées dans les régions arabes occupées par les autorités israéliennes. En effet, les crimes israéliens commis en Cisjordanie et au Golan, la violation des droits des travailleurs et des employeurs, la destruction des maisons, l'arrachage des arbres et la construction du mur de l'apartheid représentent une violation de ces normes, l'entité sioniste ignorant complètement tout ce qui se passe dans cette Organisation et d'autres organisations.

Les crimes liés au blocus de Gaza et aux agressions répétées contre Gaza ainsi que la présence de plus de deux millions de personnes vivant dans un espace géographique très restreint et sans ressources, qui sont privées de leurs droits à une vie digne et sûre, représentent une poursuite de la violation du droit international.

J'appelle, du haut de cette tribune, tous les pays du monde libre à soutenir la demande palestinienne de reconnaissance de l'Etat palestinien sur la base des frontières de 1967, demande qui sera présentée à l'ONU en septembre prochain.

Mme TOUNKARA (ministre du Travail et de la Fonction publique, Guinée)

Permettez-moi, au nom de la délégation de la République de Guinée que j'ai l'insigne honneur de conduire, d'adresser au Président ainsi qu'aux membres du bureau, mes sincères félicitations pour leur brillante élection à la présidence de notre session.

Cette élection, qui coïncide avec la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, est on ne peut mieux une heureuse occasion de saluer et de magnifier tous les importants acquis du monde du travail grâce aux inlassables efforts des partenaires tripartites du BIT.

Ma délégation se félicite de la pertinence des points inscrits à l'ordre du jour de notre session, ainsi que de la qualité des documents proposés aux travaux des commissions par le Directeur général dont l'intervention liminaire a campé avec force la dimension et la complexité des enjeux auxquels la communauté internationale doit faire face.

Cet agenda de notre Conférence traduit véritablement la volonté de l'Organisation internationale du Travail de répondre aux nombreux défis de la communauté internationale du fait d'une mondialisation qui n'offre pas les mêmes opportunités de progrès socio-économiques à tous les peuples du monde.

L'examen du rapport du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du BIT permet de noter les progrès accomplis par endroit et la nécessité de poursuivre les efforts engagés, notamment dans les domaines de la promotion et du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail en tant que facteurs de paix et de stabilité de nos Etats.

Et aussi mon pays soutient-il résolument la ratification des conventions fondamentales et leur promotion effective en tant que levier indispensable au

progrès et à la réalisation effective des objectifs du travail décent.

S'agissant de la question récurrente de la protection sociale, ma délégation approuve la vision et les perspectives exprimées dans le rapport du Directeur général. La problématique de la protection sociale représente un objectif à atteindre par nos Etats qui considèrent le droit à la sécurité sociale comme un droit de la personne.

En effet, aujourd'hui, la nécessité de la formulation de politiques visant l'élargissement de la couverture et de la portée de la protection sociale dans nos pays prouve à suffisance son importance comme garante de la cohésion sociale.

Il s'agit à la fois d'assurer à l'ensemble de la population un niveau minimal et convenable de sécurité, de revenus et d'accès à des soins de santé, tenant compte du développement socio-économique de nos pays en lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans cette perspective, l'élaboration et la mise en place d'une politique de protection sociale des fonctionnaires, agents des secteurs public, privé et de l'informel s'imposent comme une action prioritaire d'urgence pour mon pays désireux de se doter enfin d'un instrument dynamique de protection sociale élargi à toute la population.

A l'analyse, il est indéniable de noter que la diversité des régimes et systèmes de sécurité sociale, ainsi que l'étendue de leur niveau de protection, déterminent dans une large mesure la capacité des gouvernements à réagir face aux difficultés liées aux différentes prestations octroyées aux personnes, y compris les plus démunies ou atteintes du VIH/sida.

Le monde est malade de la pauvreté, de l'exclusion, des inégalités socio-économiques et du non-développement, autant de fléaux qui ont fait le lit de la crise économique et financière mondiale ainsi que celle de l'emploi. Dans ce contexte, la question de la lutte contre la discrimination au travail fondée sur des motifs multiples, à tout le moins discutables, doit davantage mobiliser nos énergies. Pour ma délégation, dépasser ces phénomènes appelle à privilégier des stratégies d'action intégrant la législation, le renforcement des capacités institutionnelles.

La question du travail décent pour les travailleurs domestiques a déjà fait l'objet de débats intéressants l'an dernier qui ont décidé d'un approfondissement du dialogue amorcé. A cet égard, ma délégation souscrit à l'adoption d'une convention visant à protéger davantage les travailleurs domestiques et à soutenir activement leur promotion.

A cette fin, il faut pouvoir s'appuyer sur des cadres et politiques institutionnels intégrés englobant l'emploi et la sécurité sociale qui permettent de mieux réagir aux conditions de travail des travailleurs domestiques et à l'évolution structurelle de cette couche sociale.

Par ailleurs, ma délégation salue le débat sur l'administration et l'instruction du travail en tant que structures favorisant le dialogue social, l'application de la législation sociale et du travail, et la concertation indispensable au maintien des relations professionnelles solides.

Mon pays est toujours vivement préoccupé par la difficile situation imposée aux travailleurs et aux populations des territoires arabes occupés de Palestine. Il appelle à un règlement juste et durable de cette situation à travers la coexistence d'un Etat palestinien viable à côté d'un Etat israélien sécurisé

dans des frontières internationalement reconnues et respectées.

Le renouvellement du mandat du Conseil d'administration au cours de cette session montre l'opportunité de saluer au nom de ma délégation et des mandants tripartites le travail remarquable accompli par le BIT sous la clairvoyante conduite de son Directeur général, M. Juan Somavia, dont l'engagement pour la défense de la cause du monde du travail, de la paix, de la justice sociale, de la liberté et de la démocratie mérite notre respect et notre profonde appréciation.

Je ne saurais terminer mon propos sans réitérer la gratitude du peuple du gouvernement guinéen à l'endroit du BIT pour l'incalculable soutien qu'il n'a cessé de nous apporter tout au long des crises sociopolitiques qui ont émaillé la vie de notre nation jusqu'à l'avènement d'un Etat démocratique en Guinée.

Pour finir, je voudrais affirmer la volonté de mon gouvernement à renforcer sa coopération avec le BIT et sa détermination à privilégier le dialogue social, gage certain de paix, de progrès et de stabilité auxquels tous les Guinéens sont profondément attachés.

Original arabe: M. FAHMY (travailleur, Egypte)

Je m'adresse à cette assemblée au nom des travailleurs égyptiens et de leur organisation syndicale de longue date, la Fédération générale des syndicats de travailleurs d'Egypte.

C'est la première fois que je prends la parole dans cette auguste assemblée et surtout en cette nouvelle période prometteuse pour l'Egypte et ses travailleurs après la grande révolution du 25 janvier 2011, et je souhaite féliciter le bureau de la Conférence et tous les participants à l'occasion de cette historique 100^e session de la Conférence internationale du Travail, dans tout ce que ce chiffre représente en matière d'expérience et de dévouement de la part de l'OIT sur le chemin de la réalisation de ses objectifs.

A cet égard, je souhaite mentionner que le mouvement syndical dans mon pays a plus de 112 ans, et la création de notre fédération en 1957 par la volonté libre de nos travailleurs, constitue une pierre angulaire dans l'orientation de ce mouvement et la représentation de son unité. Ce mouvement s'est caractérisé par la reconnaissance et la stabilité pour plus d'un demi-siècle et a été en mesure de réaliser un grand nombre d'actions pour défendre les intérêts et les droits de nos travailleurs et améliorer leurs conditions de vie et de travail. Il nous reste beaucoup à faire, et c'est une source de fierté que de pouvoir mentionner le grand nombre d'institutions, culturelles, éducatives, de formation et de loisirs affiliées à notre fédération et qui se mettent au service de nos travailleurs et de nos collègues dans le monde et surtout dans le monde arabe et en Afrique.

Maintenant, nous sommes à l'aube d'un nouveau cycle syndical pour lequel nous organisons de nouvelles élections syndicales avant la fin de l'année en cours. Nous nous réjouissons de la tenue de ces élections sur de nouvelles bases législatives et organisationnelles, dignes des acquis de la révolution du 25 janvier, qui correspond aux aspirations des travailleurs de l'Egypte démocratique, indépendante et unie, de l'Egypte de la dignité, la justice sociale et le développement.

Il est évident que nous saluons l'aide technique fournie par l'OIT et nous invitons les organisations concernées et amies à faire de même.

Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer que nous croyons aux libertés syndicales, garantie de notre existence et de l'acquittement de nos obligations, et nous espérons que ces droits seront exercés de façon responsable par les travailleurs en vue d'une unité volontaire basée sur le dialogue, le libre choix et le respect des résultats des urnes.

De façon générale, je souhaite affirmer que, nous sommes déterminés pour que nos travailleurs trouvent, dans une fédération générale des travailleurs une organisation forte regroupant les travailleurs égyptiens de tous les secteurs d'activités. Nous souhaitons que notre organisation soit ouverte à tous et englobe toutes les composantes du mouvement syndicaliste, tant qu'elle bénéficiera du soutien des travailleurs sans exclusion ou discrimination. Une organisation indépendante exempte de toute dépendance administrative, partisane ou religieuse. Une organisation institutionnelle qui ne dépend pas d'une personne et ne prend pas en compte les intérêts personnels.

J'ai voulu par ces mots assurer à tous que la fédération générale des syndicats des travailleurs égyptiens est déterminée à poursuivre le rôle qui lui incombe en Egypte, dans la région et dans le monde, malgré les appels à la division.

La présente session a été convoquée avec le mot d'ordre: *Construire l'avenir avec le travail décent*, et nous ajoutons, avec la justice sociale également. C'est ce que nous avons conclu du rapport du Directeur général intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, qui est une invitation aux pays développés, de revoir le principe de la mondialisation, suivi depuis plusieurs décennies, qui a toujours servi les intérêts de ces pays au détriment des travailleurs du monde en général et plus particulièrement les travailleurs des pays en voie de développement. Ceci ne peut en aucun cas garantir la stabilité, la prospérité, la justice et la paix dans le monde.

En conclusion, je souhaite féliciter le Directeur général d'avoir suivi la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Dans son rapport, il nous amène à être plus convaincus que les violations et les pratiques raciales et répressives contre les travailleurs dans ces territoires ne peuvent cesser que lorsque cessera l'occupation, source du fléau, et que sera créé l'Etat palestinien indépendant.

Nous en appelons à l'Organisation, et à toutes les forces croyant en la paix, pour qu'elles appuient cette quête et recourent aux mêmes mesures que celles qui furent prises contre le régime de l'apartheid en Afrique du sud, en soutenant la lutte du peuple palestinien pour la liberté, l'indépendance et la dignité.

Original russe: M. KHARA (travailleur, Ukraine)

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont, sans aucun doute, plus complexes que ceux que nous avons connus auparavant.

Le principal défi, c'est la construction d'un avenir où le travail décent occupe une place centrale pour tous les travailleurs. S'il n'est pas relevé, l'ère de justice sociale dont parle le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, dans le rapport à l'examen restera un idéal inaccessible.

Chaque année, nous constatons que les inégalités augmentent dans le monde. Pas un jour ne s'écoule

sans que des travailleurs en colère ne descendent dans la rue pour protester contre le pouvoir et contre le capital. Il faut donc reconnaître que notre action commune n'est pas suffisamment efficace.

Bien sûr, sans les efforts entrepris par l'OIT, la situation serait bien pire. Mais je pense que, pour tous les participants à cette Conférence, notamment les travailleurs, c'est là une maigre consolation.

Lorsque la crise a éclaté en 2009, les hauts responsables de l'Union européenne et du monde entier ont proclamé la fin de l'ère des inégalités et ont affirmé que le monde allait changer. Force est de constater cependant que, même si la crise est maintenant moins vive, les choses ont repris leur cours habituel, à savoir une répartition injuste des fruits du travail, une surexploitation des travailleurs et une réduction de la protection sociale.

Le coupable de cette crise – le capital – s'en est sorti avec une légère peur, tandis que le gros de la crise et ses conséquences, ce sont les travailleurs qui en ont fait les frais. S'il est vrai que les pays d'Europe orientale connaissent une dégradation progressive des modèles sociaux antérieurs, la crise, avec son cortège de réformes, a brusquement désintégré ces modèles, et les institutions financières internationales n'ont pas été les dernières à jouer un rôle dans ce processus.

A notre avis, l'OIT doit s'opposer plus fermement à l'idéologie néolibérale dont les conséquences dévastatrices sont subies par les individus. L'OIT ne doit pas accepter les exigences du FMI qui entraînent une détérioration des conditions sociales et ne permettent pas l'avènement de la justice sociale. Il faut saisir l'occasion de cette session anniversaire pour adopter des mesures concrètes en vue de réduire le gouffre existant dans les revenus et mesurer l'impact social des réformes engagées à la demande du FMI.

L'Ukraine a durement ressenti les conséquences du dictat du FMI sous la forme de réformes antinationales et néolibérales. C'est pourquoi la Fédération des syndicats d'Ukraine s'est élevée contre les ingérences du FMI, non seulement dans les politiques sociales, mais aussi dans les politiques économiques, budgétaires et financières de notre pays.

La Fédération des syndicats d'Ukraine a eu du mal à convaincre le FMI de dialoguer. Malgré nos arguments indéniables, le Fonds n'a pas modifié sa position, même s'il a quelque peu allégé son dictat. Notre fédération a présenté au FMI un ultimatum en le prévenant que, s'il continuait dans ce sens, nous prendrions des mesures radicales pour obtenir que notre pays rompe ses relations avec lui.

Le FMI constitue un problème, non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour de nombreux autres pays d'Europe. Ses dirigeants ne cachent pas leur souhait de devenir une unité administrative du G20 pour, comme ils disent, s'efforcer de résoudre les problèmes des Etats et du monde.

Les dirigeants ukrainiens se sont fixés un objectif ambitieux sur le plan économique et social pour les dix prochaines années. Le Président ukrainien, Viktor Ianoukovitch, a proposé de nouvelles orientations stratégiques pour la politique sociale dans le programme de réformes économiques pour la période 2010-2014. Pour la première fois depuis l'indépendance, le gouvernement ukrainien a élaboré une feuille de route pour des réformes dans le domaine social.

Malheureusement, du fait de l'effondrement de l'économie et du système financier, de l'énorme

dette extérieure laissée par le gouvernement précédent, la politique sociale en Ukraine n'a guère été intégrée dans la stratégie des réformes socio-économiques. Pour l'instant, nous n'avons pu prendre dans le domaine social que des mesures d'extrême urgence, dans lesquelles on ne peut voir une politique visant à créer des conditions favorables au travail décent et à une amélioration durable des revenus pour la population.

La Fédération des syndicats d'Ukraine a adopté un programme complexe sur le travail décent qui est en conformité avec le programme du Président ukrainien. Nous comprenons que l'élévation du niveau de vie des individus, la réduction de la pauvreté et la stabilité ne sont possibles que si sont mises en œuvre une politique complète et une réglementation complexe dans le domaine social, sur la base d'un dialogue social efficace. Nous comptons sur le soutien de l'OIT pour nous aider à lancer le dialogue social en Ukraine.

Avec la coopération des gouvernements, des travailleurs et des syndicats, nous espérons que le BIT trouvera de nouvelles approches et des mécanismes efficaces pour la réalisation de nos objectifs et le renforcement de l'influence de l'Organisation. Il est temps d'agir plus efficacement, avec des résultats, et nous sommes prêts.

(M. Lima Godoy prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. CHAKRABARTI (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Au nom de l'Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction (UITBB) affiliée à la Fédération syndicale mondiale, nous aimerions exprimer notre reconnaissance à l'OIT qui nous permet de prendre la parole devant cette auguste assemblée et d'évoquer certains problèmes de taille auxquels sont confrontés les travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction à travers le monde.

J'aborderai tout d'abord le problème des travailleurs indépendants de la construction, du bois, de la briqueterie et des carrières relevant du secteur informel, qui dans les pays en développement ou développés, ont à peine accès ou n'ont pas accès à la sécurité sociale. La plupart de ces travailleurs ne bénéficient en effet d'aucune couverture sociale. Si, ce qui reste exceptionnel, les travailleurs du secteur informel sont couverts par un régime de sécurité sociale incluant le versement d'une retraite, leurs employeurs et les gouvernements ne respectent pas la réglementation en vigueur. Très souvent, les travailleurs de la construction ne disposent pas de couverture sociale lorsque, dans divers pays, ils sont recrutés par des entreprises multinationales pour de grands projets de construction. Nous espérons que l'OIT prendra les devants pour inciter les gouvernements des pays concernés à offrir une protection sociale aux millions de travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction.

En second lieu, je parlerai du déni des droits syndicaux. Dans plusieurs pays du monde, les travailleurs de la construction et des branches connexes ne peuvent constituer des syndicats et exercer le droit de négociation collective. Les gouvernements ne prennent aucune mesure pour garantir à ces travailleurs leurs droits syndicaux. On dénombre au contraire de nombreux cas de violation brutale des

droits syndicaux, de persécution ou d'assassinats de syndicalistes en Colombie, au Pérou, aux Philippines ainsi que des tentatives visant à limiter les droits des syndicats comme le fait, par exemple, ABBC en Australie. Nous espérons que l'OIT dénoncera les gouvernements qui n'appliquent pas les conventions fondamentales du travail et qu'elle prendra les mesures nécessaires pour que ces gouvernements respectent les droits syndicaux, notamment la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

En troisième lieu, j'aborderai les questions de santé et de sécurité. L'industrie du bâtiment est un secteur où les probabilités d'accident sont élevées. Tous les ans, on compte un nombre d'accidents extrêmement élevé dans ce secteur et cela partout dans le monde. Les problèmes de santé et de sécurité ne sont pas pris en compte par les employeurs. Si d'excellentes réglementations ont été mises en place par la plupart des gouvernements pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs de la construction et du bois, celles-ci ne sont pas appliquées. Les sous-traitances, les activités indépendantes fictives, le temps de travail excessif finissent par créer une spirale propice à l'émergence de conditions de travail dangereuses.

Je voudrais également évoquer la question connexe de l'interdiction mondiale de la production et de l'utilisation de l'amiante et des produits en contenant. Lors de son 15^e congrès qui a eu lieu au Brésil, l'UITBB a réaffirmé son appui inconditionnel à l'interdiction de l'amiante à l'échelle mondiale et nous espérons que l'OIT prendra les initiatives nécessaires pour faire en sorte que la santé et la sécurité des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction et des industries connexes soient protégées de manière appropriée.

Le quatrième problème est celui des travailleurs migrants chassés de leurs pays d'origine par la crise du capitalisme, la pauvreté croissante, le chômage et les conflits. Les flux migratoires sont en augmentation, drainant surtout des jeunes désireux de trouver un emploi et d'obtenir un meilleur niveau de vie à l'étranger et la législation nationale des pays hôtes n'offre aucune protection à tous ces travailleurs. Dans beaucoup de pays, les contrats d'emploi ne sont pas respectés et les travailleurs migrants n'ont aucun droit syndical et sont souvent traités comme des esclaves des temps modernes.

L'UITBB estime que l'OIT a pour rôle essentiel de protéger ces droits inaliénables que sont les droits syndicaux, économiques et sociaux des travailleurs migrants. Nous demandons instamment à l'OIT de s'ouvrir et de se démocratiser davantage et d'accorder toute l'importance qui leur est due à l'ensemble des mouvements syndicaux mondiaux. La Fédération syndicale mondiale et son organisation affiliée l'UITBB, doivent être reconnues à l'aune de leur poids dans le monde et pouvoir opérer sur un pied d'égalité avec les autres acteurs.

Original espagnol: M. CASTILLO (travailleur, Uruguay)

Le Directeur général a déclaré dans son rapport à cette 100^e conférence historique qu'il prône une nouvelle ère de justice sociale basée et fondée sur une stratégie visant à promouvoir le développement durable dans les domaines de la justice sociale.

Ces valeurs sont partagées par les travailleurs uruguayens, reconnaissant dans ces mots d'ordre nos propres définitions de caractère politique et

stratégique adoptées au cours des derniers congrès de la Centrale des travailleurs (PCNT) depuis 2003.

En effet, nous les travailleurs uruguayens, nous avons défini comme objectif et comme lignes directrices pour nos demandes ainsi que pour toutes celles de la société uruguayenne, la création d'un Uruguay basé sur le développement productif et une justice sociale et une juste redistribution des richesses.

Nous pensons, tel que signifié dans le rapport du Directeur général, que les valeurs et la politique de l'OIT, en particulier son Programme de travail décent, sont plus que jamais nécessaires dans le contexte de post-crise mondiale, même si nous sommes au regret d'admettre que pour la majorité des économies les plus importantes et le grand capital transnational, les définitions des stratégies politiques répondent à une manière d'agir et de penser consistant à faire comme si de rien n'était malgré le fait que les conséquences de la dernière grande crise sont de plus en plus visibles. Les positions défendues lors des débats pour un Plan mondial pour l'emploi et la stratégie de sortie de la crise mondiale ici-même en 2009 paraissent maintenant complètement vaines.

Pour les travailleurs du monde, l'espoir s'est transformé en désenchantement. Comme le signale votre rapport, les économies des pays les plus développés, après avoir surmonté les conséquences redoutables de la dernière crise, sont revenues aux habitudes politiques régressives, demandant de manière irresponsable des ajustements structurels, le contrôle et la diminution systématique des investissements publics, ainsi que l'abandon de divers principes de conduite imposés par l'adhésion au Programme de travail décent de l'OIT.

Votre rapport nous propose une stratégie et des actions permettant d'atteindre un modèle de croissance efficace qui, pour nous les Uruguayens, signifierait un investissement productif avec une justice sociale, en améliorant l'accès démocratique aux biens et services et une couverture adéquate des risques sociaux.

La mise en œuvre de ce modèle acquiert une signification particulière, notamment parce qu'il pose la question de la nécessité inéluctable de mettre le système financier au service de la dénommée économie réelle pour éviter la réitération des politiques spéculatives dans ce secteur de l'économie, en grande partie responsables de la dernière grande crise.

Cependant, les travailleurs de l'Uruguay ont interprété le caractère substantiel de ces propositions qui réitérent la position juste de cette Organisation lors des discussions de 2009 du Plan mondial pour l'emploi dans lequel nous nous engageons dans l'effort pour renforcer les mécanismes ou les outils inhérents à notre action associés au dialogue social, au tripartisme et à la négociation collective.

Notre pays s'est fait remarquer par les hautes autorités de cette Organisation, précisément en raison de l'importance de son système de relations de travail des travailleurs du secteur privé et du secteur public, défini par un ensemble de normes légales traduisant une volonté de dialogue social et de développement de la négociation collective, ledit système représentant un exemple au niveau régional et mondial.

On ne peut pas comprendre le système de relations de travail de notre pays, sans tenir compte de son adhésion aux valeurs et à la politique de l'OIT,

ainsi qu'à la nécessité de plus en plus impérieuse de promouvoir et de défendre la mise en œuvre dudit système.

Mais, c'est précisément pour cela que nous avons été si déconcertés par la décision de la Commission des normes de l'OIT de mettre l'Uruguay sur le banc des accusés, en exigeant un rapport précis sur son adhésion volontaire et sans restriction aux politiques et aux valeurs de cette Organisation auxquelles nous sommes également attachés par l'histoire et par nos convictions.

Ceux qui sont à l'origine de cette plainte contre notre gouvernement, en remettant en question certains aspects de la loi de négociation collective dans le secteur privé – cette même loi désignée comme modèle par le Directeur général – sont ceux qui précisement sont également pointés du doigt dans le rapport, c'est-à-dire qu'ils prétendent continuer à agir comme si rien ne s'était passé dans le monde ni dans notre pays, en se déchargeant de leurs responsabilités sur les plus démunis.

Les travailleurs organisés du mouvement syndical uruguayen défendent le respect des normes de l'OIT et, en même temps, se félicitent des progrès obtenus en matière de droits du travail et de justice sociale dans notre pays.

Original arabe: M. HABAB (travailleur, République arabe syrienne)

Il est important de mentionner le rapport du Directeur général du BIT qui traite des conditions de travail des travailleurs arabes dans les territoires arabes occupés par Israël en Palestine, dans le Golan syrien et dans les fermes libanaises de Chebaa. Les travailleurs et les employeurs de ces régions ressentent les effets néfastes des politiques d'occupation et d'agression israéliennes.

Mais nous sommes sûrs que le Golan nous reviendra tout comme reviendront les autres territoires arabes occupés, malgré toute la férocité avec laquelle se comportent les autorités israéliennes, comme elles l'ont fait lorsque les fils du Golan ont voulu rentrer chez eux. Nous aurions aimé que des travailleurs du Golan occupé et de Palestine soient présents à la Conférence.

Il est certain que vous suivez les événements en Syrie et au Moyen-Orient. Ils ont pris une grave tournure dans notre pays, où on observe l'ampleur de la conspiration et de l'ingérence extérieure régionale et internationale en Syrie, et en particulier l'incitation contre le régime pour générer le chaos et empêcher la mise en œuvre des programmes de développement, de reconstruction, d'emploi et d'éducation dans notre pays.

Tout cela a des répercussions négatives sur la vie des nouvelles générations qui entrent sur le marché du travail en Syrie, un pays qui se caractérise par la jeunesse de sa population. Les sanctions économiques imposées à notre pays par le Congrès américain dans le cadre de la «loi pour la responsabilité de la Syrie» ont eu des conséquences graves sur les travailleurs et ont entraîné la fermeture d'entreprises. L'échec de la conspiration contre la Syrie va permettre à notre peuple d'avancer sur la voie du progrès et du développement dans tous les domaines. La modernisation et les réformes que connaît actuellement la Syrie sont bien accueillies par une grande partie de la population et touchent tous les secteurs de la vie sociale, économique et politique. Par ailleurs, la participation des forces politiques nationales dans la société s'amplifie, en

particulier en matière de lutte contre la corruption, sous l'égide du Président Bachar Al Assad.

Les tentatives des forces brutales de la mondialisation de provoquer des guerres dans le monde dans le but d'exporter les répercussions de la crise économique mondiale provoquée par les recommandations du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce ont échoué. C'est ce que nous observons dans les rues en Grèce, au Portugal et en Irlande pour protester contre les programmes d'austérité que ces institutions tentent d'imposer en vue de piller leurs ressources et de faire avorter les efforts de leurs travailleurs. Nous condamnons les guerres provoquées en Iraq, en Afghanistan et en Libye et les sanctions imposées en Palestine, en Iran, en Corée, au Soudan, à Cuba, en Syrie, au Venezuela et au Bélarus, qui causent des préjudices aux peuples et en premier aux travailleurs et aux employeurs.

Le groupe syrien des travailleurs appuie les orientations et les programmes de travail de l'OIT, notamment dans le domaine de la lutte contre le chômage, de la lutte contre toutes les formes d'exploitation, de l'élimination des pires formes de travail des enfants, de la lutte contre la pauvreté et de la marginalisation et pour favoriser l'accès des jeunes et des femmes à la vie économique.

La société syrienne se caractérise par l'absence totale d'exploitation et de discrimination entre les sexes, et par l'égalité totale entre travailleurs et travailleuses en matière de droits et d'obligations. Elle accorde une importance particulière à la protection de la nature, de la maternité et de l'enfance, comme le montrent les différents documents des organisations internationales et en particulier de l'UNICEF et de l'UNESCO. Nous adressons à ce propos nos remerciements à l'Organisation internationale du Travail et en particulier au bureau de l'OIT à Beyrouth pour les séminaires et ateliers d'information organisés dans ce domaine.

La Syrie regarde vers l'avenir avec beaucoup d'optimisme et poursuivra ses efforts pour améliorer les conditions de vie du peuple syrien. Nous sommes fiers du fait que notre pays ne ploie pas sous le fardeau de la dette, comme c'est le cas pour la majorité des pays en développement qui sont pauvres et même pour certains pays avancés. Nous n'avons pas besoin de diktat ou des monopoles financiers internationaux qui nous seraient imposés. Nous avons toujours voulu compter sur nous-mêmes.

Enfin, je souhaite plein succès aux travaux de cette Conférence importante. L'OIT doit s'ouvrir avec plus de démocratie aux organisations syndicales mondiales.

Original portugais: M. FEIJO (représentant, Union mondiale des professions libérales)

L'Union mondiale des professions libérales, l'UMPL, qui représente des membres des professions libérales du monde entier, se félicite du thème retenu pour la 100^e session de la Conférence de l'OIT «Construire l'avenir avec le travail décent».

Il s'agit d'un sujet extrêmement vaste, qui couvre des questions historiques liées au monde du travail. Au début, l'humanité voyait le travail comme une espèce de châtiment, puisque c'était le résultat de la condamnation biblique vouant l'homme, suite à sa désobéissance, à gagner son pain à la sueur de son front.

Cette vision a évolué, le travail devenant un moyen d'insertion et d'ascension sociale. Grâce à son travail, l'homme peut s'épanouir et se développer, socialement et culturellement. L'emploi est à la croisée de la croissance économique, de l'éradication de la pauvreté et des possibilités de développement humain. En ce sens, la réduction durable de la pauvreté passe nécessairement par la croissance économique, qui doit être réalisée grâce au travail décent.

Les travailleurs actifs produisent les richesses des pays. Une activité correctement rémunérée, exercée en toute liberté, égalité et sécurité, qui assure une vie digne, est synonyme de travail décent.

Nous, à l'UMPL, représentons le secteur des travailleurs qui ont acquis leur expérience et leur culture sur les bancs de l'université. Nous sommes des hommes et des femmes, très nombreux, aux spécialités les plus diverses, qui nous amènent à défendre la vie, le droit, l'environnement ou l'économie, bref, à tout ce qui constitue les relations individuelles et collectives entre les communautés et les nations.

En raison de notre formation, nous n'avons pas, dans la plupart des pays, à faire face à l'exploitation du travail des femmes, tout simplement parce que les femmes exerçant une profession libérale ont aujourd'hui un statut équivalent à celui de leurs homologues masculins; nous n'avons pas non plus parmi nous de mineurs contraints à l'esclavage, car, étant donné la nécessité d'une formation universitaire, ces mineurs ne font pas partie du groupe des travailleurs libéraux.

L'UMPL et ses filiales, présentes dans les pays les plus divers, y compris dans certains où les femmes et les jeunes sont encore exploités, s'associent à la lutte de l'OIT pour le travail décent, pour l'élimination de toutes les formes de travail des enfants et pour la reconnaissance des femmes comme des travailleuses à part entière sur le marché du travail.

Suite au Sommet méditerranéen qui s'est tenu en avril dernier à Marseille, nous avons adopté la Déclaration de Marseille en faveur de la paix et la démocratie, qui place nos filiales et les professionnels libéraux qui en font partie au service des pauvres des pays arabes méditerranéens, à la recherche de meilleures conditions de vie, travail et justice sociale.

Dans un monde où les actions de certaines communautés ou de certains pays ont des répercussions immédiates dans tous les autres, comme c'est le cas des atteintes à l'environnement, de la destruction de la faune, de la flore et de sa composante la plus importante, l'homme, nous ne pouvons pas continuer à tolérer que des êtres humains soient contraints à l'esclavage et au travail forcé comme s'ils étaient des marchandises.

Nous, travailleurs universitaires, avons le devoir de faire tout ce qui est possible pour que l'esclavagisme, l'exploitation des femmes et des enfants soient combattus, voire éliminés et pour que chacun puisse exercer un travail décent et élever ses enfants et assurer ainsi un monde meilleur pour demain. A cette fin, l'OIT peut continuer à compter sur l'appui de l'UMPL.

Original anglais: M. WALDORFF (représentant, Internationale des services publics)

C'est un grand honneur que de pouvoir m'adresser à la Conférence, réunie en sa 100^e ses-

sion. Il y a une année de cela, dans mon intervention, j'ai déclaré que l'investissement dans des services publics de qualité était essentiel pour créer des sociétés durables, justes et équitables et nous permettre de surmonter n'importe quelle crise économique.

Un an plus tard, j'ai le regret de constater que beaucoup de gouvernements n'ont pas écouté ce message. Vous avez préféré vous plier aux exigences du FMI et de l'Union européenne, convaincus que les coupes et l'austérité budgétaires étaient la seule solution.

Si vous croyez que l'OIT, cette prestigieuse institution, a un rôle à jouer, à l'échelle mondiale, dans la lutte contre les inégalités, alors vous reconnaîtrez aux citoyens le droit de recevoir des services publics de qualité, et à tous les travailleurs du secteur public celui de mener de véritables négociations collectives.

L'Internationale des services publics représente des hommes et des femmes qui constituent les muscles, le cerveau et le cœur des services publics. Certains d'entre eux collectent les impôts que nous payons pour que tous les citoyens bénéficient de la même qualité de service public. En Egypte, les membres du Syndicat indépendant de l'autorité des impôts fonciers ont donné un exemple de courage; ils ont risqué leur vie et leur emploi, au cours des dernières années, en organisant des manifestations publiques contre la corruption, tout en défendant leur droit de constituer un syndicat indépendant. Ils ont montré la voie à un grand nombre d'Égyptiens, conduisant ainsi à la révolution populaire de cette année.

L'appel à la grève générale lancé par les syndicats indépendants a marqué un tournant – et le Président Moubarak a fini par être renversé.

Nous devons tous rendre hommage aux affiliés de l'Internationale des services publics au service du progrès au Moyen-Orient et en Afrique du nord qui ont dénoncé la corruption liée à la privatisation des services publics et ont contribué activement à la chute des régimes en place. Ils ont ouvert la voie à l'avènement d'une nouvelle société démocratique dans leur pays et je compte sur vous, aujourd'hui, pour leur apporter votre soutien.

Dans le rapport qu'il a présenté à cette Conférence, le Directeur général écrit à juste titre que la donne change rapidement au niveau mondial.

Par les temps qui courent, les populations ont besoin de structures sur lesquelles s'appuyer, des structures qui soient autant d'éléments de stabilité.

De nos jours, où peut-on vivre en paix? où les hommes et femmes sont-ils véritablement égaux?

Voici la réponse: seulement dans les pays où des services publics solides redistribuent équitablement les richesses, protègent la démocratie et assurent la sécurité, la justice, et le travail décent.

Tels devraient être nos repères au milieu des bouleversements mondiaux actuels.

Mais cela n'est pas le cas, loin s'en faut. Les services publics en questions subissent des attaques sournoises et généralisées.

Permettez que je fasse un rapide tour d'horizon. Des attaques sans précédent ont été lancées contre les travailleurs du secteur public dans le Wisconsin et d'autres Etats des Etats-Unis, où d'innombrables projets de loi ont été présentés en vue de supprimer les droits de négociation collective, diminuer les retraites et privatiser les services publics.

A Fidji, un décret récent dispose que les travailleurs du service public se verront nier le droit à l'égalité des chances dans l'emploi, droit à la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Au Botswana, tous les travailleurs du secteur public sont en grève, après trois années de gel des salaires.

Je pourrais poursuivre avec la longue liste des pays européens où les mesures d'austérité ont servi d'excuse pour refuser le dialogue social, restreindre la négociation collective, licencier un grand nombre de travailleurs du secteur public et geler, voire diminuer, les salaires de ceux qui restaient.

La réalité se résume ainsi: des millions d'emplois du secteur public vont disparaître.

Et, partout, un nombre similaire d'emplois seront détruits dans le secteur privé.

Ces attaques sont manifestement contraires à la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, et cela devrait vous inquiéter.

Les principes du tripartisme défendus par l'OIT sont menacés; c'est pourquoi l'OIT doit condamner sans réserve ces attaques dirigées contre les travailleurs. Ne fermez pas les yeux sur cette situation.

Si les populations perdent leurs repères, la démocratie fera place à l'anarchie. Qui est prêt à endosser cette responsabilité?

Il est douloureux de lire, dans le troisième rapport mondial sur l'égalité au travail, que les femmes et les jeunes sont les premiers à souffrir de la situation actuelle. Aussi est-il particulièrement important que la Conférence adopte à cette session une convention solide sur le travail décent pour les travailleurs domestiques.

Pour conclure, l'heure n'est pas aux distinctions entre travailleurs du secteur public et travailleurs du secteur privé. Notre mouvement syndical mondial se renforce; nous sommes plus unis que jamais pour défendre et améliorer la qualité du service public.

Nous avons une stratégie globale et agissons sur le plan local, nous relayons les problèmes rencontrés à l'échelle locale dans notre action internationale. Ensemble, nous devons œuvrer dans l'intérêt des populations.

Original anglais: M^{me} HAGEN (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités)

Je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée d'intervenir au nom de la représentante de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités. C'est une ONG qui est accréditée depuis longtemps auprès de la Conférence internationale du Travail en raison de son engagement en faveur de l'éducation et de la promotion des femmes et des filles.

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités assume une fonction importante qui vient compléter le tripartisme fondamental de l'OIT, et cela grâce à son solide réseau d'associations nationales de femmes éduquées dont la mission est de promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles, principalement par le biais de l'éducation en faveur des droits des filles et des femmes, qui est le thème international actuel pour l'action de l'Organisation.

Nous sommes d'accord avec le message essentiel contenu dans le rapport global de 2011 sur la discrimination, à savoir qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre l'égalité des sexes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, la rémunération, les prestations,

les conditions de travail, les salaires, et l'accès aux postes de direction. Selon le rapport, le salaire moyen des femmes représente toujours 70 à 90 pour cent de celui des hommes. En raison de cette situation, des organisations comme la nôtre doivent s'employer à promouvoir les droits des filles et des femmes. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités veut y parvenir, d'abord et avant tout, en assurant l'accès à l'éducation.

Depuis longtemps, notre fédération a mis en lumière ces préoccupations au sein de l'OIT, grâce à l'inspiration et au leadership de Conchita Poncini, une femme dont la carrière avait commencé au BIT, mais qui a pris ensuite un poste comme chef de la délégation de notre fédération auprès de l'ONU, à Genève. Elle s'est battue sans relâche pour les droits des femmes et elle nous a rappelé l'importance de l'égalité des chances axée sur les droits, fondée sur le droit à l'éducation. Conchita nous a quittés le 13 mai 2011, après avoir livré courageusement une longue bataille contre le cancer. Elle va nous manquer, mais nous espérons que son engagement indéfectible en faveur de l'égalité des sexes sera pour nous une source d'inspiration et nous amènera à accorder une attention particulière à la manière dont cette question influe sur les possibilités d'accéder à un travail décent et à la justice sociale.

Il est tout à fait opportun que la 100^e session de la Conférence internationale du Travail traite un grand nombre de questions dans lesquelles l'égalité entre les sexes est un facteur qui contribue à changer la dynamique de la justice sociale, pour nous encourager, en mémoire de Conchita, à soutenir de nouvelles politiques. Le travail domestique, la protection sociale et l'administration du travail sont des domaines dans lesquels les possibilités offertes aux femmes et aux filles sont reconnues comme un élément indispensable de la justice sociale. Notre fédération aimerait mettre l'accent sur ces éléments dans les différentes délibérations des commissions qui prennent en compte l'importance de l'accès à l'éducation pour les droits des filles et des femmes.

Dans les discussions sur le travail domestique, nous souhaitons qu'une plus grande attention soit portée aux dispositions relatives à l'autonomisation des travailleurs domestiques par l'éducation et des possibilités de formation. Nous appuyons des solutions qui protègent la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs, tout en reconnaissant que le travail domestique peut être une occasion importante d'assurer des emplois productifs et l'autonomie économique.

En ce qui concerne la protection sociale, nous félicitons de l'approche horizontale qui envisage un nouvel instrument sous la forme d'une recommandation, qui assure aux hommes et aux femmes, aux garçons et aux filles une protection sociale minimum. Quant au débat sur une approche verticale pour améliorer graduellement les prestations sociales, nous soutenons l'accès à l'éducation, un facteur essentiel pour que les politiques soient couronnées de succès.

En ce qui concerne l'administration du travail, nous appuyons la nécessité de moderniser les services d'inspection du travail pour lutter contre la discrimination en matière de rémunération et de conditions de travail et, notamment le problème du travail invisible et non rémunéré des femmes et des filles.

Notre fédération a régulièrement fait état des préoccupations suscitées par la manière dont est

libellée la Constitution de l'OIT; elle est donc heureuse de constater qu'un vaste exercice est en cours pour introduire dans le texte des formulations propices à l'égalité des sexes, ce qui est particulièrement pertinent pour assurer l'égalité des sexes, dans la composition des délégations auprès de la Conférence internationale du Travail. Ainsi, il conviendrait de reformuler le paragraphe 2 de l'article 3 dans le sens du principe de l'égalité des sexes au lieu de supposer qu'il suffit simplement, «quand des questions intéressant spécialement des femmes doivent venir en discussion à la conférence qu'une au moins parmi les personnes désignées comme conseillers techniques» soit une femme.

Nous sommes certainement tous d'accord pour dire que toutes les questions traitées concernent les femmes et les hommes dans une mesure égale.

Original russe: M. SHCHERBAKOV (représentant, Confédération générale des syndicats)

Centième session de la Conférence internationale du Travail – c'est un bon critère pour évaluer la pérennité d'une organisation internationale, son utilité pour la communauté internationale, sa longévité, la survivance de ses traditions. L'OIT a toujours été et demeurera fidèle à ses idéaux et, à l'heure de la mondialisation, elle continue de jouer un rôle actif en engageant, défendant et facilitant le dialogue social.

La contribution de l'OIT à l'amélioration des relations sur le marché du travail et des politiques sociales n'a pas de prix. Il est difficile de s'imaginer à quoi ressembleraient les relations professionnelles en l'absence de l'OIT et des précieux instruments élaborés et adoptés dans le cadre d'un processus de dialogue international tripartite unique en son genre.

Les syndicats de notre région sont favorables au développement et au renforcement de la dimension tripartite de l'OIT. Nous apprécions sa capacité de réagir efficacement face aux nouvelles tendances observées à l'échelle internationale, plus précisément celles qui résultent de la mondialisation de l'économie. Cependant, nous avons la ferme conviction que l'élaboration de normes internationales du travail, sous forme de conventions et de recommandations, doit rester l'activité principale de l'OIT. Nous sommes heureux de constater que, après un certain ralentissement, l'activité normative de l'OIT a repris. Nos syndicats espèrent que l'OIT étudiera les moyens d'associer les sociétés transnationales à un système de réglementation des relations professionnelles car, aujourd'hui, ces sociétés – principaux employeurs du monde – se trouvent, de facto, en dehors du champ d'application des conventions de l'OIT.

Nous sommes heureux de constater que notre estimation de la situation actuelle dans le monde et du rôle de l'OIT corresponde à ce qui a été exposé dans le rapport du Directeur général.

Nous reconnaissons que le pire de la crise économique mondiale est plus ou moins passé et qu'il faut maintenant que les pouvoirs publics, de tous les pays, s'efforcent ensemble d'assurer la reprise de la croissance économique et de l'emploi. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un modèle de croissance économique différent. L'efficacité doit être évaluée non pas en fonction de froides statistiques mais par l'examen des résultats socio-économiques qui se traduisent par des améliorations concrètes de la vie des citoyens. Au lendemain de cette crise, nous ne pouvons permettre que les intérêts d'ordre écono-

mique l'emportent sur les intérêts des travailleurs. Telle est la position des syndicats de nos pays et, en l'occurrence, nous faisons nôtres les conclusions du rapport.

La communauté internationale doit tout faire pour que la restructuration de l'ordre mondial d'après la crise ouvre cette ère nouvelle de justice sociale dont il est question dans le rapport. Et cela passe nécessairement par la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent.

Sur cette toile de fond, on ne saurait sous-estimer le danger que représentent les atteintes aux droits des travailleurs et des syndicats, que nous observons dans bien des pays. Un des oligarques russes les plus influents a eu l'idée de proposer que la durée de la semaine de travail soit portée de 40 à 60 heures, ce qui a suscité à juste titre l'indignation des syndicats. En Géorgie, la situation du marché du travail est alarmante, le pays ayant un des codes du travail les plus réactionnaires au monde, que l'Union des syndicats de Géorgie, une de nos organisations affiliées, essaie de combattre.

Il est possible de mettre un terme aux tentatives de ce type qui visent à nous faire revenir en arrière en obligeant les employeurs et les pouvoirs publics à respecter les normes internationales du travail, non pas en paroles mais dans les faits. Ce n'est pas une tâche facile, et nous savons par expérience puisque, pendant ces cinq dernières années, notre confédération a vérifié l'état des ratifications et le respect des conventions les plus importantes de l'OIT dans les pays de notre région. Il nous semble que, si elle se concrétisait, la proposition formulée dans le rapport tendant à créer un tribunal de l'OIT permettrait de renforcer encore l'efficacité du dispositif de contrôle de l'Organisation.

En conclusion, je dirai que les organisations membres de notre confédération apprécient les initiatives figurant dans le rapport et qu'elles sont prêtes à coopérer avec l'Organisation pour les faire aboutir et à contribuer aux efforts qui seront déployés pour nous rapprocher de l'avènement d'une ère de justice sociale.

Original espagnol: M. GONZÁLEZ (employeur, République dominicaine)

La délégation des employeurs de la République dominicaine salue l'ensemble des délégations présentes à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, qui est de la plus haute importance étant donné le cadre économique et social mondial dans lequel cette Conférence se déroule. Nous saluons également le rapport du Directeur général, Juan Somavia, qui réaffirme l'importance de l'Organisation internationale du Travail en tant qu'unique instance internationale dont le mandat est centré sur le monde du travail et le tripartisme comme formule pour l'aboutissement d'accords sociaux équitables, soutien du développement durable de nos sociétés.

Au cours des dernières décennies, les systèmes économiques, sociaux et technologiques ont connu de grands changements qui ont eu un impact dans chacun de nos pays.

D'un côté, l'ouverture des marchés et la tendance à la mondialisation poussent les entreprises à chercher des niveaux de productivité et d'efficacité plus élevés et de l'autre, la situation de crise qu'endurent les pays développés nous oblige à repenser la manière de créer davantage de richesses en accord avec

un modèle de distribution équilibré, inclusif et pérenne.

Le défi que je viens de mentionner, nous devons y faire face en République dominicaine, car notre pays possède des taux de chômage élevés, une économie informelle croissante et un cadre réglementaire qui n'est pas adapté au niveau de développement du pays. Les employeurs de la République dominicaine soutiennent les choix de l'Organisation internationale des employeurs concernant le rôle des entreprises dans la société et le monde du travail.

Nous voyons l'OIT comme un organisme souple et efficace qui offre une aide pratique aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs. À partir du consensus tripartite, nous devons contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, à l'éducation et à la formation de qualité. Pour parvenir à ces objectifs, nous avons besoin d'une Organisation internationale du Travail qui soit équilibrée et efficace.

Le processus de dialogue et de concertation sociale auquel nous aspirons doit pouvoir apporter une réponse aux problèmes en matière de travail qui nous touchent. Il est impératif, aujourd'hui, d'accorder nos législations et normes de travail avec l'époque actuelle ainsi que de garantir la durabilité du système dominicain de sécurité sociale. Il est nécessaire d'incorporer au plus vite des cadres modernes aux dispositions concernant le travail.

En République dominicaine, les relations de travail sont harmonieuses et fluides entre les partenaires sociaux et un climat de paix au travail semble se renforcer et mûrir au niveau institutionnel. Malgré cela, les conditions actuelles ne nous permettent pas de réaliser les objectifs et les aspirations de tous. En particulier, nous n'avons pas réussi à enrayer la pauvreté, l'emploi informel, ni non plus à transformer notre société en un ensemble plus inclusif et plus juste.

L'éradication de la pauvreté par la création de richesses est possible si l'on promeut des entreprises durables et concurrentielles grâce à la formation des ressources humaines et au renouvellement technologique, selon les exigences internationales des marchés. Il est indispensable, dans ce but, de soutenir une culture d'entreprise fondée sur l'innovation, le développement, la croissance économique et la responsabilité sociale des entreprises.

La mise en place de ces actions aura un impact positif sur des économies comme la nôtre où le secteur informel représente plus de la moitié des emplois créés dans le pays et où, par conséquent, nous ne pouvons pas appliquer les normes concernant le travail décent.

D'où l'engagement que nous exprimons aujourd'hui au sein de cette institution, l'OIT, à savoir la volonté de promouvoir le dialogue social avec les travailleurs de la République dominicaine, de favoriser un environnement propice à la création d'emplois décents et de qualité par le biais de l'amélioration des services nationaux d'éducation et de santé et par la transformation de la production avec équité, consolider un climat favorable aux investissements, encourager la protection de la sécurité juridique et surtout l'égalité d'opportunités pour tous les travailleurs d'égale condition.

Pour finir, il convient de rappeler que la paix durable n'existe que lorsque la justice assure le bien-être des peuples. Ce bien-être dépend étroitement de l'engagement réel de politiques publiques et privées qui renforcent les institutions, la transparence et la

création d'emplois dignes et durables dans des entreprises et des commerces responsables, c'est-à-dire qui soient respectueux de l'environnement et pérennes. A cette fin, nous réaffirmons que le tripartisme promu et affiché par l'Organisation internationale du Travail requiert la consolidation du secteur des employeurs et dépend de celle-ci en tant que ce dernier est un élément essentiel et incontournable dans la production des richesses et pour la stabilité dans toutes les nations.

Original espagnol: M. SIGLIANO (représentant, Organización de Entidades Mutuales de las Américas)

Je voudrais commencer cette présentation, qui est la première dans l'histoire du mutualisme, en signalant que le mutualisme social, qui est à l'origine du syndicalisme dans le monde, est un système capable de contribuer à la transformation de cette situation, marquée par l'existence des inégalités et de l'exclusion sociale.

C'est ainsi car les services mutualistes, par le biais d'une solidarité réciproque, améliorent la qualité de vie dans les communautés où ils sont implantés et créent les conditions nécessaires à l'atténuation de la pauvreté, en promouvant l'égalité des chances et l'inclusion sociale. Ils permettent ainsi de compléter les efforts déployés par les Etats pour parvenir à la création du socle social en faveur duquel nous travaillons tous, en tant qu'élément constitutif de l'économie et de la sécurité sociale, conformément aux lignes directrices de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008.

L'Organisation des entités mutualisées des Amériques (ODEMA), que je préside, est une organisation à but non lucratif qui représente le mutualisme américain aux niveaux régional et international; elle est constituée d'instances provenant de 15 pays d'Amérique. ODEMA encourage également les actions Sud-Sud en collaborant notamment avec l'Afrique, à partir d'accords ratifiés à cet effet par ODEMA et l'Union africaine de la mutualité.

La CEPAL, par exemple, a signalé l'inégalité comme étant l'une des causes du manque de cohésion sociale dans le continent américain. A cet égard le secteur social possède un potentiel important pour contribuer à une croissance durable car il offre plus d'équité. Le mutualisme, faisant partie du secteur social, a pour mission le développement humain, sans aucune discrimination ni condition, ce qui en fait un système solidaire, efficace et durable, qui garantit le développement à long terme des sociétés.

Depuis 2004, ODEMA a soutenu ces principes aux niveaux international et régional. Nous avons défendu des projets de lois mutualistes nationaux dans différents pays, au moyen de l'implantation de bureaux de promotion décentralisés, par la formation d'un grand nombre de mutuelles et la mise en place d'accords d'assistance réciproque entre les mutuelles.

ODEMA a enregistré d'autres succès, tels que son affiliation à l'AISS, la reconnaissance de l'intégration au réseau de développement de l'OEA, l'accord souscrit avec l'OPS-OMS, entre autres accords régionaux, ainsi que l'adhésion à la Conférence interaméricaine de sécurité sociale et le Centre interaméricain des études de sécurité sociale. Ce dernier accord, à caractère pédagogique, doit permettre de moderniser la diffusion d'information et la formation en matière de mutualisme.

Notons à cet égard que, le 16 mai de l'année en cours, le Comité gouvernemental de l'organe d'économie sociale des Nations Unies a recommandé l'accréditation d'ODEMA au système ECOSOC, comme instance de consultation en raison de sa compétence en la matière.

L'un des axes de notre action est la formation des acteurs, des dirigeants et du personnel mutualiste, la formation intégrale et le renforcement des mutuelles et des entités connexes sur la base de valeurs communes concernant le changement et la transformation sociale. Son objectif est d'améliorer et de développer les services mutualistes.

Ainsi, les mutuelles ODEMA offrent une grande variété de services, portant une attention particulière aux soins de santé, afin que celle-ci soit «une santé pour tous, de tous, et en faveur de tous», et promeut notamment le modèle de prévention et de soins de santé primaires, conformément aux conseils de l'OMS. Nos services englobent également les activités sociales et culturelles, l'accès au tourisme, aux sports, aux loisirs et les services d'aide aux activités fonctionnelles, favorisant la capacité des personnes âgées à être indépendantes et les soutenant à mesure qu'elles vieillissent.

ODEMA partage les valeurs actuelles de l'OIT et est prête à les revendiquer à travers le système mutualiste en ce qu'il est un complément idéal de la réalisation d'actions qui permettent d'améliorer la qualité de vie de nos peuples.

Ainsi, ODEMA promeut une éducation qui pourra former des générations plus libres, plus justes, plus responsables et solidaires et qui contribueront à la consolidation d'une société unie autour de la justice sociale.

Pour finir, au nom d'ODEMA, je vous souhaite à tous une Conférence couronnée de succès, qui débouchera sur un programme de construction d'un avenir de travail décent et de sécurité sociale pour tous.

Original espagnol: M. PARRA GAONA (travailleur, Paraguay)

La 100^e session de la Conférence internationale du Travail nous invite à une profonde réflexion. Il semblerait que nous ayons atteint une phase de dénouement. Il est temps de comprendre que les choses ne peuvent pas continuer telles qu'elles sont. Tout doit changer et il est essentiel d'assumer nos responsabilités, tant le gouvernement comme les entrepreneurs et nous, les travailleurs. Nous devons comprendre qu'il est possible de construire un autre monde.

Je viens d'un petit pays, un pays fort d'une longue histoire de lutte, le Paraguay, qui célèbre le bicentenaire de son indépendance en tant que patrie, et d'une importante région géopolitique, désignée sous le nom d'Amérique latine et Caraïbes, qui a enduré trois cent ans d'un dur processus colonial. Le mot d'ordre à l'époque était l'indépendance ou la mort. Face au monde actuel dans lequel nous vivons, caractérisé par une profonde crise, le mot d'ordre doit être changement, transformation ou mort.

En tant que travailleur du secteur métallurgique qui représente la Centrale nationale des travailleurs, la CNT, filiale de la CCA et la CCI et des autres centrales syndicales de mon pays, la CUTA, la CUT, la CPT et la CGT, je salue l'intervention du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, qui justement est originaire de notre région latino-américaine et caribéenne.

Il nous remet dans le contexte de la grande crise mondiale, nous alerte sur l'appauvrissement des populations du monde et nous invite à lancer la nouvelle ère de justice sociale dans le monde entier.

Nous répondons à cet appel, et c'est pourquoi j'ai considéré qu'il était opportun de donner le titre suivant à mon intervention *Pour une nouvelle ère de liberté et de justice sociale*, visant à atteindre les objectifs de développement du Millénaire définis par les Nations Unies et défendus par l'OIT, dont le premier est fixé à 2015.

Il est tout à fait nécessaire de repenser de manière approfondie notre contexte de crise puisque nous en sommes à la 100^e Conférence de l'OIT, fondée en 1919, et qu'il est inacceptable que nous devions continuer à réclamer la liberté syndicale, la journée de travail de 8 heures, le contrat collectif, le salaire juste, et dire non à l'exploitation du travail humain, non à l'exploitation des enfants, non à la discrimination des femmes, non à l'exploitation des travailleurs et des travailleuses domestiques, et non à l'exclusion sociale, en particulier des retraités et des pensionnés, de nos peuples indigènes et des populations agricoles.

Dans notre région de Chaco, au Paraguay, règnent le principe de l'arbitraire et les outrages commis par l'entreprise Victoria, de la secte Moon, contre la population de Puerto Casado. Le déplacement des populations autochtones est tout à fait lamentable. L'injustice sociale et les restrictions à la liberté, voilà ce qui prédomine dans le monde en plein XXI^e siècle.

Au Paraguay, la majeure partie des entreprises et des secteurs du gouvernement ne respectent pas la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ni la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949. Cependant, nous devons reconnaître que d'importants changements sont en train de se produire dans les politiques publiques, mais non sans expérience douloureuse. Sur dix syndicats, sept disparaissent immédiatement en raison du licenciement de leurs dirigeants, sans que les dispositions administratives du Ministère de la justice et du travail ou du pouvoir judiciaire ne puissent rien y changer. C'est le pouvoir de l'argent qui règne malheureusement.

Face à cette situation au Paraguay, nous exigeons la constitution d'un ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Nos peuples autochtones continuent de souffrir d'une situation terrible. Les paysans sont déplacés de leurs terres par les cultivateurs de soja et de riz et par les éleveurs. Les salaires ne permettent pas de subvenir aux besoins de la famille. La terre est aux mains de 2 pour cent des propriétaires, qui contrôlent 80 pour cent des terres cultivables, et le secteur du soja et les éleveurs avancent aux dépens de la population paysanne et des peuples autochtones.

Cependant, nous devons souligner qu'en 2010 nous avons bénéficié d'une croissance économique impensable à d'autres périodes: 14,5 pour cent. Cette croissance n'a cependant pas généré de hausse des revenus dans les secteurs populaires. La richesse s'accumule et se concentre aux mains d'un petit nombre et de quelques entreprises. De plus, la richesse et le pouvoir continuent d'être contrôlés par une structure de pouvoir constituée pendant la dictature criminelle du général Stressner et de ses acolytes, qui ont dirigé le pays pendant plus de soixante-dix ans en toute impunité.

Les jeunes générations souffrent d'exclusion et de l'absence d'opportunités. Les migrations forcées constituent toujours un gros problème, puisqu'elles ont des effets néfastes sur les familles et sur la croissance démographique.

La démocratie représentative a tout simplement échoué et le peuple et les travailleurs exigent des changements profonds dans cette crise.

Enfin, et aussi pour avancer, je souhaiterais proposer quelques idées: en terminer avec les guerres et l'armement, surmonter les énormes différences de développement dans nos pays, combattre les inégalités scandaleuses qui divisent chaque jour un peu plus les hommes et les femmes et les riches et les pauvres, combattre la pauvreté et toute forme de discrimination, lutter en faveur de l'égalité hommes-femmes, en terminer avec l'exploitation du travail humain et éliminer toute forme de travail forcé – le travail n'est pas une marchandise – éliminer l'exploitation de nos enfants, offrir un travail digne et un emploi décent aux femmes, en particulier aux jeunes, défendre sans relâche et promouvoir les droits humains, sachant que les droits du travail en constituent une partie essentielle.

Soyons capables d'oser changer le monde dans lequel nous vivons afin de laisser à nos enfants et aux nouvelles générations une planète accueillante et un système sociopolitique, socio-économique, socioculturel et socio-spirituel compatible avec la dignité humaine et avec le droit de construire des sociétés démocratiques jouissant d'une participation populaire, de la liberté et de la justice sociale.

Original anglais: M. ROLEK (employeur, Hongrie)

Je voudrais tout d'abord féliciter l'OIT pour sa 100^e Conférence internationale, et la remercier des efforts continus qu'elle a déployés à travers l'histoire du tripartisme dans le monde du travail. C'est un moment historique.

L'OIT a été constamment engagée à offrir des opportunités aux hommes et aux femmes pour qu'ils obtiennent un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine. Les objectifs principaux ont été la promotion des droits au travail, la promotion de possibilités d'emploi décent, l'amélioration de la protection sociale et le renforcement du dialogue dans les questions liées au travail. En promouvant la justice sociale, les droits humains et le droit au travail internationalement reconnus, l'Organisation continue sa mission fondatrice, à savoir que la paix dans le cadre du travail est essentielle à la prospérité.

Aujourd'hui nous vivons dans un monde globalisé, et dans ce cadre l'OIT aide à favoriser la création d'emplois décents, les conditions de travail et les conditions économiques qui offrent à l'ensemble des entreprises et à l'ensemble des travailleurs la prospérité et le progrès.

Le travail est essentiel au bien-être des gens. En plus de leur fournir un revenu, il peut les préparer à des progrès plus élargis dans le domaine social et économique, renforcer les individus, leurs familles et les communautés. Cette situation requiert des actions politiques abordables et efficaces de la part de tous les mandants pour qu'il y ait des emplois rémunérateurs et productifs pour tous les groupes.

La flexibilité du marché du travail, une éducation de qualité, l'encouragement à l'entrepreneuriat, favoriseront l'employabilité, la productivité et la transi-

tion vers une nouvelle économie mondiale novatrice.

Des stratégies de flexisécurité nationales ambitieuses sont nécessaires et importantes aujourd'hui pour permettre la création d'emploi, y compris pour permettre l'émergence d'une force de travail plus qualifiée, plus flexible et abordable, qui fonctionnera mieux sur les marchés de l'emploi.

Différentes formes d'emploi atypiques, des formes adéquates de télétravail et des réglementations plus flexibles, contribuent à la création d'emplois. Une approche flexible est importante pour les entreprises. Le besoin de formes atypiques de travail se développe alors que les réglementations pertinentes ne sont pas toujours adaptées, car certains gouvernements ou syndicats s'accrochent à des paradigmes dépassés du XX^e siècle.

Les partenaires sociaux doivent être capables de trouver des solutions pratiques et réalisables pour les sociétés, les entreprises et les employeurs, tout en tenant compte d'un environnement économique mondial qui change rapidement. De nos jours, c'est encore plus important en Europe, au moment où elle tente de rester au niveau des autres continents. La mise en œuvre de réformes, ce n'est pas un programme libéral qui vise à attaquer les droits sociaux, mais la conséquence directe du monde dans lequel nous vivons, c'est-à-dire un monde avec beaucoup d'opportunités, mais aussi beaucoup de défis.

La création d'emplois durables doit être appuyée par tous les partenaires sociaux, et jouer un rôle essentiel dans la recherche de solutions pratiques pour la reprise économique dans le cadre du dialogue social. Les partenaires sociaux jouent un rôle particulièrement important dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale, étant donné leur engagement et les intérêts qu'ils représentent sur le marché du travail. Par conséquent, le dialogue tripartite devrait être un instrument dominant, avec une méthode de consultation ouverte et une coordination pour l'emploi et la politique sociale.

Ces éléments fondamentaux, avec la législation qui va de pair, sont nécessaires partout dans le monde, y compris dans mon pays, la Hongrie. Le plan du gouvernement hongrois visant à établir un cadre de consultation sociale plus général, ne doit ni affaiblir ni abolir les processus et institutions de consultation bipartites et tripartites déjà en place. Les partenaires sociaux doivent conserver leurs droits exclusifs d'être consultés sur les questions relatives au travail et à l'emploi.

En conclusion, les employeurs de Hongrie sont convaincus que l'OIT a rempli un rôle extrêmement important et complémentaire pour le monde du travail au cours des cent dernières années, avec des valeurs et des principes fondamentaux qui ont servi à sa création et à son développement. Je nous souhaite à tous le même succès à l'avenir, mais cela nécessitera la poursuite de notre engagement à tous pour relever les défis du monde en pleine évolution dans lequel nous vivons.

Original anglais: M^{me} IP (représentante, Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes)

L'UITA constitue la base organisationnelle du Réseau des travailleurs domestiques international (IDWN), dont je suis la coordonnatrice régionale pour l'Asie.

Dans le monde d'aujourd'hui, un grand nombre de femmes migrent, quittent enfants et parents pour se mettre au service d'autrui. Et elles le font par amour de leur famille, et pour être en mesure de financer l'éducation, les soins de santé, etc. Elles partent souvent pour travailler comme domestiques.

Je me demande si le monde a déjà connu une situation de ce genre – une multitude de femmes qui, à dessein, pour leur bien et celui de leur famille, choisissent l'exil, et sont soutenues dans cette démarche par de nombreux gouvernements, qui y voient un moyen de réduire la pauvreté.

C'est la pauvreté, à n'en pas douter, qui pousse une grande partie de ces femmes à partir. Et c'est la raison pour laquelle il importe que le monde se dote d'un système économique beaucoup plus équitable, ainsi que le souligne si justement le Directeur général dans son rapport de cette année.

Je suis originaire de Hong-kong, ville qui compte 7 millions d'habitants, et dans laquelle vivent 290 000 travailleurs domestiques immigrés, originaires des Philippines, d'Indonésie, de Thaïlande, du Népal, de l'Inde ou encore de Sri Lanka.

A Hong-kong, certaines lois sur le travail reconnaissent aux travailleurs domestiques un statut de travailleurs à part entière. L'ordonnance sur l'emploi, qui s'applique aux travailleurs domestiques, précise que l'entretien d'un ménage est assimilable à une activité commerciale: il en découle que les travailleurs domestiques devraient bénéficier des mêmes conditions que les autres travailleurs. La loi reconnaît donc aux travailleurs domestiques résidant à Hong-kong le droit à des jours de congé, le droit de déposer une plainte en cas de non-versement ou de versement incomplet de leur traitement, le droit de s'affilier à un syndicat, etc.

Le gouvernement de Hong-kong n'est cependant pas cohérent dans sa politique. Il existe en effet d'autres ordonnances en matière de travail, notamment l'ordonnance sur la protection sociale obligatoire et sur le salaire minimum, qui excluent explicitement les travailleurs domestiques et les privent notamment de toute protection légale en matière de retraite et de salaire minimum.

Mais il y a encore pire. Les lois sur l'immigration privent fréquemment les travailleurs migrants et les travailleurs domestiques de droits dont ils devraient normalement pouvoir bénéficier. La nouvelle réglementation sur les séjours – la règle des deux semaines – oblige les travailleurs domestiques émigrés à quitter Hong-kong dans les deux semaines qui suivent la fin de leur contrat. De nombreux travailleurs domestiques se voient par conséquent contraints de se plier aux exigences injustifiables d'employeurs ou d'agences, car il leur est très difficile de trouver un nouvel employeur en deux semaines seulement.

Cette règle ne s'applique pas à d'autres catégories de travailleurs étrangers, aux cadres par exemple. Il s'agit là d'une discrimination. Le Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels ont déjà condamné cette règle des deux semaines en la déclarant discriminatoire.

En matière de permis de travail, les défaillances des systèmes défaillants sont souvent à l'origine d'abus. Une travailleuse domestique dont le permis de travail stipule qu'elle ne peut travailler que pour un employeur donné, voire pour une mission diplomatique donnée, dans le pays d'accueil perd toute

indépendance. Impossible pour elle de quitter son emploi, même en cas d'abus, car elle tomberait alors dans l'illégalité, vu l'interdiction qui lui est faite de travailler ailleurs.

Lorsque les gouvernements envisageront de ratifier la nouvelle convention sur les travailleurs domestiques, il faudra non seulement qu'ils réforment leurs lois sur le travail mais également qu'ils transposent ses dispositions dans leur législation du travail, ainsi que dans les lois régissant l'immigration et l'octroi des permis de travail. Les gouvernements des pays d'origine et de destination doivent donc renforcer leur collaboration pour veiller à ce qu'aucun abus ne soit commis pendant le processus d'embauche.

L'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession, qui est l'un des principes et droits fondamentaux, doit être inscrite non seulement dans la législation du travail, mais aussi dans les autres dispositifs législatifs. Les Etats Membres ont l'obligation d'éliminer tous les obstacles, notamment les politiques d'immigration restrictives, pour s'assurer que les travailleurs domestiques migrants ne subissent pas de discrimination. Le droit de tous les travailleurs à la liberté d'association et d'expression est la condition sine qua non pour l'élimination de la discrimination. Ces droits sont d'une importance capitale pour ceux qui, comme les travailleurs domestiques migrants, sont pauvres, marginalisés et privés de conditions de vie satisfaisantes.

A Hong-kong, les travailleurs domestiques immigrés sont organisés au sein de la Confédération des syndicats de Hong-kong (HKCTU) qui leur permet de se faire entendre et lutte pour leurs droits politiques. La HKCTU s'est engagée à apporter un soutien sans faille à tous les travailleurs, locaux comme les migrants, à se doter d'une organisation solide pour assurer à l'ensemble des travailleurs du territoire l'égalité des droits et le travail décent.

Je constate toutefois que, dans le monde entier, y compris en Chine continentale, de nombreux travailleurs sont toujours privés de ces droits syndicaux et humains fondamentaux. Nous poursuivrons notre travail pour que les travailleurs domestiques, notamment les travailleurs domestiques migrants partout dans le monde, jouissent réellement de ces droits, conformément à la future convention de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques qui sera, je l'espère, adoptée dans quelques jours.

Original anglais: M^{me} PRYCE (travailleuse, Jamaïque)

Je suis une ancienne travailleuse domestique et nous ne sommes pas nombreuses à avoir parlé ici de ce podium. J'éprouve un grand sentiment de fierté.

Je parle ici au nom de la délégation des travailleurs de la Jamaïque. Je suis la Présidente de l'Association des travailleurs domestiques de la Jamaïque et, au nom de ses membres, je tiens à remercier le gouvernement de la Jamaïque de nous avoir donné la possibilité d'être ici.

Nos cœurs débordent vraiment de joie d'avoir pu parvenir à ce moment historique. Nous, travailleurs domestiques dans le monde, avons devant nous le texte de la nouvelle convention de l'OIT qui nous reconnaît en tant que travailleurs, avec les droits fondamentaux des autres travailleurs. Nous avons été oubliés pendant si longtemps et aujourd'hui ce tort a finalement été redressé.

Nous remercions tous ceux qui ont parlé de façon si positive pour nous, du côté des travailleurs, des gouvernements et des employeurs. Des décisions sur la convention ont pu être prises par consensus, ce qui est remarquable. Oui, il y a des employeurs qui se rendent compte que bien nous traiter, en tant que salariés et en tant qu'êtres humains comme les autres dans leurs foyers, accroît le bien-être et la sécurité de leurs familles et de leurs propriétés. Malheureusement, la plupart des employeurs des travailleurs domestiques dans le monde ne le voient pas de cette façon. Mais avec cette convention, la voix des autres employeurs sera également renforcée. Nous leur lançons un appel à s'exprimer davantage, pour aider à changer l'état d'esprit négatif des autres.

Dans le monde, les travailleurs domestiques sont l'épine dorsale de la société. Notre travail, soutenant des millions d'hommes et femmes, leur permet de sortir pour contribuer à l'économie. Il permet également aux enfants d'acquérir une éducation, afin de soutenir le développement futur de leur pays.

Notre travail se voit accorder un statut peu élevé, et aucune valeur économique ne lui est attachée. Nous sommes mal payés, et dans la plupart des pays, y compris en Jamaïque, notre accès à la sécurité sociale est limité. Seuls quelques employeurs semblent disposés à contribuer à un régime d'assurance nationale, et malheureusement un grand nombre de travailleurs domestiques ne s'inscrivent même pas, alors qu'ils ont le droit de le faire car ils ne peuvent pas s'absenter de leur travail pour le faire.

Nous avons également des droits en théorie, aux congés maladies, aux congés vacances, mais nous n'en jouissons pas non plus. Dans la réalité, si nous sommes malades, ou avons besoin de temps libre pour nous occuper de quelqu'un de notre famille, quelques employeurs refusent de payer.

Perdre un ou deux jours de rémunération signifie ne pas pouvoir manger et payer en même temps le loyer pour ce mois.

Certainement, en Jamaïque, et j'en suis certaine, dans beaucoup d'autres pays également, un grand nombre de travailleurs domestiques ne sont pas en mesure de subvenir aux besoins fondamentaux pour eux-mêmes et leurs familles. La crise économique actuelle a encore aggravé notre situation.

Mais souvent, les travailleurs domestiques ne sont pas spécifiquement inclus dans les programmes de réduction de la pauvreté. Certainement améliorer nos salaires et l'accès à la protection sociale serait également une façon essentielle de réduire la pauvreté dans un pays tel que le mien et dans d'autres. Cela nous aiderait à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je suis très optimiste que dans quelques jours, nous aurons la convention pour laquelle nous avons lutté. Nous commencerons une nouvelle ère de mobilisation dans chaque pays pour que la convention soit ratifiée et mise en œuvre.

Nous, en Jamaïque, nous nous y emploierons avec vigueur. Il en sera de même pour les organisations de travailleurs domestiques dans le monde. Nous aurons besoin de tout le soutien possible pour ce faire, et également, nous l'espérons, pourrons compter sur l'assistance technique de l'OIT.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui nous ont soutenu jusqu'à présent dans la société civile, dans les syndicats, les réseaux de travailleurs

migrants, les groupes de femmes, les organisations religieuses, ceux qui ont assuré le financement pour aider à renforcer nos organisations, les universitaires qui ont fait des recherches, les experts des médias, etc. Ensuite, il y a les politiciens et les fonctionnaires sur le plan national ou local, qui travaillent avec nous de façon positive, et les employeurs qui ont également une attitude constructive similaire.

Les travailleurs domestiques tiennent à remercier le personnel du BIT, en particulier à ACTRAV, qui nous a accordé une aide professionnelle importante. Et surtout, nous aimerions vous remercier, M^{me} la vice-présidente travailleuse de la Commission des travailleurs domestiques, M^{me} Halimah Yacob. C'est un exemple pour les femmes du monde entier, qui veulent entrer dans l'arène politique et soutenir et promouvoir la justice sociale.

Original espagnol: M. MAILHOS (employeur, Uruguay)

Je voudrais commencer par me référer au rapport du Directeur général, *Une nouvelle ère de justice sociale*, qui nous invite, nous provoque, pourrait-on dire, à réfléchir de façon plus approfondie sur ce thème, d'autant qu'une grande partie du contenu de ce rapport ne fait pas l'objet d'un consensus, ce qui en général n'augure rien de bon. De plus, le rapport contient des propositions à fort contenu politique, dont on peut douter qu'elles relèvent des compétences de l'Organisation internationale du Travail. Ce qui est plus grave, c'est que ce rapport vise à généraliser la recherche de solutions et de réponses pour chaque pays dans ce monde mondialisé.

Dans son rapport, le Directeur général préconise comme solution politique une implication accrue des Etats, une flexibilité moindre dans le domaine du travail, l'augmentation des dépenses publiques et sociales, l'augmentation du rôle de l'OIT dans les accords commerciaux, le développement des normes du travail, une pression fiscale plus forte, autant de propositions qui ne pourront pas être acceptées au niveau mondial.

Le groupe des employeurs de l'Uruguay souhaite formuler quelques mises au point concernant ce rapport: i) les gouvernements de tous les pays sont élus et reçoivent mandat pour gouverner, ce que l'OIT n'a pas à remettre en question; ii) pour être fidèle à sa vocation, l'OIT doit être véritablement tripartite et être à l'écoute de tous ses mandants, sans quoi elle échouera; iii) l'OIT doit être neutre sur le plan politique, et se fonder sur des faits et non sur des partis pris subjectifs; iv) l'OIT d'être une organisation de partage des savoirs et non une orga-

nisation qui formule ses propres opinions politiques sur les tendances du marché du travail. Elle devrait essayer de comprendre plus et de juger moins.

Bien qu'il existe encore dans le monde un certain nombre de pays et de régions qui connaissent beaucoup de problèmes, notamment des restrictions à la démocratie ou aux droits fondamentaux, on s'accorde en général à accepter le libéralisme économique et à reconnaître la communauté d'intérêts des employeurs et des travailleurs.

La stabilité sociale et économique est fragile, et il est évident que les problèmes d'emploi, particulièrement chez les jeunes, sont encore aggravés par un manque de formation professionnelle, ce qui prépare mal les sociétés aux réalités économiques modernes et nuit au développement individuel. C'est là la tâche qui incombe à l'OIT, seule organisation internationale dont le mandat est axé sur le monde du travail, et elle est immense. Il s'agit pour elle d'aider les gouvernements et les entreprises à s'adapter à l'évolution rapide des marchés et aussi de remédier aux lacunes des politiques nationales.

L'OIT doit être un leader dans des domaines bien concrets qui touchent au monde du travail. Les institutions des Nations Unies respectaient l'OIT pour tout ce qui avait trait au travail. Aujourd'hui, la Banque mondiale, le FMI et d'autres organisations commencent à être actives dans le domaine des normes du travail, ce qui peut créer de la confusion voire des conflits d'intérêt.

Je dirai donc, au nom des employeurs uruguayens, que l'OIT doit promouvoir la déclaration sur les principes et les droits fondamentaux du travail, et favoriser les politiques normatives plus efficaces, réorienter ses programmes et politiques en vue d'assurer la création d'emplois et la sécurité d'emploi, et promouvoir des politiques propices à la création d'entreprises durables et concurrentielles.

Pour conclure, je voudrais faire un dernier commentaire en ce qui concerne l'Uruguay. Nous avons déjà dit que nous ne sommes pas partisans de la pensée unique. Nos divergences d'opinion concernent essentiellement la loi sur la négociation collective. Demain, nous participerons aux travaux de la Commission des normes pour exprimer notre point de vue. Nous espérons qu'avec l'appui de l'OIT nous pourrions parvenir à une loi meilleure sur la base des consensus propres à lui donner toute sa légitimité.

(La séance est levée à 20 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Cinquième séance

Premier rapport de la Commission de proposition: présentation, discussion et approbation.....	1
Résolution concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et les formulations à employer dans les textes juridiques de l'OIT.	2
Projet de note de l'éditeur	2
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	2

Sixième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	25
--	----

Septième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	29
--	----

.....
Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
.....